RÉFORME DU RSA : « POURQUOI J'AI SOUHAITÉ QUE L'ESSONNE SOIT UN TERRITOIRE-PILOTE »
FRANÇOIS DUROVRAY - PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENTS DE L'ESSONNE
COMMUNICATION
CHRONIQUE DE CÉCILE DELOZIER
CÉRÉMONIE
REVIVEZ LES D D'OR 2022 AU CHÂTEAU DE CHAMBORD
LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS
LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°15 - OCTOBRE 2022
ASSISES DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE EN LOT-ET-GARONNE AU COEUR DU SUD OUEST
PATRIMOINE
DÉCOUVREZ LE DÉPARTEMENT
PARCOURS
UNE FEMME, UN DÉPARTEMENT, UN PROJET
LA CERTIFICATION DES COMPTES PAR CHRISTOPHE GUILLOTEAU
"NOUS ALLIONS TRADITION ET MODERNITE"
GRAND ENTRETIEN AVEC SOPHIE BORDERIE
PRÉSIDENTE DU LOT-ET-GARONNE

POUR SOUTENIR MES AGENTS, JE M'APPUIE SUR LE CNAS

Logement, loisirs, famille, grands projets et coups durs...
Le CNAS accompagne chacun de mes agents, leur apportant au quotidien l'aide dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

Crédit photo : getty images

cnas.fr

CNAS
L'action sociale sourire compris
Pour les acteurs du service public local

EDITO

Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du journal des départements

150 élus, administratifs et contributeurs réunis dans le cadre prestigieux du Château de Chambord à l'occasion de la remise des D d'Or, trophées des Départements.

Nous étions si heureux de vous accueillir. Merci de nous avoir fait l'honneur de répondre aussi nombreux à notre invitation. Merci aux quelques Présidents empêchés de nous avoir transmis une vidéo.

L'ambiance conviviale a permis de développer des liens forts entre Départements. A tel point qu'on pourra dire maintenant : "À Chambord j'étais aux premier D d'Or." J'ai été frappé par la qualité des échanges, l'écoute respectueuse des expériences menée par les autres. Et ,au moment du cocktail, de nombreux élus m'ont parlé de l'intérêt de découvrir des initiatives. Des idées pour transformer. Des projets à adapter. Car, on ne peut se renfermer sur soi-même. Il faut sans cesse innover, rechercher de nouvelles idées, adapter des initiatives, travailler ensemble."

Cette coopération nous la recherchons aussi au Journal des Départements.

Ainsi nous avons établi un partenariat avec Mon avis citoyen qui, fort d'une très importante base de données, scrute en continu l'humeur et les préoccupations de nos concitoyens. Avec eux, nous réalisons une grande enquête sur les Départements vus de l'intérieur en interrogeant élus, administratifs et utilisateurs sur l'image qu'ils ont de cette institution.

Les résultats seront présentés lors des assises des départements.

Car Le Journal des Départements a aussi signé une convention de partenariat avec Sophie Borderie, la Présidente du Département du Lot-et-Garonne, où se dérouleront ces assises.

Une nouveauté ce mois-ci : le début d'une nouvelle collaboration avec Maxime Blondeau. Cet enseignant, conférencier, anthropologue, initiateur du Printemps écologique et de Sailcoop, fondateur d'Alma Mater est un géographe remarquable. Il va nous présenter chaque mois deux départements. Et l'on commence dès ce mois-ci avec l'Ain et l'Aisne.

Ce mois-ci aussi un zoom sur les finances départementales avec un dossier rédigé par la Banque Postale et un point de vue sur la certification des comptes vue de l'intérieur.

Enfin, toutes nos rubriques habituelles qui sont toujours plus fournies grâce aux informations que vous voulez bien nous transmettre.

Dès maintenant nous travaillons pour la remise des D d'Or de 2023. Préparez-vous à postuler.
Bonne lecture !

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Le Journal des Départements
N°15 OCTOBRE 2022

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Retrouvez-nous sur Linkedin, @lejournaldesdepartements

Communication

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .

SOMMAIRE

Cérémonie des D d'or

Retour sur la Cérémonie qui décernait les D d'Or le 30 septembre dernier au Château de Chambord 06

Grand entretien avec Sophie Borderie

Sophie Borderie
Présidente du Département de Lot-et-Garonne

Focus sur le "*Jardin de la France*" 10

Certification des comptes

Un budget 2023 aux 2 vérités : vérité des chiffres, vérité du pays profond. 31

Management et conduite du changement

L'INVITÉ DU MOIS : Bertrand Langlet 58

Littérature

Les choix de Simon Houdebert 90

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

Assises de DF : " C'est une belle opportunité pour notre département. "

Sophie Borderie
Présidente du Département de Lot-et-Garonne

" [La certification des comptes est] un véritable chantier de conduite du changement et de modernisation en profondeur de notre collectivité. "

Christophe Guilloteau
Président du Département du Rhône

" Le premier objectif [dans les départements] est celui de l'efficacité opérationnelle. "

Bertrand Langlet
DGS du Département de l'Essonne

" La communication est avant tout affective et émotionnelle. Ce que retiennent les gens, c'est avant tout des images ! "

Cécile Delozier
Communicante

Le Journal des Départements
est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE
PUBLIC RELATION
Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2022

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse,

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Olivier de Brabois, Gilles Lagarde, Stéphane Sautarel, Mathilde Haas, Bernard de Froment, Christophe Guilloteau, Jean-Pierre Martino, Bruno Gérard, François Durovray, Claude Roméo, Olivier Babinet, Jean-Pierre Boisoteau, Jean-Marie Martino, Marylène Mongalvy, Cécile Delozier, Pascal Bertreaud, Bruno Faure, Marc Thébault, Maxime Blondeau, Simon Houdebert

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires par abonnement ouvert aux entreprises et collectivités des départements Français.

CÉRÉMONIE DES D D'OR 2022

150 décideurs départementaux réunit au sein du Château de Chambord

1ère édition réussit pour le Journal des Départements. 150 décideurs départementaux ce sont réunis au sein du prestigieux Château de Chambord en Loir-et-Cher. Ils sont venus des 4 coins de la France du nord et du sud, de l'est et de l'ouest du pays pour venir célébrer les meilleures idées et initiatives des départements de France. Rencontre avec Jean-Philippe Delbonnel et Olivier de Brabois.

Comment et pourquoi avoir crée les Trophées des Départements ?

JPHD: Avec notre rédacteur en Chef, Olivier de Brabois nous avons un objectif commun : Mettre en avant les meilleurs idées et initiatives de nos départements avec cette revue et cette cérémonie d'exception.

A l'occasion de nos nombreux déplacements dans la France entière à la rencontre des président(e)s nous avons constaté le dynamisme de nos départements . Partout des idées intéressantes, originales, trop peu connues et reconnues au niveau national. Notre enjeu concerne précisément ce dernier point.

Présenter au niveau national ces initiatives et les acteurs de terrain qui font la France.

Quels sont vos retours de la cérémonie ?

OdB : C'est plus de 150 décideurs départementaux qui ont répondu à l'appel de notre rédaction et nous en sommes très heureux. Accueillis dans un premier temps par l'école des trompes de chasses du domaine national de Chambord, la cérémonie a pu révéler les meilleurs idées et politiques de nos départements.

Qu'est ce qui vous a le plus marqué lors de la cérémonie ?

JPHD : C'est un tout naturellement, mais je dirai avoir été assez impressionné par la prise de parole de Marie-Agnès Petit - Présidente du département de la Haute-Loire. Son dynamisme, ses convictions et sa force de persuasion ont su se faire grandement apprécier.

Avez vous déjà trouvé le lieu pour l'édition de 2023 ?

OdB : Les idées et propositions ne manquent pas à ce jour. Les départements comme l'Eure-et-Loir, le Rhône, les Hauts-de-Seine ont déjà fait part de leur volonté d'accueillir cet événement qui s'impose comme la future fête des départements.
Nous lançons dès ce mois-ci un appel à tous les départements de France qui souhaitent se porter candidat pour accueillir les D d'Or 2023

Avez vous un mot à rajouter pour conclure ?

JPHD : Un grand bravo à toutes et tous pour votre mobilisation. C'était une première pour le Journal des départements et nous sommes très heureux d'avoir en équipe relevé ce challenge de taille. Pour le reste nous avons hâte de retrouver nos départements lors des assises de DF au coeur du sud Ouest en Lot-et-Garonne

Arnaud Morin

Verbatim

"Ce soir plus que jamais, vous êtes LA chance pour la France !"

Jean-Philippe Delbonnel

"Echanger, travailler ensemble et développer des partenariats entre départements et avec le Journal des Départements"

Olivier de Brabois

Ici, c'est
l'Ain !

DÉPARTEMENT DU LOIRET
Loiret
LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

D D'OR 2022

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

D D'OR 2022

D D'OR 2022

D D'OR 2022

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou
TROPHÉE DE LA RÉSILIENCE
LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

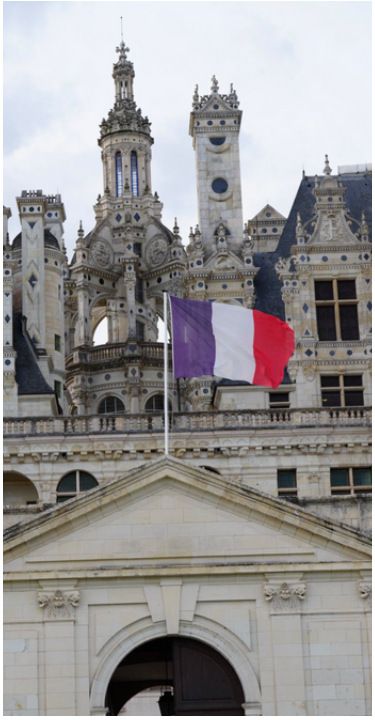

Il a imaginé, créé et fabriqué le D d'Or…

Au pied des Alpes de Haute Savoie, Clément Simon fabrique et commercialise des meubles en éditions limitées et en circuit court.
En parallèle d'une carrière en marketing, ce franco-suisse tente l'aventure entrepreneuriale et artisanale pendant la pandémie de Covid 19. Il créé Oakanopy, une marque au concept unique qui fabrique des meubles en éditions limitées de quelques dizaines de pièces, tous produits à partir du même arbre.
Outre le fait de pouvoir garantir la traçabilité du produit, ce concept permet au client de connaitre toute l'histoire de son meuble, depuis la forêt où l'arbre a grandi, jusqu'à sa fabrication en atelier.
Soucieuse de son impact environnemental, la marque plante un nouvel arbre pour chaque produit vendu, dans des forêts françaises ou européennes, aidant ainsi le reboisement de zones victimes d'incendies ou de déforestation.

Oakanopy compte déjà plus de 20 créations originales, distribuées en circuit court et, pour la plupart, grâce au bouche à oreille.
Les actualités de la marque sont à retrouver sur la page Instagram @Oakanopy.

PORTRAIT

Sophie Borderie

Présidente du Département de Lot-et-Garonne

Nous nous retrouvons quai de Montebello en face de la cathédrale Notre-Dame à Paris sous un ciel bleu sans l'ombre d'un nuage. Le Lot-et-Garonne participe à l'opération « Les marchés flottants du Sud-Ouest » avec le Gers et le Tarn-et-Garonne. Opération de promotion territoriale qui permet de faire connaître les richesses du Sud-Ouest. Rendez-vous incontournable, festif et gourmand de la rentrée parisienne, avec un grand marché convivial où l'on trouve foies gras, magrets, fruits et légumes du soleil, vins… 32 producteurs passionnés font ainsi découvrir leurs bons produits du terroir. Comme il est un peu tôt, on ne goûte pas à la prune d'Ente du Lot-et-Garonne, mais on se promet de revenir.

Sophie Borderie est à l'aise, chez elle au milieu des producteurs, de l'Association des Fruits et légumes du Lot-et-Garonne et ose aller à la rencontre des passants avec facilité et simplicité.

Car c'est sans doute ce qui frappe le plus lorsque l'on rencontre la présidente du Département du Lot-et-Garonne, la simplicité. Avec elle, pas de collaborateurs qui compliquent les relations. Un échange direct, franc. Elle garde les pieds sur terre et ne se laisse pas griser par le pouvoir local. D'ailleurs, comme pour être sûre de conserver le lien avec la réalité, elle continue d'exercer son métier d'infirmière anesthésiste à temps partiel.

Un moyen de ne pas se trouver déconnectée ! Ce qu'elle veut, c'est conserver un contact direct et elle le trouve dans ses rencontres avec les patients. Là, pas de flagornerie, « **on vous dit directement les choses et j'apprends beaucoup de ces contacts. Du reste, je ne pourrai pas me passer de mon métier** ».

Et puis, il y a l'amour du terroir. On l'a senti à sa façon de regarder, de parler avec les producteurs. Elle connaît son département, ses forces et ses faiblesses. Le patrimoine architectural, naturel et gastronomique. Elle en parle avec le talent de la vérité et de la passion.

Du reste, cette opération à Paris s'intègre dans une stratégie réfléchie, voulue, de marketing territorial. Savoir profiter de la situation géographique du département, au cœur du Sud-Ouest. Là où certains se plaindraient, d'être coincés entre Toulouse et Bordeaux, Sophie Borderie y voit une opportunité, un desserrement pour des métropolitains qui cherchent à s'installer à proximité. Alors, tenant compte de l'évolution du contexte lié à la crise du Covid, des nouvelles aspirations des Français, de cette demande de terrain et du télétravail, elle cherche à ce que le Lot-et-Garonne tire son épingle du jeu.

Cette femme, aux convictions politiques socialistes affirmées, cherche à travailler avec tous. Du reste, elle se sent à l'aise dans les instances de Départements de France où elle s'est vue confier la présidence de la commission « égalité » par le président Sauvadet.

Alors, accueillir les Assises représente pour elle une opportunité importante. Avec les projecteurs braqués sur Agen en octobre et l'opportunité pour les agriculteurs et entreprises du Lot-et-Garonne de présenter leurs produits.

Enfin, alors que notre entretien va se terminer, elle tient à évoquer son combat pour l'égalité femmes / hommes et les mesures qu'elle a prises pour progresser en la matière au collège, au sein des services départementaux et dans la vie quotidienne.

Assises de DF : "C'est une belle opportunité pour notre département"

***Sophie Borderie** - Présidente du Département de Lot-et-Garonne*

Présentez-vous :
Je suis infirmière anesthésiste de profession depuis 1999 et je continue de travailler. J'avais posé cette condition quand mon prédécesseur Pierre Camani m'a proposé de lui succéder. Je travaille certes à temps partiel mais c'était important pour moi de continuer d'exercer ma profession. J'aime beaucoup mon métier et je pense que c'est aussi important pour ma famille. J'arrive à concilier ma vie professionnelle avec mes responsabilités électives mais cela fait des semaines bien chargées !
J'ai adhéré au Parti socialiste après la catastrophe de 2002 où Lionel Jospin a été éliminé dès le premier tour de l'élection présidentielle.
J'ai ensuite été élue en 2006 au Conseil municipal de Marmande, puis en 2008 je deviens Adjointe au maire en charge des affaires sociales. Aux élections départementales de 2011, je suis suppléante du Conseiller général Jacques Bilirit puis en 2015, je suis élue en binôme comme conseillère départementale avec lui, sur le canton de Marmande 2. J'ai assuré la Vice-Présidence en charge des Solidarités de 2015 à 2019, année où Pierre Camani me propose de lui succéder à la Présidence en cours de mandat. Nous avons préparé ensemble cette succession. Il est toujours Conseiller départemental et c'est une chance de l'avoir à mes côtés car je peux m'appuyer sur son expérience.

Comment avez-vous ressenti votre élection à la Présidence du Conseil départemental ?
Cette fonction est très différente de ma vice-présidence en charge des Solidarités. Quand on arrive à la tête d'un Conseil départemental, on doit assumer un certain nombre de responsabilités ! La Présidence ne me prend pas nécessairement plus de temps que ne m'en prenait ma vice-présidence aux Solidarités car j'étais déjà très investie dans cette mission ; mais comme Présidente c'est sur moi que pèse le poids des dernières décisions, même si j'ai beau partager cela avec mes collègues de l'exécutif départemental. J'assume cela avec passion. J'ai été réélue à la Présidence le 1er juillet 2021 avec le même équilibre politique dans l'assemblée départementale. Notre majorité départementale est étiquetée de gauche mais est assez ouverte. Certains élus de ma majorité départementale ont par exemple parrainé Emmanuel Macron. Notre majorité départementale comporte aussi des élus d'une gauche qui peut être très appuyée, mais cela fonctionne très bien. Il y a un vrai respect entre les élus qui sont compétents, très attachés à leur territoire et à leurs valeurs.

Comment analysez-vous les élections législatives sur votre département ?
Le résultat en Lot-et-Garonne n'est pas très différent d'autres départements. Nous avions précédemment trois députés LREM et en 2022, deux députés Rassemblement national ont été élus. On sentait une lame de fond depuis un certain temps dans notre département, et cette lame s'est concrétisée avec les élections législatives et avec une abstention énorme. Les électeurs ressentent aussi un sentiment d'abandon de nos territoires, alors que nous nous battons pour les faire avancer, avec les autres collectivités. **Il y a aussi une méconnaissance forte des électeurs sur les compétences des différentes collectivités**, une jeunesse peu investie, nous avons encore plus de pédagogie à faire !

Pouvez-vous nous parler du Lot-et-Garonne, avec ses forces et ses faiblesses ?

Le Lot-et-Garonne est un département rural ce qui n'est pas du tout péjoratif ! Nous sommes situés entre deux métropoles très développées que sont Toulouse et Bordeaux.
Les services sont bien implantés et présents, beaucoup d'investissements ont été réalisés dans notre département, ce qui en fait une force. La situation géographique est une opportunité et nous sommes desservis par l'autoroute.
Les collectivités ont fait en sorte, depuis des années, de garder des services de qualité. Une famille qui vient s'installer en Lot-et-Garonne a tous les services à sa portée.
L'enseignement supérieur est également accessible en proximité.
Terrain propice à l'agriculture, **Le Lot-et-Garonne est souvent qualifié de plus grand jardin de France** car on y trouve plus de 70 cultures entre maraichage, fruits, légumes… sans oublier, l'élevage. C'est une terre agricole qui a su se moderniser avec des zones d'activités comme l'Agropole, initié par Jean François-Poncet et qui est aujourd'hui très développé. Agrinove (ndlr : technopole agricole pour l'innovation « amont ») et le campus numérique sont d'autres exemples de ce dynamisme. **Nous allions la tradition et la modernité**, avec une volonté de développer l'attractivité du département au travers de son histoire mais aussi de se moderniser.

Comment arrive-t-on à être attractif entre deux métropoles ?

La présence de deux métropoles voisines du Lot-et-Garonne serait une faiblesse si nous ne faisions rien. Ce qui n'est pas notre cas et nous savons en tirer les avantages. Si je prends l'exemple de Marmande, que je connais bien, nous sommes à 70km de Bordeaux. Bordeaux est désormais à 2 heures de Paris avec la LGV et le prix de l'immobilier y a fortement augmenté. Nous voyons donc de plus en plus de Bordelais faire le choix de s'installer sur notre territoire et prendre le train pour aller y travailler chaque jour. C'est aussi pour cette raison que le Conseil départemental consacre des crédits importants pour des investissements lourds comme le plan des routes et des mobilités quotidiennes, mais aussi sur les collèges. Nous envisageons également de créer une structure départementale qui pilotera un plan d'attractivité territorial, en y associant les EPCI et les chambres consulaires.

Comment se porte le tourisme sur votre département ?

Nous avons connu une hausse importante du nombre de visiteurs suite à la crise sanitaire. Nous avions déjà fait une très belle saison en 2019. À la sortie de la crise, nous avons lancé une campagne publicitaire « agressive » pour mettre en avant notre richesse patrimoniale et qui a très bien fonctionnée. Les touristes viennent visiter le Château de Nérac, avec son musée Henri IV, nous avons également beaucoup de bastides et des villages labélisés « Plus beau village de France ». Ce tourisme architectural s'accompagne aussi d'un tourisme gastronomique et convivial.

Votre département souffre-t-il de la désertification médicale ?

Depuis 2010, nous sommes très engagés dans la lutte contre la désertification médicale avec des investissements lourds sur l'immobilier. Nous avons créé des maisons de santé pluridisciplinaires. Nous allons poursuivre cette lutte contre la désertification au travers du plan d'attractivité territoriale. Il ne faut pas baisser les bras. La santé est une compétence régalienne, on a atteint un plafond de verre et l'État doit prendre ses responsabilités. La suppression du numerus clausus ne suffit pas, et je pense que nous devons aller vers des mesures plus coercitives. L'accès aux soins est la priorité de nos concitoyens et je regrette que ce sujet n'ait pas été abordé lors des élections du printemps dernier… Je ne suis pas très favorable au développement de la médecine générale à distance. De par ma profession, je mesure que la santé doit être traitée en proximité entre le patient et le professionnel de santé. Il y a un échange qui se fait.
La e-santé peut être une solution temporaire dans l'attente de trouver de nouveaux praticiens, mais je ne pense pas que cette solution soit idéale et pérenne sur le long terme.

Vous accueillez du 12 au 14 octobre prochain les assises des Départements de France. Qu'en attendez-vous ?

Nous avons porté notre candidature en 2020. C'est une belle opportunité pour notre département, toujours en termes d'attractivité. Cette nouvelle formule, car nous sommes passés d'un Congrès à des Assises, permet d'avoir un village de partenaires locaux, avec plus de soixante entreprises présentes, ainsi que la Chambre d'agriculture. Cela nous permet de créer une vitrine du Lot-et-Garonne, avec ses pépites, lors de ce rendez-vous annuel national. Nous attendons entre 1200 et 1600 congressistes, ce qui est énorme pour le territoire en matière d'hébergement et de restauration ! Nos agents départementaux sont très mobilisés et très fiers d'accueillir leurs collègues à Agen.

Quel regard portez-vous sur la loi 3DS ?

C'est très abstrait. Les assises permettront d'avoir un vrai échange sur la décentralisation, savoir jusqu'où nous devons aller, notamment sur l'expérimentation. Il faut que l'État soit conscient que la gestion en proximité est source d'efficacité : la crise a permis de mettre en avant la force de frappe des départements, notamment sur les masques. Si les départements ne s'étaient pas mobilisés, nous aurions été en plus grande difficulté.

Que pensez-vous d'un retour du Conseiller territorial ?

Forte de mon propos précédent, je ne pense pas que l'élu qui siège à la fois au département et dans la vaste région Nouvelle Aquitaine puisse exercer son mandat en proximité. Comment peut-on aller expliquer ce que fait le département si les élus doivent aller siéger au Conseil régional à plus de 300 km de leur canton ? Si cette réforme a un argument économique, je n'y crois absolument pas, car on a vu le résultat avec les grandes régions…
Si on veut être efficace, il faut être sur le terrain. Pour ce qui me concerne, je visite le territoire deux jours par semaine et des réunions dans les cantons avec les maires.

Le versement du RSA sous condition serait-il une mauvaise idée selon vous ?

Je ne souhaite pas m'inscrire dans cette expérimentation car cela ne sera ni adapté, ni une solution !

Aujourd'hui, un bénéficiaire du RSA à un contrat d'engagements réciproques. Il y a un suivi par les travailleurs sociaux. Malheureusement, force est de constater qu'il y a des bénéficiaires qui ne reviennent pas dans le monde du travail. Dans le Lot-et-Garonne, 30% des bénéficiaires sont très loin de l'emploi. Je ne suis pas sure que d'imposer aux bénéficiaires de travailler pour toucher le RSA soit la

méthode la plus efficace.
Rien n'empêche les collectivités à mettre en place des dispositifs. Nous avons mis en place Job47 qui est une plateforme mettant en relation les bénéficiaires du RSA avec les offres d'emploi des entreprises, en lien avec les Chambres consulaires.

Quels sont les chantiers phares de votre mandat ?

Un an après notre élection, la moitié des engagements de campagne a démarré. Il y a eu un engagement fort de notre part : **le tarif des repas pour les collégiens ne peut plus être supérieur à deux euros.** Dans un contexte d'augmentation des prix et de baisse du pouvoir d'achat, c'était une décision plus que bienvenue, et ce sans toucher à la quantité, ni à la qualité des repas qui sont produits en circuit-court ! Nous lançons aussi le projet de mettre en place des repas en circuit-court dans nos EHPAD en faveur de nos aînés.
Comme je le disais tout à l'heure, nous lançons aussi un plan d'investissement sur les routes départementales et mobilités du quotidien en lien avec les maires et les EPCI qui nous ont fait remonter leurs propositions dans le cadre d'une démarche que nous avons voulue participative.

Vous êtes Présidente du Service départemental d'incendie et de secours. Vous avez eu des incendies cet été ?

La forêt des Landes de Gascogne a été touchée chez nous mais plus tard dans la saison que nos voisins, nous avons donc pu réagir très vite et éviter le pire. Mais en effet nos sapeurs-pompiers sont allés prêter main forte en Gironde notamment. Il y a eu une véritable solidarité dans le Sud—Ouest et plus largement de toute la France pour venir soutenir nos sapeurs-pompiers face à cette catastrophe. Nous leur devons beaucoup !

Quel est votre plan d'action sur le numérique ?

Mon prédécesseur était très engagé sur ce sujet. Aujourd'hui, plus de 70% du département est raccordé à la fibre. En 2024, ce sera l'ensemble du département. C'est un point d'attractivité très important pour notre territoire. Cela permet aux entreprises de faciliter le télétravail et le fonctionnement au quotidien des entreprises. Nous n'avons pas généralisé les cartables numériques car ce n'était pas une demande des enseignants, mais nous lançons un plan e-collèges avec un renouvellement important des ordinateurs et des classes mobiles dans les établissements.
Nous travaillons aussi sur l'inclusion numérique en lien avec des partenaires comme la CAF ou la MSA pour permettre aux personnes éloignées du numérique de se former.

Quelle est la situation financière du Conseil départemental du Lot-et-Garonne ?

Il y a un sujet en effet. Nous avons eu de très bonne DMTO, mais je reste prudente. Nous avons pu boucler un budget 2022 sans difficulté, mais dans le contexte actuel, les collectivités doivent redoubler de vigilance.
La crise sanitaire a duré trois ans, vient maintenant la crise économique. Nos collectivités doivent être très prudente dans les investissements à venir.
Nous n'avons a fortiori plus de levier fiscal et nous sommes dans l'incertitude.
Pour l'année 2022, sur les 9 premiers mois, nous avons eu +20 millions de fonctionnement entre le point d'indice, le Ségur de la Santé, les coûts de l'énergie, l'avenant 43 sur les aides à domicile… Nous devons nous adapter à ces réalités qui découlent du national.

C'est ringard le département ?

Ah non, je ne pense pas ! Honnêtement, je suis convaincue que c'est la bonne dimension : **c'est une collectivité de proximité qui a une réelle capacité à agir.** Les Départements l'ont d'ailleurs prouvé avec la crise sanitaire. La suppression des départements irait à l'encontre de la décentralisation, je n'en vois vraiment pas l'intérêt.

Vous avez un sujet qui vous tient à cœur ?

J'ai commencé à travailler sur un sujet à la fin du mandat précédent, c'est l'engagement de notre collectivité dans l'égalité femme-homme. C'est une commission que je préside au niveau de l'Assemblée des Départements de France. J'ai une de mes vice-présidente, Marylène Paillarès, qui est en charge notamment de cette question.
Nous avons, dès le plus jeune âge, à travailler sur ce sujet de l'égalité femme-homme. Nous le faisons dès le collège, avec le Conseil départemental des jeunes. Cela peut se traduire par la mise en place dans nos collèges de distributeurs de protections périodiques (ndlr : expérimentés dans 5 collèges en Lot-et-Garonne cette année). La précarité menstruelle est un vrai sujet, et une cause d'absentéisme en classe pour les jeunes filles.
D'une manière générale, notre majorité a fait de l'égalité femme-homme une grande cause départementale. Notre équipe de direction générale est d'ailleurs totalement paritaire.

De gauche à droite : Jean-Philippe Delbonnel, Président du Groupe Delbo Presse - Sophie Borderie, Président du Département de Lot-et-Garonne et Olivier de Brabois, Rédacteur en chef du Journal des Départements

Un département chargé d'histoire !

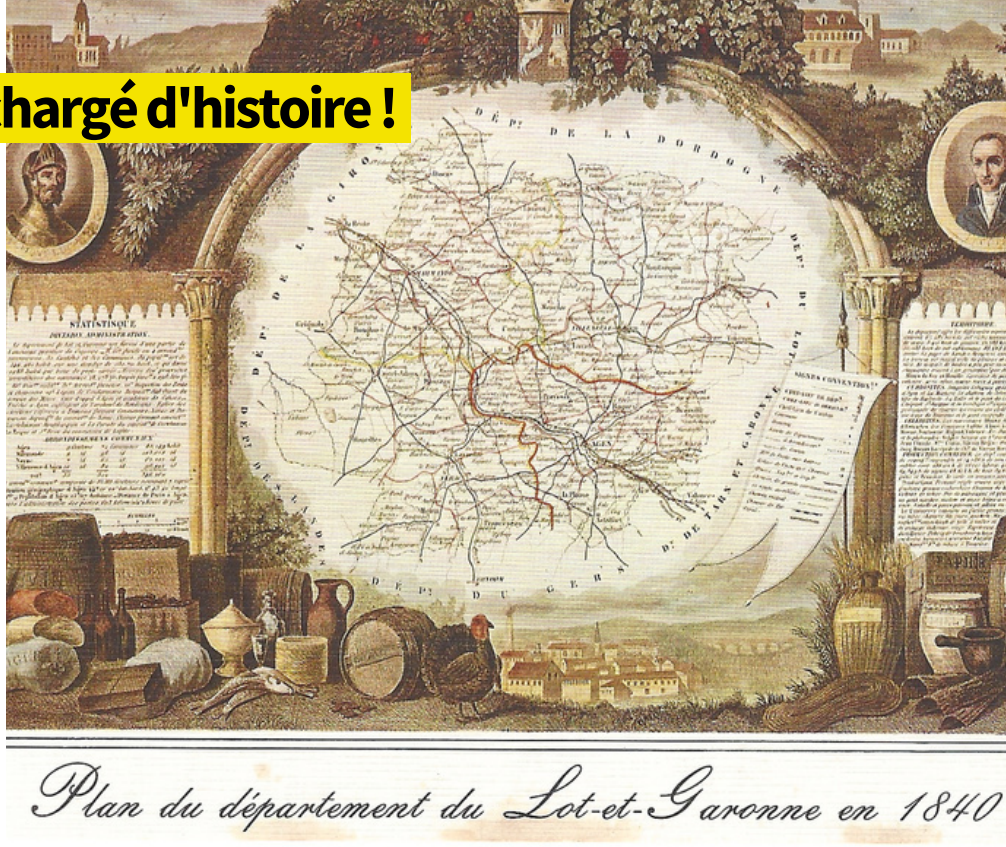

Jusqu'à la Révolution, l'Agenais passe plus pour un « pays » qu'une province bien précise. Divisé entre le dialecte languedocien et le dialecte gascon, situé à la charnière entre la Guyenne et le Languedoc, entre l'influence de Bordeaux et de Toulouse, appartenant, aux premiers siècles de l'ère chrétienne à l'Aquitaine, il n'a jamais été clairement sous l'influence unique de l'une ou de l'autre des grandes villes garonnaises.

L'effondrement de l'Empire romain a eu des conséquences beaucoup plus graves sur le plan politique. L'Agenais s'est alors trouvé soumis aux influences les plus diverses. « Marche » pour le roi de France face à la puissance des Gascons durant tout le Haut Moyen Âge, il devait être la victime des guerres entre ce souverain et celui d'Angleterre, la frontière politique ou militaire passant, tantôt en amont, tantôt en aval d'Agen. Entre 1196, date à laquelle Richard Cœur de Lion donne l'Agenais en dot à sa sœur, qui épouse le comte de Toulouse, et en 1279, au traité d'Amiens, quand Philippe le Hardi rend ce territoire au roi d'Angleterre, l'Agenais a plutôt appartenu aux États Toulousains.

Il entre ensuite dans sa période anglaise, entrecoupée de quelque temps brefs de domination française. C'est avec Louis XI que l'Agenais devait rompre définitivement tout lien politique avec le Languedoc et Toulouse, dépendant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, du Parlement de Bordeaux et du gouvernement de Guyenne.

Le département de Lot-et-Garonne est formé en 1790. Le chef-lieu est partagé entre les communes d'Aiguillon et d'Agen, avant de revenir définitivement à cette dernière.

Surtout à partir du XIVe siècle, l'Agenais est apparu comme une entité bien incertaine. Ainsi, le diocèse d'Agen fut scindé en deux lors de la création de celui de Condom en 1317. Les juridictions administratives ou judiciaires se superposaient ou se chevauchaient, entretenant une certaine confusion. De plus, certains territoires ont continué de regarder vers Toulouse, comme la vicomté de Brulhois, dont la capitale était Laplume, alors que les autres dépendaient de la généralité de Bordeaux. Si, du point de vue administratif, la sénéchaussée d'Agen était très vaste, couvrant la moitié nord de Lot-et-Garonne actuel, elle était dépouillée, au sud, de cette autorité, car Condom, Nérac (en raison de la puissante famille d'Albret) et Bazas, était également le siège d'une sénéchaussée.

Cette coupure était facilitée par la Garonne. L'utilisation de ce fleuve comme ligne de partage, à plusieurs reprises au cours de l'histoire, témoigne que la Garonne était un obstacle à la circulation dans le sens nord-sud et une limite naturelle bien marquée principalement d'un point de vue administratif.

La formation du département de Lot-et-Garonne apporte des éclairages intéressants sur la manière dont les responsables politiques de l'époque concevaient les partages d'influence entre villes rivales tout en considérant leurs liens avec les campagnes.

Car, d'un point de vue géographique, le Lot-et-Garonne est constitué de régions fort différentes : « le nord pourrait tout aussi bien être rattaché à la Dordogne, le sud ne se distingue guère des coteaux gersois, quant au sud-ouest il n'est qu'une annexe des Landes » (Luxembourg M.).

En application des directives formulées par l'Assemblée constituante, les députés agenais imaginèrent un département mordant sur le Quercy et sur la Gascogne, tout en soutenant la création d'un département intermédiaire entre Bordeaux et Agen afin d'éviter que le futur chef-lieu départemental soit rejeté à la périphérie d'une circonscription administrative beaucoup trop vaste. Les autres limites prêtèrent moins à discussion en raison des accords intervenus entre les députés. Ainsi au nord il fut très rapidement acquis que le Dropt formerait la séparation avec le futur département de la Dordogne.

Vers la Gascogne, il semblait normal que Condom soit dépendante d'Agen et il était, de toute façon, nécessaire que le futur département s'installe de part et d'autre de la Garonne, pour permettre à Agen d'exercer pleinement son rayonnement mais Condom elle-même demandait à être tournée vers Auch et prendre la tête d'un district.

Enfin vers l'est les agenais demandaient le rattachement des cantons d'Auvillar, Valence d'Agen, Bourg-de-Visa et Montaigu-de-Quercy.

Au coeur du Sud Ouest !

Ainsi constitué, le Lot-et-Garonne devait se choisir un chef-lieu et si Agen avait toutes chances de l'emporter, la concurrence fut cependant âpre entre les villes mieux placées en position centrale.

La première réunion de l'Assemblée départementale eut lieu à Agen comme convenu, mais les autres cités réclamèrent le respect de l'alternat. La suppression de ce dernier par l'Assemblée favorisa Agen, malgré une dernière tentative de la part d'Aiguillon qui demandait à devenir, en raison de sa situation au cœur de Lot-et-Garonne, le chef-lieu définitif. Ce fut pourtant Agen, en dépit de sa position excentrée, qui l'emporta compte tenu de son rôle dans le passé.

La formation du département de Lot-et-Garonne.
De 1791 à 1793, les 9 districts (Agen, Nérac, Marmande, Tonneins, Villeneuve, Lauzun, Monflanquin, Casteljaloux et Valence) du département de Lot-et-Garonne fournirent 10 bataillons de volontaires nationaux.
En 1808, la création du département de Tarn-et-Garonne modifia les limites orientales. Pendant l'élaboration de la carte des départements, le député de Montauban n'avait pu obtenir que cette cité soit à la tête d'une des nouvelles divisions administratives, Cahors l'emportant sur sa rivale tarn-et-garonnaise. Les habitants multiplièrent alors les interventions pour montrer qu'il était anormal que Montauban siège d'un évêché, d'une sénéchaussée, d'une Généralité, soit ainsi abaissé au rang de district. Par une décision de 1808, Napoléon Ier accéda à leur désir en créant le Tarn-et-Garonne, dont Montauban devenait le chef-lieu. Pour cela on amputa le Lot-et-Garonne des cantons de Montaigu-du-Quercy, de Bourg-de-Visa, de Valence d'Agen et d'Auvillar, qui avaient cependant toujours fait partie de l'Agenais historique et de la Guyenne.

Le Jardin de la France !

La réputation de terre fertile n'est plus à faire pour le Lot-et-Garonne. Le Conseil départemental s'emploie à préserver nos ressources naturelles et soutenir celles et ceux qui les transforment et les valorisent. 1er département bio de Nouvelle-Aquitaine, territoire où l'abeille s'épanouit, dynamisme grandissant de l'agroalimentaire… l'engagement de la collectivité porte ses fruits.

La « belle Marmande », fondée par Richard Cœur de Lion sur les bords de la Garonne, a un charme inimitable. Vous y ferez des promenades bucoliques et poétiques, au fil de l'eau.
Les Jardins du Cloître de Notre-Dame-de-Garonne sont des jardins « à la française ». Ils sont composés dans le pur style classique du 17ème siècle. Vous y verrez de beaux exemples d'art topiaire. Il est classé « Jardin Remarquable ». Fleuri et ombragé, vous y apprécierez tout autant la balade que son architecture religieuse.
Sur les berges de la Garonne, le **Parc de la Filhole** est un lieu familial et bien équipé. Ce parc arboré dispose d'un espace de jeux, d'une aire de pique-nique, de sanitaires. Pour faire plaisir à toute la famille, vous y trouverez également un parcours sportif, un minigolf et de nombreux sentiers. Au détour d'un chemin, les amoureux tomberont peut-être sur le charmant Jardin des Sources. Vous pouvez prolonger la balade vers la plage de la Garonne.

Les Jardins de Beauchamp regroupent différents espaces pour vous faire voyager à travers le monde : jardin japonais, palmeraie… Ils sont mis en scène avec des aménagements paysagers ou architecturaux. Vous passez d'un jardin de curé à un sous-bois, d'un patio à un labyrinthe, agrémenté de plans d'eau, bassins et fontaines… Ce sont des jardins privés, donc la visite est payante. Ils sont classés « Jardins Remarquables ». Nous vous conseillons de vous y rendre au printemps, durant la période de floraison. C'est une promenade dépaysante. À **Casteljaloux**, au sud du Val de Garonne, le Parc municipal d'Albret vous fait remonter le temps. Au centre de cet espace vert se trouve les vestiges d'un château de la Renaissance et pas n'importe lequel… Il a abrité Henri de Navarre, avant qu'il ne devienne notre célèbre roi Henri IV. Ce parc est bien à l'image de ce passé médiéval glorieux et du cœur historique de Casteljaloux : de grands arbres anciens, des allées fleuries, de vieilles pierres… Nul doute que vous tomberez sous son charme !

À Bouglon, les Jardins de Montfleuri portent bien leur nom. Ces jardins à l'anglaise regroupent une multitude de fleurs, créant un petit paradis pour les papillons et les promeneurs. C'est un éveil des sens qui vous y attend. Des parfums, des couleurs et le chant des oiseaux vous accompagnent lors de cette douce promenade.

Agen est traversé à la fois par la Garonne et par le Canal de Garonne. La ville offre plusieurs espaces verts pour profiter de la fraîcheur ou faire du sport.

Les berges de la Garonne sont accessibles et offrent de belles balades. Vous y trouverez un parcours de santé et une aire de jeux et des sentiers aménagés. Une portion accueille la Réserve Naturelle de Frayère d'Alose. C'est donc un environnement préservé, qu'il convient de respecter.

Le canal de Garonne est longé par une voie verte où vous pourrez vous balader à pied ou à vélo. Elle est ombragée et au bord de l'eau. C'est un lieu rafraîchissant.

L'esplanade du Gravier se situe au bord de la Garonne. Ce jardin conserve un charme un peu suranné, avec son kiosque à musique, sa fontaine, ses pelouses bordées de fleurs et sa belle allée ombragée.

Le square du Pin a été restauré, en respectant son âme d'antan. Ce jardin typique du 19ème siècle s'enroule autour de sa statue de la Marseillaise. Il dispose d'une très belle aire de jeu pour les enfants et ses belles allées permettent à tous d'y circuler tranquillement.

Les parcs Jayan, Chabaud, Labesque et Pompeyrie forment des ilots de verdure au cœur de la ville. Vous y trouverez des espaces pour vous détendre en famille, avec des aires jeux pour les enfants.

La biodiversité, une priorité

L'action du Département s'illustre par les actions qu'il développe en faveur de l'abeille, sentinelle de notre environnement, avec notamment le déploiement progressif de 100 ruches en partenariat avec le syndicat Abeille gasconne, le réseau des opérateurs Espaces naturels sensibles et la profession agricole.

Autre initiative participant à la préservation de cette biodiversité, le dispositif de « l'Arbre dans le Paysage Rural » a permis d'accompagner la plantation de quelque 170 km de haies champêtres. Par la mise en oeuvre de son plan départemental en faveur des zones humides, adopté en 2013, le Département contribue aussi à la préservation des milieux humides indispensables pour la ressource en eau.

Les jardins de Boissonna se trouvent à Baleyssagues, non loin de Duras, dans le Pays du Dropt. Ce sont des jardins très poétiques, à l'anglaise. L'ambiance générale est très douce, sur des tons pastel. On pourrait les qualifier de roseraie, mais vous y apprécierez également ses délicates graminées. Ses arbres anciens méritent aussi de s'attarder dans ces « Jardins Remarquables ». Sur place, ne manquez pas d'y déguster quelques douceurs, dans son salon de thé.

Conseillers Départementaux
Titulaires et remplaçants

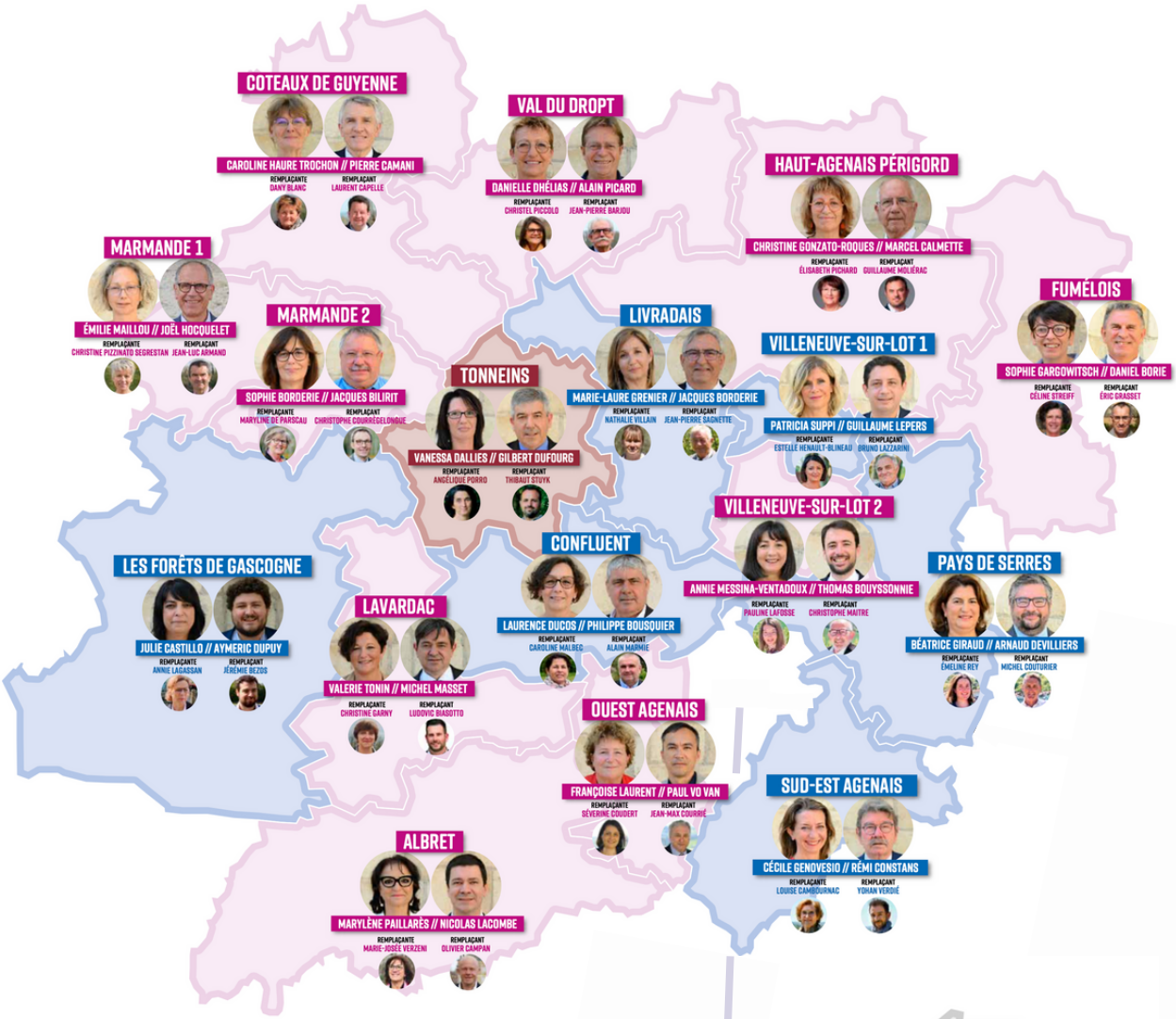

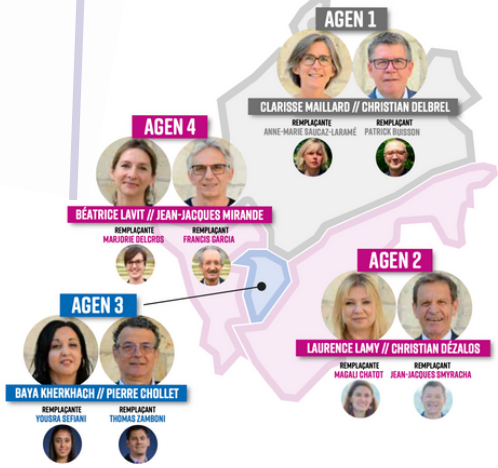

12
VICE-PRÉSIDENT.E.S

NICOLAS LACOMBE
1er vice-président en charge des Politiques éducatives et des Collèges

CHRISTINE GONZATO-ROQUES
Vice-présidente en charge du Développement social, de l'Insertion et de l'Habitat

CHRISTIAN DÉZALOS
Vice-président en charge des Finances, du Patrimoine, de l'Évaluation des politiques publiques, de l'Administration générale et des Ressources humaines

LAURENCE LAMY
Vice-présidente en charge de la Citoyenneté

JACQUES BILIRIT
Vice-président en charge de la Culture

SOPHIE GARGOWITSCH
Vice-présidente en charge du Développement durable et de l'Environnement

JOËL HOCQUELET
Vice-président en charge de l'Agriculture et de la Forêt

MARYLÈNE PAILLARÈS
Vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité femme-homme et de la Lutte contre les discriminations

DANIEL BORIE
Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de la Mobilité

DANIELLE DHÉLIAS
Vice-présidente en charge de la Ruralité et de la Vie des territoires

MICHEL MASSET
Vice-président en charge du Développement économique, du Tourisme et des Politiques contractuelles

ANNIE MESSINA-VENTADOUX
Vice-présidente en charge des Personnes âgées et de la Démographie médicale

6
CONSEILLER.ÈRE.S DÉLÉGUÉ.E.S

Elles/ils renforcent le travail des vice-présidents dans des domaines spécifiques :

PIERRE CAMANI, conseiller départemental délégué au Numérique

ÉMILIE MAILLOU, conseillère départementale déléguée à la Jeunesse

MARCEL CALMETTE, conseiller départemental délégué aux Langues régionales

VALÉRIE TONIN, conseillère départementale déléguée à l'Enseignement supérieur

THOMAS BOUYSSONNIE, conseiller départemental délégué aux Personnes handicapées et à l'Habitat

FRANÇOISE LAURENT, conseillère départementale déléguée aux Anciens combattants et à la Mémoire

Un Plan routes et déplacements du quotidien doté de plus de **120 millions d'euros**

3 000 km
de routes entretenues au quotidien par le Conseil départemental

130
Bibliothèques municipales et intercommunales accompagnées par la Médiathèque départementale de Lot-et-Garonne

45
Ehpad présents sur le département

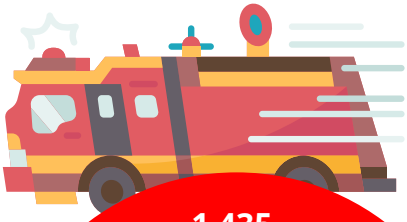

1 435
sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité dans 44 casernes. Le Département participe au bon fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 16 M€

75 %
de foyers raccordables à la fibre optique fin 2022 et 100 % d'ici juin 2024

54 M€
pour développer des actions efficaces et pertinentes en direction de l'enfance et de la famille

77 M€
C'est la dotation du Plan collèges pour rénover les établissements publics. Le Plan e-collège est de 5 M€

12 500
collégiens répartis sur les 28 collèges publics du département

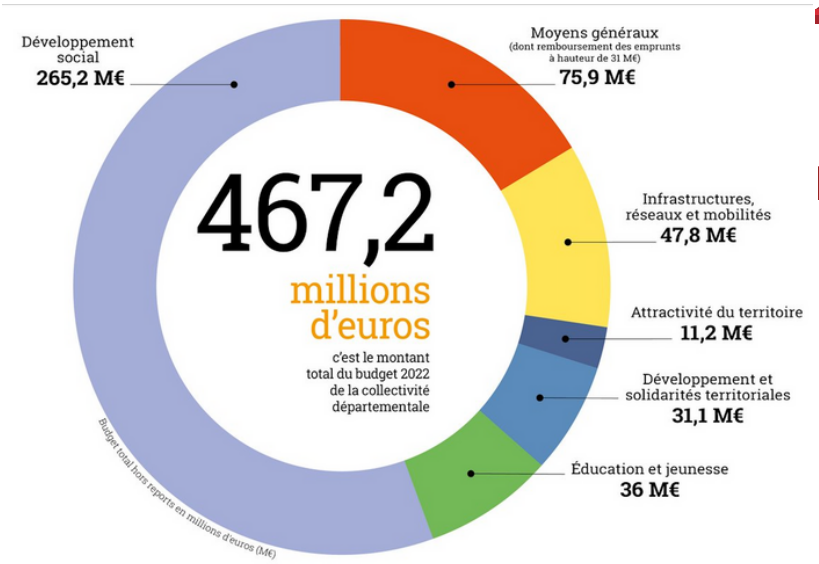

Un budget 2023 aux 2 vérités : vérité des chiffres, vérité du pays profond.

Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Après les Dialogues de Bercy auxquels les membre du bureau des commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée Nationale ont été associés, le Gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) et son projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023. Nous allons maintenant en débattre au Parlement et le Sénat se prononcera après l'avoir amendé sur le texte final en décembre prochain.

Cette année le cycle budgétaire prend une tournure particulière du fait de la majorité relative dont dispose le Gouvernement à l'Assemblée Nationale. Si la volonté de trouver des accords pour permettre l'adoption d'un texte équilibré et ambitieux est partagée au niveau du Gouvernement comme du Sénat, et sans doute pour partie à l'Assemblée, le chemin demeure étroit, avec deux bornes très claires : celle d'une majorité en Commission Mixte Paritaire (CMP) possible qu'avec les représentants de la majorité sénatoriale d'une part, et d'autre part celle de l'article 49-3 que le Gouvernement peut mobiliser pour faire adopter son budget sans vote. Si cette issue n'est pas souhaitable dans le contexte politique actuel qui nécessite plus que jamais dialogue, responsabilité et exigence, elle repose sur la nécessité constitutionnelle de permettre in fine à notre pays de disposer des moyens de fonctionner, et cela est nécessaire.
Pour ma part, je défends cinq « lignes rouges » indépassables qui doivent guider notre action budgétaire dans l'intérêt du pays et de chaque français :

1 La sincérité du cadre macro-économique dans lequel s'inscrit le budget de la nation (niveau d'inflation, taux de croissance…) et le respect d'une trajectoire de baisse du déficit public (qui doit être inférieur à 5% du PIB) pour amorcer notre désendettement par la baisse de la dépense publique. Le risque de récession est fort, nous ne devons pas l'ignorer.

2 Une évolution différenciée de nos dépenses publiques dont le volume global doit décroître. Outre la santé qui doit faire l'objet d'un effort particulier, ainsi que les crédits d'investissements en général, le maintien des moyens en faveur des collectivités territoriales, avec une prise en compte plus forte de la réalité de leurs ressources comme de celle de leurs charges indépendamment de leur population, constituent mes trois priorités. De nombreuses économies sont possibles dans les budgets des autres ministères en privilégiant toujours la production d'un service public et en limitant drastiquement les moyens de l'administration administrante. La seule possibilité de simplifier et de limiter le nombre de ceux qui administrent et contrôlent.

3 Notre dépense sociale doit être encadrée et limitée pour être juste, efficace et soutenable. C'est ainsi que la chasse à la fraude sociale (comme à la fraude fiscale), par exemple grâce à la carte Vitale biométrique, doit être encouragée, que les revenus de substitution doivent être recentrés et limités, que la durée de cotisation retraite doit être augmentée. Par ailleurs, il importe d'engager enfin le chantier de la dépendance.

4 Des mesures structurelles doivent être prises en faveur de notre souveraineté, de la lutte contre l'inflation et d'une transition écologique soutenable. Nous n'avons plus les moyens de faire des chèques en revanche nous avons l'obligation de proposer des réponses structurelles : prix pivot et universel des carburants (autour de 1,5€ le litre), réforme du tarif européen de l'électricité, effort en faveur du nucléaire, application du tarif réglementé aux collectivités, fin des importations de produits alimentaires ne respectant pas

suite

4 nos normes sociales et environnementales, amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, soutien aux mobilités alternatives, protection du marché européen plutôt que dogme de la libre concurrence intérieure… La trajectoire de la transition écologique doit être revue pour être soutenable.

5 Une réforme fiscale à amorcer pour permettre la soutenabilité de notre système et son équité, qui passe par une baisse des taux de prélèvement pour un meilleur rendement. A ce titre, il convient de privilégier des taux limités appliqués à une assiette large : TVA, CSG…, d'opérer le transfert du financement de notre protection sociale du travail vers la consommation, de limiter drastiquement les niches fiscales et de rééquilibrer la fiscalité locale pour en assurer une juste répartition via une péréquation nationale accrue. La défiscalisation des heures supplémentaires comme des titres fléchés (titre restaurant par exemple) doit être facilitée. Si la suppression de la CVAE, avec la juste compensation aux collectivités, doit être saluée, elle ne peut constituer la seule ambition fiscale du quinquennat.

Voilà quelques pistes, qui passent aussi bien sûr par des décisions européennes et qui s'inscrivent dans la durée du quinquennat, susceptibles de redonner confiance. Il y faut le courage de l'action et la vérité du diagnostic comme des orientations.
Cette construction budgétaire s'inscrit en miroir avec nos exigences de services publics sur nos territoires : santé, éducation, sécurité, mais aussi de différenciation pour la prise en compte des deux questions majeures que sont l'eau et l'urbanisme (ZAN), mais encore des investissements en faveur des infrastructures dont nous avons besoin. Avançant par ailleurs dans le même calendrier sur l'examen de plusieurs PPL relatives à ces sujets, le Sénat s'attachera à veiller à la cohérence entre les moyens budgétaires et la réglementation, en particulier au service de la ruralité.

Départementalement vôtre.
Stéphane Sautarel

Actualités politiques

Octobre 2022. Le Sénat critique la réforme des services déconcentrés

Le Sénat considère que la mise en place des secrétariats généraux communs (SGC) aux préfectures et directions départementales interministérielles (DDI) se trouve « au milieu du gué » et que sa « viabilité reste à construire dans la durée »
Pour la sénatrice socialiste Isabelle Briquet les « objectifs ambitieux sont loin d'avoir été atteints » en termes de gains de productivité et de redéploiement vers les fonctions métiers ; elle considère qu'il faut « conforter les moyens »des SGC pour réussir cette réforme.

Le Conseil national de la refondation promis à des déclinaisons territoriales

Les associations d'élus qui composent Territoires Unis (AMF, RF et DF) avaient annoncé ne pas participer au Conseil National de la Refondation considérant que ce Conseil n'était « pas approprié pour évoquer les enjeux relevant des compétences des collectivités ».
Ils ont été reçus par le Président de la République en urgence et ont reçu certaines assurances. « Il a acté qu'il fallait enfin une grande loi de décentralisation, ce que l'AMF demande depuis longtemps », a considéré David Lisnard, le Président de l'AMF qui reconnaît aussi « des avancées majeures ». Il a aussi souligné la promesse du chef de l'Etat de « maintenir les moyens financiers des collectivités ». Et François Sauvadet, président de Départements de France d'ajouter qu'ils ont obtenu « des réunions de travail régulières avec le président de la République pour échanger sur les problèmes spécifiques que nous rencontrons dans l'exercice de nos compétences ».
Du coup, les représentants de Territoires Unis ont accepté de participer à cette première réunion.
Rappelons que cinq thèmes ont été retenus : santé, emploi, école, vieillissement et transition écologique, et la démarche sera déclinée « territoire par territoire ». Mais on ne connaît pas l'échelon territorial retenu : bassin de vie ? commune ? département ?
De son côté, le président du Sénat, Gérard Larcher, considère qu'il s'agit d'« une forme de contournement du Parlement » et a refusé de s'y rendre.

Refus de Régions de France et de Départements de France au conseiller territorial

Région de France considère qu'il s'agit d'une « fausse bonne idée » au motif qu'il s'agirait d'une « réforme devenue inapplicable et qui ne peut qu'entretenir de la confusion entre le rôle des départements et celui des régions ». François Sauvadet, Président de Départements de France a affirmé, sur Twitter, son « opposition à titre personnel au conseiller territorial, synonyme de mort des départements ».

21. Côte d'Or

Nouveau conseiller départemental

En septembre, au cours d'une séance extraordinaire, François Sauvadet, Président du Conseil Départemental a installé Christophe Verdot conseiller départemental de la Côte-d'Or, élu sur le canton de Châtillon-sur-Seine. Il remplace Hubert Brigand, élu député aux dernières élections législatives qui a fait le choix de rester conseiller municipal de Châtillon-sur-Seine.

29. Finistère

Ligne Brest-Paris Orly

Air France a décidé d'arrêter l'exploitation de la ligne Brest-Paris Orly à compter du 30 octobre 2022. Considérant que ceci va à l'encontre du Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne, signé en février 2019 par le Premier Ministre et la Région Bretagne, qui consacrait l'aéroport de Brest comme ayant « un rôle fondamental dans l'accessibilité du Finistère nord et au-delà vers la Cornouaille et le Trégor » devenant « progressivement un équipement très structurant de tout l'ouest Bretagne en matière d'accessibilité, les Présidents de la région Bretagne et du Département du Finistère considèrent que « cette fonction doit être confortée » et que « cette nouvelle orientation, unilatérale, va à l'encontre de ce pacte ». Ils demandent donc à Air France, et son actionnaire majoritaire, l'État français, de revoir cette position.

34. Hérault

Démission de Pierre Bouldoire, premier vice-président, ancien maire de Frontignan

Délégué général, il avait en charge les secteurs les plus importants du point de vue financier : solidarités territoriales, transition numérique et innovation. Depuis un certain temps, il s'abstenait de participer aux réunions du Conseil départemental, s'éloignant du Président Kléber Mesquida. Il va jusqu'à dénoncer des élus qui « gèrent leur mandat comme un patrimoine familial » et considére qu'il faut « des changements de cap majeurs et pas seulement en matière environnementale. »

59. Nord

Gérald Darmanin démissionne de son poste de conseiller départemental

Dans le cadre de la loi sur le cumul, il a décidé de conserver son poste de conseiller municipal de Tourcoing, ayant mené la liste aux dernières municipales. Il avait élu au Département en binôme avec Doriane Bécue. Avec elle, il va coprésider Vive Tourcoing qui devient un parti mais qui n'a vocation qu'à s'occuper de Tourcoing. Salim Achiba lui succède au Département.

62. Pas-de-Calais

Cinquième édition du Budget citoyen du Pas-de-Calais : les votes sont ouverts !

Outil, et moyens ! au service des acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Une méthodologie qui repose depuis son origine sur une démarche participative visant à associer les citoyens aux décisions. En 2022, 44 projets ont émergé à l'issue d'un processus engagé dès le mois de février lors des comptoirs à initiatives citoyennes organisés en visioconférence.
44 projets labellisés ont été soumis aux suffrages des habitants du Pas-de-Calais. La proclamation des résultats interviendra en novembre dans le cadre du Conseil départemental de l'ESS. A la clef, un accompagnement financier de la collectivité allant de 5 000 à 25 000 euros.

80. Somme

Election départementale partielle.

Jean-Louis Piot (PS) et Guillemette Quiquempois (PCF) avaient été élus il y a un an et demi, résultat annulé par le tribunal administratif en raison d'irrégularités sur les registres d'émargement.
Au premier tour le taux de participation a été encore plus faible qu'à la première élection. Seulement 14,39% des inscrits à la liste électorale se sont déplacés aux urnes contre 30,15% en juin 2021.
Les sortants ont été réélus à l'issu du second tour.

JURIDIQUE

Peut-on être à la fois conseiller et juge du gouvernement ?

Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

Telle est la question que pose la dualité de fonctions exercées par le Conseil d'Etat, à la fois juridiction administrative suprême et conseiller juridique du Gouvernement.

La publication de l'Avis du 15 septembre 2022, rendu par l'Assemblée Générale du Conseil d'Etat, sur le rapport de sa Section de l'administration, « relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision » (brièvement résumé dans la Rubrique Actualités juridiques), ravive l'actualité de cette question qui taraude les juristes en France depuis des décennies.

En effet, quelle est la portée de cet Avis ? S'impose-t-il au Gouvernement, aux différentes autorités administratives déconcentrées (préfets, …) ou décentralisées (collectivités territoriales, établissements publics) et aux juridictions administratives des premier et deuxième degrés (TA, Cours administratives d'appel, Chambres régionales et Cour des comptes) ? Ou ne s'agit-il que d'un « guide de bonnes pratiques » ?

La réponse est évidemment que cet Avis ne saurait avoir une valeur normative.

Mais, si le Gouvernement entend mettre en pratique les « *recommandations* » figurant dans l'avis en prenant un ou plusieurs textes à caractère réglementaire (décrets), à plus forte raison, s'il s'agit de décrets en Conseil d'Etat, et si ces mesures sont contestées devant ledit Conseil, en sa qualité cette fois de juge du gouvernement, (qui plus est en premier et dernier ressort s'agissant de décrets), ne se trouvera-t-il pas en situation de « *juge et partie* » ? Le Conseil d'Etat, conscient du danger, car les reproches se font (à juste titre) croissants, a fait adopter par les gouvernements successifs des 15 dernières années des parades :

1) Décret n° 2008-225 du 6 mars 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État établissant une stricte séparation entre les formations consultatives et les formations juridictionnelles du Conseil.

D'une part, le décret consacre le principe en vertu duquel « *les membres du Conseil d'État ne peuvent participer au jugement des recours dirigés contre les actes pris après avis du Conseil d'État s'ils ont pris part à la délibération de cet avis* ».

Les justiciables peuvent s'assurer du respect de cette obligation en obtenant la communication de la liste des membres des formations consultatives ayant pris part à l'avis rendu sur l'acte qu'ils attaquent.

D'autre part, les représentants des sections administratives ne peuvent plus siéger dans la formation ordinaire de neuf membres, les sous-sections réunies et la section du contentieux siégeant en formation de jugement.

Enfin, l'effectif de l'assemblée du contentieux est porté à 17 membres (dont une nette majorité appartient au contentieux) et le président de la section administrative qui a eu à délibérer ne siège pas alors même qu'il n'aurait pas siégé le jour où l'affaire a été examinée par sa section administrative.

2) Décret n° 2009-14 du 7 janvier 2009, relatif au rapporteur public des juridictions administratives et au déroulement de l'audience devant ces juridictions, qui permet aux parties à l'instance de connaître le sens des conclusions du rapporteur public sur l'affaire qui les concerne et d'y répondre par de brèves observations orales avant que les conseillers ne se retirent pour délibérer. Le décret consacre le principe suivant lequel la décision est délibérée hors de la présence des parties et du rapporteur public.

3) Dernièrement, les obligations déontologiques applicables aux membres de la juridiction administrative ont été précisées. Le Conseil d'État a publié, en 2012, une charte destinée notamment à prévenir les conflits d'intérêts dans l'exercice des fonctions.

4) Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 qui a étendu aux membres des juridictions administratives et financières l'obligation de déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale.

« les membres du Conseil d'État ne peuvent participer au jugement des recours dirigés contre les actes pris après avis du Conseil d'État s'ils ont pris part à la délibération de cet avis ».

Pour autant, il n'est pas certain que ces différentes mesures, malgré le « progrès » dont elles témoignent, suffisent à clore le débat : en effet, bien que le Conseil d'Etat ait établi une certaine étanchéité entre ses 5 sections administratives (administration, finances, intérieur, sociale et travaux publics) et la section du contentieux, l'Assemblée générale que préside, de facto sinon de jure, le Vice-président comprend indifféremment les membres du Conseil appartenant ou non à la Section du contentieux ; par ailleurs, ces mêmes membres peuvent être simultanément membres d'une Section administrative et de la Section du contentieux ; enfin les membres du Conseil d'Etat en service ordinaire doivent tous « faire leurs classes » comme rapporteurs dans une ou plusieurs des 10 chambres de la Section du Contentieux, et ce « pour apprendre le métier », avant d'être admis à conseiller le Gouvernement dans une Section administrative.

La stricte séparation au sein du Conseil d'Etat entre ceux qui conseillent le Gouvernement, et ceux qui le jugent est donc un mythe, ou si l'on préfère un objectif inatteignable, et non une réalité démontrée.

Certes, dans son arrêt du 9 novembre 2006, SACILOR-LORMINES contre France, affaire numéro 65411/01, la Cour européenne des droits de l'homme a-t-elle affirmé le contraire.

Après avoir rappelé les principes généraux qu'elle retient pour établir si un tribunal peut passer pour « indépendant » aux fins de l'article 6§1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CSDH), ratifiée par la France en 1971, notamment, le mode de désignation et la durée de ses membres, ou encore, l'existence d'une protection contre les pressions extérieures et le point de savoir s'il y a ou non apparence d'indépendance, la Cour de Strasbourg a entendu faire application de ces principes en l'espèce.

Au terme d'une longue démonstration, s'efforçant de coller de plus près aux faits qui lui étaient soumis, la CEDH, (au sein de laquelle siégeait Marceau Long, Vice-président du Conseil d'Etat en remplacement du juge français titulaire, Jean-Paul Costa qui s'était désisté), a estimé, en conclusion, que le cumul de la compétence juridictionnelle du Conseil d'Etat avec ses attributions administratives n'a pas emporté en l'espèce violation de l'article 6 § 1 de la Convention.

On peut penser, à la lecture de cet important arrêt, accueilli avec soulagement au Conseil d'Etat, que le couperet est passé bien près, et que, pour l'avenir la question de « l'indépendance objective » de la Haute Juridiction française reste posée, l'exigence d'une application stricte de l'article 6-1 de la CESDH étant de plus revendiquée par les requérants et les avocats dans les contentieux qui les opposent à l'Etat.

Cette remise en cause de la dualité des fonctions exercées par le Conseil d'Etat apparaît d'autant plus justifiée qu'en sa qualité de juge de cassation des arrêts de la Cour des comptes, ledit Conseil, dans sa plus haute formation de jugement, n'hésite pas à casser un arrêt par lequel la Cour des comptes a définitivement déclaré diverses personnes et entreprises conjointement et solidairement comptables de fait de l'Etat au motif que, « *eu égard à la nature des pouvoirs du juge des comptes en matière de gestion de fait et aux conséquences de ses décisions pour les intéressés, tant le principe d'impartialité que celui des droits de la défense faisaient obstacle à ce qu'une décision juridictionnelle prononçant la gestion de fait soit régulièrement rendue par la Cour des comptes lorsque, comme en l'espèce, celle-ci avait, préalablement à l'intervention du jugement, évoqué l'affaire dans un rapport public en relevant l'irrégularité des faits* ». Conseil d'Etat, Assemblée, du 23 février 2000, 195715, publié au recueil Lebon.

Le rédacteur de la présente chronique se gardera bien de livrer formellement son opinion sur cette question qui passionne les praticiens du droit public, bien qu'on la devine, l'avocat spécialisé en droit public n'oubliant pas qu'il est aussi un conseiller d'Etat honoraire, toujours soumis au devoir de réserve.

Mathilde Haas, Avocate au Barreau de Paris, Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

#ASE

Parution d'un décret sur l'accompagnement des jeunes majeurs ayant été confiés à l'ASE

La loi du 7 février 2022 avait mis fin aux sorties « sèches » de l'ASE en prévoyant un droit à l'accompagnement pour les jeunes majeurs de moins de 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Un décret du 5 août 2022 précise les modalités de mise en œuvre de ce droit en complétant, par une section 3, le chapitre II du titre II du livre II de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Désormais, le président du conseil départemental peut compléter le projet d'accès à l'autonomie formalisé lors de l'entretien pour l'autonomie prévu à l'article L.222-5-1 afin de s'assurer de l'accès à des ressources financières nécessaires, à un logement ou un hébergement, à un emploi, à une formation ou un dispositif d'insertion professionnelle, aux soins, à un accompagnement dans les démarches administratives, mais également un accompagnement socio-éducatif « *visant à consolider et à favoriser le développement physique, psychique, affectif, culturel et social* » du jeune majeur.

L'ensemble de ces mesures d'accompagnement sont décidées par le président du conseil départemental, en concertation avec les personnes concernées et en lien avec le Préfet et les acteurs ayant conclu le protocole mentionné à l'article L222-5-2 du code de l'action sociale et des familles.

Pour s'assurer du suivi et de la mise en œuvre du protocole précité, il est institué dans chaque département une commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs, présidée par le président du département.

Ce dernier est chargé de présenter chaque année, devant l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, un bilan relatif à l'accompagnement des jeunes majeurs de moins de 21 ans qui ont été confiés à l'ASE ainsi qu'aux activités de la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs.

Décret n°2022-1125 du 5 août 2022 relatif à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs et des mineurs émancipés ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance

#JURISPRUDENCE #LIBERTESFONDAMENTALES

Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé est une liberté fondamentale

Le juge des référés du TA de Toulon a été saisi d'un référé liberté tendant à enjoindre au département du Var de suspendre des travaux de recalibrage d'une route départementale. Il a rejeté la requête au motif que la protection de l'environnement ne constituait pas une liberté fondamentale. Les requérants ont saisi le Conseil d'Etat d'un pourvoi en cassation.

Dans cette ordonnance, le Conseil d'Etat affirme, et c'est l'apport de cette décision, que « le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du code de justice administrative ».

Pour faire valoir cette liberté fondamentale dans le cadre d'un référé liberté, le Conseil d'Etat a posé des garde-fous. Ainsi :

- Le requérant doit justifier « au regard de sa situation personnelle, notamment si ses conditions ou son cadre de vie sont gravement et directement affectés, ou des intérêts qu'elle entend défendre » ;
- « qu'il y est porté une atteinte grave et manifestement illégale » ;
- « résultant de l'action ou de la carence de l'autorité publique ».
- Le requérant doit faire état de circonstances particulières caractérisant la nécessité de bénéficier, dans le très bref délai prévu par ces dispositions, d'une mesure de la nature de celles qui peuvent être ordonnées sur le fondement de cet article.
- La situation litigieuse doit permettre de prendre « utilement et à très bref délai les mesures de sauvegarde nécessaires » qui « doivent s'apprécier en tenant compte des moyens dont dispose l'autorité administrative compétente et des mesures qu'elle a déjà prises ».

Cet exposé étant fait, le Conseil d'Etat juge que le TA de Toulon a commis une erreur de droit en considérant que la protection de l'environnement ne constituait pas une liberté fondamentale au sens de l'article L.521-2 du code de justice administrative, et annule, par conséquent, l'ordonnance attaquée.

Néanmoins, réglant l'affaire au fond, le Conseil d'Etat a rejeté la demande tendant à enjoindre au département de suspendre les travaux. En effet, il considère, d'une part, que les requérants ne justifient pas d'une urgence particulière dès lors qu'ils n'ont pas contesté la délibération arrêtant le projet de travaux litigieux ni, l'arrêté préfectoral portant déclaration au titre de la loi sur l'eau et autorisation de défrichement alors que les travaux en résultent. Le Conseil d'Etat juge, d'autre part, qu'« *il ne résulte pas de l'instruction que la poursuite des travaux contestés porterait une atteinte grave et manifestement illégale à leur droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », « *les requérants se bornant à faire valoir, de façon générale, le risque d'atteinte irréversible aux espèces qu'ils étudient* ».

Conseil d'Etat, ordonnance du 20 septembre 2022, n°451129

#COMMANDEPUBLIQUE #IMPREVISION

L'avis du Conseil d'Etat sur les possibilités de modification du prix des contrats de la commande publique et des conditions d'application de la théorie de l'imprévision

Saisi le 14 juin 2022 par le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique d'une demande d'avis relative aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision, le Conseil d'Etat a rendu son avis 3 mois après.

Le ministre posait 5 grandes questions : le code de la commande publique permet-il de procéder à une modification d'un contrat de la commande publique portant uniquement sur le prix ou les tarifs dans le but de compenser les surcoûts subis par le cocontractant ? Dans l'affirmative, la modification est-elle possible dès le premier euro de perte subi par le cocontractant et est-elle négociable ? Comment cette modification sèche s'articulerait-elle avec la théorie de l'imprévision ? S'agissant de la théorie de l'imprévision, les modalités d'appréciation d'un

bouleversement de l'économie du contrat diffèrent-elles selon qu'il s'agit d'un marché public ou d'un contrat de concession ? Quels sont les supports juridiques susceptibles de prévoir le versement des indemnités d'imprévision et ces dernières doivent-elles figurer au sein du décompte général définitif ?

Sans être exhaustif, on relèvera que, dans son avis de 10 pages, le Conseil d'Etat, sous réserve du respect de certaines dispositions, considère « *que rien n'empêche que les modifications des marchés et contrats de concession portent uniquement, en vue de compenser les surcoûts que le titulaire ou le concessionnaire subit du fait de circonstances imprévisibles, sur les prix ou les tarifs prévus au contrat ainsi que sur les modalités de leur détermination ou de leur évolution* ».

Le Conseil d'Etat estime également que, dans le respect des limites en montant fixées par les articles R. 2194-8, R. 2194-9, R. 3135-8 et R. 3135-9, « les parties sont libres de procéder, si elles le souhaitent d'un commun accord, à la compensation de toute perte subie par le cocontractant même si cette perte ne suffit pas à caractériser une dégradation significative de l'équilibre économique du contrat initial ». Toutefois, « *il incombe à l'autorité contractante de s'assurer, compte tenu de ses besoins propres, de la nécessité de telles modifications et d'éviter que, malgré leur faible montant, elles aient pour effet de compenser, même partiellement, la part de l'aggravation des charges qui n'excède pas celle que les parties avaient prévu ou auraient dû raisonnablement prévoir en contractant et qui devrait en conséquence rester à la charge de l'opérateur économique, en particulier du concessionnaire.* »

Enfin, le Conseil d'Etat précise que, selon lui, l'indemnité d'imprévision vise à compenser les charges extracontractuelles subies par le titulaire et ne peut pas être regardée comme une conséquence financière de l'exécution du marché. Dès lors, « *elle n'a pas à être inscrite dans le décompte général et définitif, à la différence des indemnités allouées à l'entrepreneur au titre des sujétions imprévues (CE, 31 juillet 2009, Société Campenon Bernard et autres, n° 300729)* ».

CE, avis relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision, 15 septembre 2022, n°405540

#JURISPRUDENCE #LIBERTESFONDAMENTALES

La France condamnée par la CEDH pour violation de l'article 3 § 2 du Protocole n°4 à la Convention dans le cadre de l'examen des demandes de retour des enfants détenus dans des camps en Syrie

Dans cette affaire, les requérants s'étaient vu refuser le rapatriement en France de leurs filles et petits-enfants retenus dans les camps du nord-est de la Syrie. Selon eux, ce refus de rapatriement exposait leurs proches à des traitements inhumains et dégradants contraires à l'article 3 de la CEDH et viole le droit d'entrer sur le territoire national découlant de l'article 3 § 2 du Protocole n°4.

Selon l'article précité « *Nul ne peut être privé du droit d'entrer sur le territoire de l'État dont il est le ressortissant* ».

La Cour rappelle que ces dispositions ne confèrent pas aux ressortissants français un droit général au rapatriement au titre du droit d'entrée sur le territoire national garanti par l'article 3 § 2 du Protocole n°4 mais ce dernier « *peut mettre à la charge de l'État concerné certaines obligations positives à l'égard de ses ressortissants afin de rendre l'exercice de leur droit d'entrer concret et effectif* » et ce lorsqu'existent des circonstances exceptionnelles, notamment « *lorsque des éléments extraterritoriaux menacent directement l'intégrité physique et la vie d'un enfant placé dans une situation de grande vulnérabilité* ».

La Cour indique que son « contrôle se limitera à l'existence d'une protection effective contre l'arbitraire dans la manière dont l'État en question s'est acquitté de son obligation positive au titre de cette disposition ».

Après avoir relevé que les enfants se trouvaient dans une situation relevant de l'urgence humanitaire et requérant un examen individuel de leurs requêtes, la Cour constate que, malgré plusieurs demandes au Président de la République et au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les autorités exécutives n'ont jamais expressément répondu ni donné d'explication sur leur silence. La Cour note également « *qu'il revenait aux autorités françaises, au titre de l'article 3 § 2 du Protocole n°4, d'entourer le processus de décision quant aux demandes de retour de garanties appropriées contre l'arbitraire* ». Or, toutes les juridictions internes ont « *décliné leur compétence au motif qu'elles étaient saisies de demandes relatives à des actes non détachables de la conduite des relations internationales de la France* ».

De tout ce qui précède, la Cour en déduit « *qu'en l'absence de toute décision formalisée de la part des autorités compétentes du refus de faire droit aux demandes des requérants, l'immunité juridictionnelle qui leur a été opposée par les juridictions internes, alors qu'ils fondaient leur prétention devant elles sur le respect du droit posé par l'article 3 § 2 du Protocole n°4 et les obligations mises à la charge de l'État par cette disposition, les a privés de toute possibilité de contester utilement les motifs qui ont été retenus par ces autorités et de vérifier qu'ils ne reposent sur aucun arbitraire . Elle précise que l'exercice d'un tel contrôle n'implique pas nécessairement que le juge saisi se reconnaisse compétent pour ordonner, le cas échéant, le rapatriement* ».

La CEDH juge donc qu'il y a eu violation de l'article 3 § 2 du Protocole n°4 et demande à la France de procéder « *au réexamen des demandes d'entrer sur le territoire national en l'entourant de garanties appropriées contre l'arbitraire* ».

CEDH, arrêt Grande Chambre du 14 septembre 2022, Affaire H.F. et autres c. France, requêtes n°24384/19 et 44234/20

#JURISPRUDENCE #DELIBERATION

Une délibération à caractère général, ne faisant que reproduire l'article du CGCT, permet au maire d'agir en justice

Dans cette décision transposable au conseil départemental, la Cour administrative d'appel de Lyon juge qu'une délibération qui ne définit pas précisément les cas dans lesquels le maire peut agir en justice lui donne qualité pour défendre et représenter la commune.

En l'espèce, la délibération du conseil municipal ne faisait que reproduire les dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, donnant ainsi délégation au maire pour « intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ».

L'agent concerné opposait une fin de non-recevoir tirée du fait que la délégation ne définissait pas précisément les cas dans lesquels le maire pouvait agir en justice et que, partant, le maire n'avait pas qualité pour défendre et représenter la commune dans la présente instance.

Mais la Cour administrative d'appel de Lyon a écarté cette fin de non-recevoir, en jugeant que « *la seule circonstance que cette délégation reproduise ainsi les dispositions du code général des collectivités territoriales, qui permettent de limiter sa portée aux cas fixés par l'organe délibérant, ne saurait, en l'absence de toute mention explicite restreignant son champ d'application, la priver d'une portée générale* ». Dès, lors « *cette délégation, bien qu'elle ne définisse pas précisément les cas dans lesquels le maire pourra agir en justice, lui a donné qualité pour défendre la commune et la représenter régulièrement dans la présente instance* ».

CAA de Lyon, 14 septembre 2022, n°20LY02377

#VIEPRO #DEONTO

L'Agence française anticorruption publie un guide à destination des agents publics concernant les cadeaux et les invitations

Comme le rappelle le Directeur de l'AFA, « *par principe, un agent public n'a pas à accepter de cadeau ou d'invitation dans l'exercice de ses missions* ». Néanmoins « *la courtoisie, le protocole ou d'autres motifs professionnels peuvent ponctuellement justifier l'acceptation d'un cadeau ou d'une invitation* ».

Pour éviter de s'exposer à un risque pénal, l'AFA a publié un guide « *structuré autour de deux parties : la première partie comprendre les risques associés aux cadeaux et invitations* » et la seconde « *construire un ensemble de règles appropriées en matière de cadeaux et invitations* », pour aider les acteurs publics à définir et à mettre efficacement en œuvre un dispositif de maîtrise du risque d'atteinte à la probité en la matière.

Guide pratique de l'AFA - Agents publics : les risques d'atteintes à la probité concernant les cadeaux et invitations – septembre 2022

#HANDICAP

Le défenseur des droits publie un rapport sur l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap

Le précédent numéro faisait l'écho d'un arrêt du Conseil d'Etat du 19 juillet engageant la responsabilité de l'Etat du fait de sa carence à assurer la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.

Fin août 2022, la Défenseure des droits, Claire Hédon, a publié un rapport sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap proposant 10 pistes pour instaurer une école inclusive.

Ce rapport constitué de trois parties constate que le système global de l'accompagnement humain comme principale réponse à l'inclusion est à repenser, la gestion des besoins en accompagnement humain ne permet pas l'égal accès à l'éducation des élèves en situation de handicap, et que les modalités d'accompagnement sont inadaptées aux besoins des élèves.

Au terme de ce constat, la « Défenseure des droits souligne le décalage entre l'augmentation des moyens humains et financiers en faveur de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et le nombre grandissant d'enfants dont les besoins sont très largement non ou mal couverts ».

Pour remédier à ces problèmes, le rapport formule 10 recommandations, parmi lesquelles, la mise en place d'une mission d'évaluation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés afin d'identifier les bonnes pratiques, le développement des relations entre les services académiques et « la MDPH afin d'anticiper la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH », ou encore vérifier que « *les AESH désignés auprès des enfants en situation de handicap disposent des compétences requises pour répondre au plus près à leurs besoins* » et favoriser « *la collaboration entre les élèves en situation de handicap, leur famille, les professionnels de l'école (AESH, enseignant, directeur d'établissement, ATSEM, etc.), en associant autant que nécessaire les professionnels médicaux et médico-sociaux qui suivent l'enfant, pour évaluer les besoins particuliers de l'enfant, préparer les adaptations à mettre en œuvre et mieux définir le rôle et la place de chacun auprès de l'enfant* ».

Rapport du défenseur des droits - L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap – Août 2022

#NATIONALITE #ENFANCE

Vers un durcissement du droit du sol à Mayotte ?

En visite à Mayotte, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a fait part de son souhait de « *lutter contre l'attractivité sociale et administrative du territoire* », notamment en durcissant l'attribution de la nationalité française aux enfants nés à Mayotte.
Département français d'outre-mer, Mayotte est confronté à des flux migratoires importants : un habitant sur deux est de nationalité étrangère selon l'INSEE, la plupart sont Comoriens. L'augmentation de sa population, en moyenne de 3,8% par an, s'explique aussi par une forte natalité, en moyenne 5 enfants par femme contre 1,9 en métropole. En 2017, les trois quarts des enfants nés à Mayotte avaient une mère étrangère, majoritairement comorienne.
En 2018, le droit du sol à Mayotte avait déjà fait l'objet d'une adaptation. Ainsi, pour qu'un enfant né à Mayotte obtienne la nationalité française, l'un de ses parents, devait, au jour de sa naissance, avoir été présent de manière régulière sur le territoire Mahorais depuis plus de trois mois.

Souhaitant aller plus loin, Gérald Darmanin, envisage d'allonger cette durée de présence requise à Mayotte pour la porter à un an.

Finances dans les départements

Les finances départementales : Constats 2021 et perspectives 2022

Analyse tirée du "Regard financier 2022 sur les départements" publié par la Direction des Études de La Banque Postale en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France et rédigée par Sébastien Villeret, spécialiste d'études financières.

L'exercice 2021 s'est terminé pour les finances départementales de façon satisfaisante, essentiellement en raison du dynamisme exceptionnel des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Elles étaient ainsi en amélioration par rapport à 2020, année exceptionnelle du fait de l'irruption de la crise sanitaire, mais également par rapport à 2019. Ces bons résultats pourraient permettre à court terme d'amortir en partie le choc inflationniste et surtout le renversement de tendance en matière de recettes. La relance des investissements se confirme, en 2021 comme en 2022.

Sébastien Villeret, spécialiste d'études financières

1) En 2021, le dynamisme des DMTO a apporté un important surplus d'épargne, qui a accompagné la relance des investissements amorcée depuis quelques années.

Les dépenses de fonctionnement des 95 conseils départementaux ont augmenté d'un peu moins de 2 % entre 2020 et 2021, rythme inférieur à celui constaté entre 2019 et 2020 (de l'ordre de + 3 % à champ constant, en neutralisant les effets de la recentralisation du RSA à La Réunion). Le facteur principal d'augmentation de ces dépenses avait été le RSA en 2020 ; ce sont en 2021 les charges de personnel (environ + 2,5 % par rapport à 2020), en partie du fait du Ségur de la santé qui a été élargi au champ du médico-social, même si la hausse correspondante a été partiellement compensée en recette par des contributions de l'Etat. La structure des dépenses de fonctionnement est restée relativement stable entre 2019 et 2021, et toujours marquée par la prépondérance de l'action sociale (54 % des dépenses de fonctionnement).

L'évolution des recettes de fonctionnement (hors produits de cessions) a été en revanche particulièrement différenciée : relativement stables entre 2019 et 2020, elles ont fortement augmenté en 2021 (+ 6,4 %). C'est la hausse historique des DMTO en 2021 (+ 24 % par rapport à 2020) qui les a tirées vers le haut. Si la structure des dépenses de fonctionnement des départements est comparable entre 2019 et 2021, ce n'est pas le cas pour les recettes de fonctionnement, essentiellement du fait de la suppression en 2021 du foncier bâti départemental, remplacé par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Alors que les contributions directes étaient en 2019 la composante la plus importante (27 %) des recettes de fonctionnement, leur poids est bien moindre en 2021 (6 %), loin derrière les impôts indirects hors DMTO (comprenant la fraction de TVA) qui représentent légèrement plus de 40 % des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute est plus élevée en 2021 que les années précédentes : + 41 % par rapport à 2020 et + 21 % en comparaison de 2019. Cette progression est directement liée à la hausse des DMTO, celle-ci assurant 90 % de l'augmentation de l'autofinancement.

Le dynamisme des investissements départementaux, initié en 2018 et 2019, mais qui avait marqué une pause en 2020 du fait de la crise sanitaire, s'est confirmé en 2021 puisque les dépenses d'investissement hors dette des départements ont progressé de 9,4 %. Cette hausse est portée par les dépenses d'équipement, avec + 14 %, les subventions d'investissement versées demeurant relativement stables sur la période 2019/2021. En 2021, deux tiers des investissements départementaux ont été financés par l'épargne nette, proportion plus importante que les deux années précédentes (elle représentait moins de la moitié des investissements en 2020), le poids des emprunts diminuant corrélativement (moins d'un tiers en 2021 contre plus de 40 % des investissements en 2020). De ce fait, l'encours de dette a diminué de près de 2 % fin 2021. Le délai de désendettement s'est également amélioré, étant passé en moyenne sous les 3 ans.

2) Un autofinancement stabilisé en 2022 malgré l'inflation ; des investissements toujours dynamiques

L'analyse qui suit de l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement en 2022 est effectuée également à champ constant, en neutralisant les effets de la recentralisation expérimentale du RSA en Seine-Saint-Denis et dans les Pyrénées-Orientales.

Les dépenses de fonctionnement s'inscriraient en hausse de 3,6 %, portées principalement par des charges à caractère général qui enregistreraient les effets de la hausse des prix (+ 8,9 %). Les frais de personnel afficheraient également une croissance soutenue (+ 4,9 %), en lien avec les différentes revalorisations salariales décidées récemment et notamment la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022 (+ 3,5 %). Il faut noter toutefois qu'une partie des effets inflationnistes ne se feront sentir qu'en 2023, lorsqu'il faudra concourir à l'équilibre des comptes de diverses structures dépendant financièrement des départements (collèges, établissements sociaux et médico-sociaux…)

Le taux d'évolution des dépenses d'action sociale (+ 2,9 %) résulterait de plusieurs tendances opposées. Les dépenses de RSA seraient en très légère baisse, l'effet des revalorisations d'avril (+ 1,8 %) et de juillet (+ 4 %) étant compensé par une baisse du nombre de bénéficiaires sur la majeure partie de l'année 2022. À l'inverse, les autres allocations, dédiées aux personnes âgées et handicapées, ainsi que le domaine de l'aide sociale à l'enfance, seraient en hausse, parfois sensiblement.

Les intérêts de la dette diminueraient à nouveau (- 6,6 %) : la remontée des taux d'intérêt ne se fera ressentir que progressivement, 2022 bénéficiant à la fois de la baisse de l'encours, quasiment régulière depuis 2016, et de taux toujours inférieurs à ceux des emprunts venant à terme.

Les recettes de fonctionnement seraient moins dynamiques en 2022 (+ 3,0 %) qu'en 2021. Les DMTO ont connu un premier semestre 2022 encore dynamique comme l'illustre le graphique des produits mensuels des DMTO départementaux : hormis en juillet, chaque mois de 2022 enregistre un montant de DMTO supérieur à celui observé en 2021. Néanmoins, un retournement de tendance semble s'être amorcé à la fin de l'été, qui amène à anticiper une relative stabilité des recettes correspondantes entre 2021 et 2022. Ce retournement devrait se confirmer en 2023.

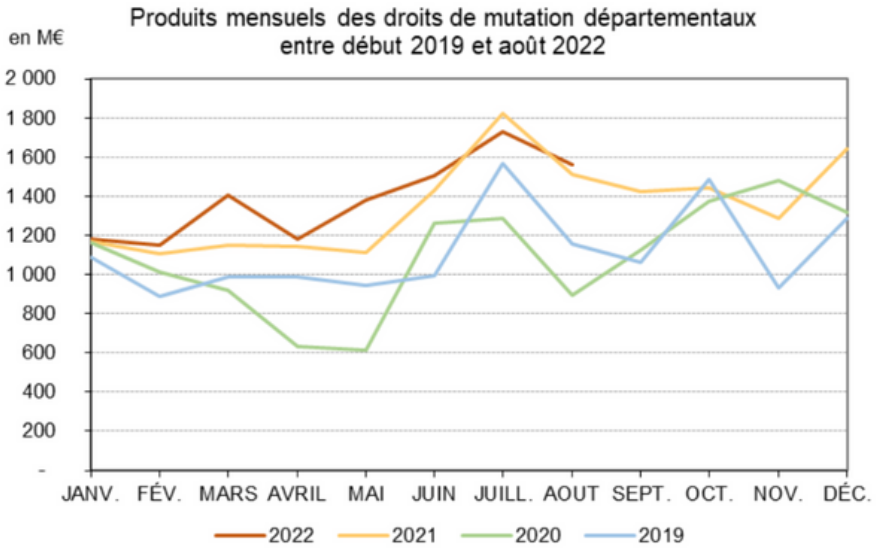

Source : Direction générale des Finances publiques (DGFiP)

La fraction de TVA perçue par les départements serait cependant en forte progression, de près de 10 % (en accord avec les prévisions du projet de loi de finances rectificative présenté en juillet 2022), moins en lien avec la reprise économique qu'avec une inflation particulièrement marquée. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) diminue en revanche, de façon décalée dans le temps, de 3,4 %, consécutivement à la crise sanitaire et donc à la récession de 2020.

Grâce à des crédits supplémentaires de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), notamment de nouvelles enveloppes destinées au financement de la « PCH parentalité » et aux différentes revalorisations salariales des aides à domicile, les participations reçues devraient fortement augmenter (+ 13,3 %). Il s'agit d'enveloppes budgétées dont certaines font l'objet d'acomptes versés dès 2022 mais avec un versement de solde en 2023 en fonction des dépenses réalisées.

Pour conclure, l'épargne brute serait en très légère diminution en 2022, conservant ainsi un niveau élevé par rapport aux années précédant 2021. L'épargne nette, quasi-stable, viendrait financer comme en 2022 environ 60 % des investissements, dont la dynamique devrait rester importante (+ 8,7 %). Bien qu'en retrait par rapport à 2021, avec un niveau comparable à ceux observés avant la crise sanitaire, les emprunts compléteraient le financement ; mais la diminution de l'encours de dette se poursuivrait, conformément à la tendance que l'on observe depuis 2016.

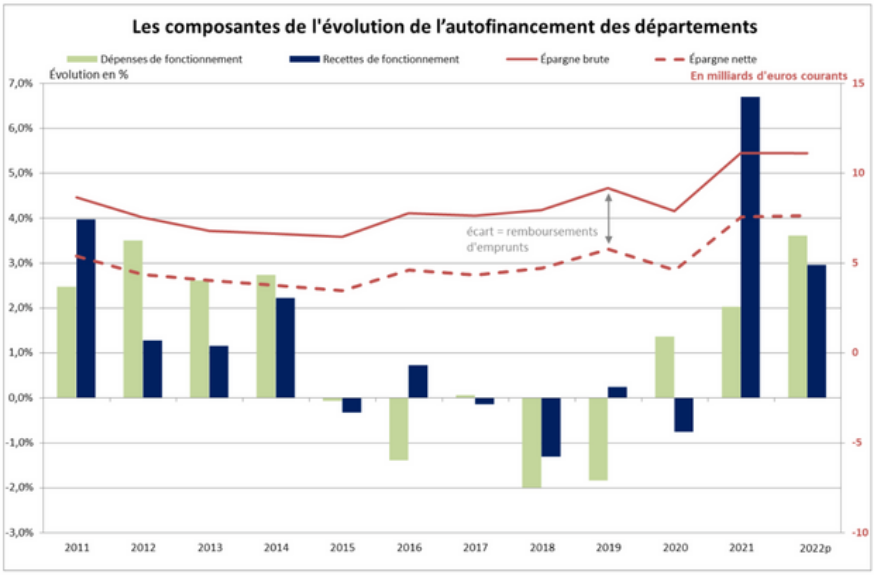

La certification des comptes : un engagement politique pour moderniser en profondeur les collectivités locales

Par Christophe Guilloteau et Jean-Marie Martino

Christophe Guilloteau
Président du département du Rhône

A l'heure où la Cour des comptes prépare son bilan de l'expérimentation de la certification des comptes au sein de collectivités territoriales, il nous semble opportun de partager notre retour d'expérience et les choix que nous avons faits durant les années de la mise en œuvre.

Même si chaque collectivité s'inscrit dans un contexte spécifique, nous pensons utile de contribuer à éclairer les élus et techniciens qui auront la responsabilité de la certification des comptes dans leur collectivité.

En 2016, le Département du Rhône a fait le choix avec cinq autre Conseils départementaux de participer à l'expérimentation de certification des comptes telle que prévue par l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cet engagement s'inscrivait dans notre stratégie de redressement des comptes de la collectivité et de sortie des emprunts toxiques. Il nous fallait redonner confiance aux banques d'une part et aux citoyens de l'autre, dans la gestion de la collectivité.

Au départ, nous avons probablement sous-estimé le niveau d'engagement collectif que cette expérimentation exigerait. Nous avons aussi découvert chemin faisant les enjeux techniques et politiques de la démarche.

Six ans après, **le bilan pour la collectivité est très positif**, les banques répondent à nouveau pleinement à nos appels d'offres et nous avons même pu emprunter plus de 24 M€ sur le marché obligataire, ce qui témoigne de la confiance des acteurs locaux. Au-delà des indicateurs financiers redevenus positifs, c'est une démarche d'ensemble dans laquelle s'est inscrite la certification des comptes qui a permis d'atteindre l'objectif fixé : être certifié, avec des réserves, et même être l'un des 3 premiers départements à avoir ses comptes certifiés par un commissaire aux comptes.
Il ne s'agit donc pas dans cet article de peser sur les orientations de la Cour des comptes ou de relayer les conclusions très positives de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Nous avons bien entendu un avis sur l'extension du dispositif aux autres collectivités. Nous l'avons d'ailleurs exprimé dans le travail très précis de retour d'expérience organisé par notre association Départements de France.

Cet article repose clairement sur une conviction : la certification des comptes s'inscrit dans une tendance forte de réforme de nos collectivités. Plus de transparence et de bonne gestion pour plus de confiance et d'autonomie d'action, telle pourrait être la maxime à laquelle nous croyons. Nous pensons aussi que la certification des comptes est très liée au contexte de changement de responsabilité financière et comptable qu'opère à bas bruit le législateur.

D'ailleurs, la démarche d'expérimenter avant de légiférer mérite d'être soulignée comme une pratique efficace dans la conduite des réformes pour éviter ce désagréable sentiment que tout se décide en haut. Les collectivités ainsi mobilisées deviennent un acteur du changement et contribuent, dans le respect des prérogatives de chacun, à faire progresser la réflexion, les normes et les cadres futurs de l'action.

Après six années de cette expérimentation, nous tirons quelques enseignements qui méritent d'être partagés pour aider les autres collectivités à se poser dès maintenant les bonnes questions pour faire certifier leurs comptes.

Tout d'abord, **la gouvernance du projet**. C'est un sujet majeur car la certification des comptes demande à la fois une forte mobilisation technique (plus de 100 contributeurs dans le Rhône avec une fonction comptable déconcentrée dans les services opérationnels) et a un sens politique car elle s'intègre pleinement dans le cycle budgétaire de la collectivité avec la présentation du rapport du Commissaire aux comptes avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Pour conduire à bien la démarche et garantir une adhésion politique, nous avons régulièrement avec la vice-Présidente aux finances réuni un comité de pilotage associant la Présidente de commission ressources finances et des Présidents des groupes politiques de notre Assemblée départementale. Transparence de la

démarche et pluralisme sont des points majeurs pour permettre une acculturation à un sujet qui jusqu'alors était considéré comme très technique. Bien entendu le Payeur départemental siège dans ce comité car la certification des comptes ne s'arrête pas aux frontières des services départementaux et appelle une étroite coopération avec le Payeur et ses services. Nous ne pouvons d'ailleurs que nous féliciter de la situation très positive sur cette collaboration pour notre département qui a contribué à la certification de nos comptes.

La double dimension politique et technique de la certification et notre choix de positionner le pilotage «au plus haut niveau» selon les conseils avisés de Jean-Marc Danièle (magistrat à la CRC AURA), expliquent pourquoi nous avons en phase d'audit expérimental par le commissaire aux comptes mis en place un Comité de Projet, co-présidé par la vice-Présidente Sylvie Epinat spécifiquement nommée déléguée à la certification des comptes en 2017 et le DGS pour que toutes les dimensions du projet soit travaillées dans la même instance et éviter l'empilement des comités de pilotage et techniques.

Ce comité de projet est garant du programme d'amélioration continue qui est centrale dans une démarche de certification des comptes car seule l'inscription dans la durée permet de monter réellement en qualité d'exécution comptable !

En faisant cela, nous avons donc organisé la démarche en mode projet, avec un groupe «fil rouge» pour travailler progressivement sur les processus comptables à écrire, avec toutes les directions pour formaliser des «logigrammes» de la collectivité, par exemple pour la paye à la DRH, pour toutes les prestations sociales dans nos directions des solidarités ou pour l'intégration des investissements dans les immobilisations. Le groupe « fil rouge » s'est attaché à conduire l'évolution de certaines pratiques, très techniques, les règles et procédures d'amortissement en fonction de la date de mise en service par exemple. Nous avons aussi diffusé la culture de la comptabilité au sein des services, c'est-à-dire qu'aujourd'hui les impacts comptables sont intégrés dans les décisions (pour réaliser des provisions par exemple). Le passage à la nouvelle norme comptable M57 a aussi permis de

refonder collectivement notre cadre de référence politique et technique. **Ce projet est donc un véritable chantier de conduite du changement et de modernisation en profondeur de notre collectivité.**

La mobilisation réalisée dans les premières phases préparatoires accompagnées par les équipes de la Cour des comptes et de la chambre régionale des comptes a été indéniablement un atout pour la réussite du projet. Nous voulons donc attirer l'attention sur la nécessaire préparation au sein des services de toutes les équipes concernées. En effet l'arrivée du Commissaire aux comptes en 2019 (c'est le cabinet EY qui a été retenu par le Département du Rhône à l'issu d'une procédure d'appel d'offres), a confirmé que les travaux d'audit ne concernaient pas seulement des processus internes à la direction des finances et le système d'information interne mais que les auditeurs allaient interroger les services opérationnels à la source pour s'assurer de la « conformité » de toute la chaine comptable.

Avec Bruno Gérard (associé du Cabinet EY), nous avons beaucoup échangé pour comprendre les « normes de la profession de commissaire aux comptes » et intégré les notions de « lettre d'affirmation des comptes de l'exercice clos » que nous signons avec le payeur départemental, de « l'annexe au compte de gestion », de seuil significatif, etc. Nous avons aussi établi que l'intervention du commissaire aux comptes se ferait chaque année de l'expérimentation juste avant la séance publique du vote du compte de gestion pour permettre une parfaite information de l'ensemble des conseillers départementaux.

C'est bien dans ce juste équilibre entre la portée politique du projet, l'ambition de faire de notre collectivité une référence et le pilotage de l'ensemble des déclinaisons techniques que ce situe tout l'intérêt de la démarche. Tout au long des échanges avec la Cour des comptes nous avons eu aussi à cœur de faire remonter, comme on dit, nos observations pour contribuer à adapter le cadre règlementaire et la norme comptable. Nous espérons ainsi avoir fait œuvre utile pour toutes les collectivités. L'avenir dira si elles auront à vivre cette très riche expérience collective.

Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône
Jean-Marie Martino, Directeur général des services

EXTRAIT – SYNTHÈSE DESTINÉE À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE - EY

Le Département a poursuivi, en 2021, une trajectoire positive de fiabilisation des comptes, avec une grande mobilisation dans le suivi des problématiques identifiées et un portage managérial adapté au pilotage de ce projet.
La qualité du partenariat avec le comptable public ainsi que la forte mobilisation de la Direction générale des services, de la Direction générale adjointe, de la Direction des Finances et de l'ensemble des services impliqués ont été déterminantes dans la réussite de cette deuxième année d'audit expérimental.
[...]

Véritable levier d'un processus d'amélioration continue des procédures en vigueur, la documentation des dispositifs de contrôle interne se poursuit et veille à être pertinente et utile aux utilisateurs au sein des services du Département, et ce dans le cadre de la pérennisation de la démarche de fiabilisation des comptes.
Ainsi, le Département a poursuivi sa démarche rigoureuse de description des procédures et de déploiement d'une démarche de contrôle interne couvrant l'ensemble des processus majeurs.
[...]

En 2021, les travaux menés par le Département nous ont permis de circonscrire davantage les limitations rencontrées lors de l'audit 2020 et d'en lever certaines.
Par conséquent, à notre avis, sous les réserves décrites ci-dessous, les comptes de l'exercice 2021 présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs et au regard de l'instruction comptable et budgétaire M57, le patrimoine et la situation financière du Département du Rhône, ainsi que le résultat de ses opérations.

Sylvie Epinat
vice-Présidente

Mme Epinat, vous avez été désignée par le Président Guilloteau en responsabilité de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes. Quels sont les points marquants que vous retenez de cette expérience ?
J'ai accepté avec plaisir cette mission sur la certification des comptes. J'en retiens un travail d'équipe et de partage dans les différents services du Département pour faire comprendre cette démarche de certification et l'intérêt que cela apporte à la collectivité.
Cela a permis la mise en place de nouvelles méthodes de travail tant en termes de modes opératoires que de contrôle interne, garantissant le bon suivi en renforçant la sécurité des flux.
Une implication forte des services financiers du Département en lien très étroit avec le service de la paierie départemental et la Cour des comptes a permis d'apporter des réponses à chaque problématiques dans le seul but de faire remonter à la Cour les difficultés rencontrées pour faire évoluer les règles.
Enfin il me semble important de souligner qu'un travail de pédagogie est nécessaire pour faire comprendre par des mots simples la complexité des chiffres et des règles comptables.

Êtes-vous favorable à la poursuite de la certification des comptes ?
Je pense que le travail réalisé dans le cadre de la Certification est un gage de Qualité et qu'il faut absolument poursuivre.
N'oublions pas que le Département gère de l'argent public et se doit d'être exemplaire dans la bonne gestion vis-à-vis des citoyens.
L'expérimentation doit permettre la mise en place des mêmes règles de Certification applicable à l'ensemble des départements et d'adapter le cadre normatif comptable.

Muriel Hennetin
Directrice générale adjointe

Mme Hennetin, vous êtes en charge du pilotage opérationnel de l'expérimentation. Quelles sont pour vous les spécificités du pilotage de ce type de projet ?
Tout l'intérêt de l'approche portée par le Département du Rhône pour la certification des comptes a été de ne pas en faire un sujet technique des finances. Ce projet est un véritable projet de transformation pour la collectivité qui conjugue différentes dimensions de pilotage :

- L'engagement : avec un pilotage au plus haut niveau – élus et direction générale
- Le projet : avec le temps de l'expérimentation sous la responsabilité de la Cour des comptes
- L'animation de l'expertise : avec la montée en compétence de tous sur les questions de comptabilité
- Le pilotage fonctionnel : avec une organisation décentralisée de la fonction comptable, appuyée par le développement des outils numériques et un portage au plus haut niveau
- L'innovation : avec le développement du contrôle interne et le pilotage par l'approche risque

Personnellement, qu'en retenez-vous ?
Je retiens trois idées essentielles :
L'amélioration continue : car elle permet une réelle appropriation par chacun à son niveau et ainsi d'avoir un impact dans la durée !
L'expérimentation. Le résultat attendu était certes une amélioration de la qualité comptable mais aussi l'identification des points d'achoppement afin de définir les conditions de réalisation.
L'engagement et fierté. Les questions soulevées par les auditeurs ont permis à chacun d'améliorer ses process y compris au-delà de la partie comptable. Cet engagement a été récompensé par la certification avec réserves des comptes 2021 du Département du Rhône, source de fierté pour les élus comme pour les agents !

Une démarche d'audit partenariale

Le portage politique et managérial au sein du Département du Rhône est un atout déterminant

Bruno Gérard
Associé EY - Responsable Audit Secteur Public

Riches de notre expérience des premières certifications des comptes des établissements publics nationaux et de santé, nous nous sommes engagés dans les groupes de travail de notre profession (la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes) et dans les premières missions d'accompagnement de collectivités locales ayant bénéficié de diagnostics préalables réalisés par la Cour des comptes.
Quatre collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes, dont trois Départements, nous ont accordé leur confiance en nous désignant commissaire aux comptes. Parmi elles, le Département du Rhône depuis 2020, après une période de diagnostic et d'audits ciblés menés par les équipes de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes.

Le témoignage du Président Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône et de son Directeur général, Jean-Marie Martino, montre combien le projet de certification des comptes est exigeant. La mobilisation d'une diversité d'acteurs de la chaîne budgétaire et comptable et un dispositif de pilotage pertinent sont indispensables pour mener à bien un projet inédit. Les interférences du projet avec les sphères budgétaires et politiques introduisent des dimensions nouvelles dans un cadre normatif et réglementaire qui poursuit son processus d'adaptation.

Plus encore, lors du premier exercice, la certification des comptes nécessite une préparation interne minutieuse, en mode projet, qui implique la gouvernance, une trajectoire, des priorités, un calendrier, et bien sûr des moyens adaptés pour accroître ses chances de réussite. La préparation de de l'arrivée du commissaire aux comptes suppose d'identifier en amont les axes d'amélioration, tant en ce qui concerne l'organisation de la chaîne comptable que les comptes eux-mêmes, et de prévoir les actions correctives utiles.

Dans ce cadre, le niveau de préparation du Département du Rhône s'est illustré par une rigoureuse constitution de dossiers permanents et annuels, la désignation d'une cheffe de projet, une implication très forte des élus et de l'ensemble des directions et services sollicités. La qualité de la relation et la proximité géographique avec la Paierie départementale constituent des facteurs clés du succès de cette expérimentation.

La comitologie retenue par le Département permet par ailleurs de fluidifier et d'enrichir la communication entre les parties prenantes du projet (élus, direction, commissaire aux comptes et juridictions financières).

Dans ce contexte positif, notre rôle a été et demeure d'accompagner, par des recommandations pragmatiques et pertinentes, les directions et services du Département dans une dynamique de progrès, déjà initiée par l'animation de groupes thématiques sur le contrôle interne et une description sous forme de logigrammes d'un grand nombre de cycles comptables.

Loin d'un exercice d'esthétique comptable, la certification des comptes est un projet structurant et une occasion de mobiliser l'ensemble des équipes dans une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne.

Les actions engagées sur les dispositifs de maîtrise des risques et de fiabilisation des comptes des collectivités locales sont bénéfiques pour un service public local résilient et performant, capable de traverser les mutations en cours et à venir. Le Département du Rhône l'a compris. Accompagner ce mouvement est mon engagement et celui de mon équipe.

Contribuez à notre étude sur la fiabilisation des comptes des collectivités locales en flashant sur ce QR Code

Actualités Finances

Suppression de la CVAE. Etalement sur deux ans.

Bruno Le Maire le 12 septembre a clairement fait part de ce choix qui s'explique, évidemment, par des raisons financières. Le coût (7 milliards en 2023) de la suppression de cet impôt de production est trop important au moment où l'inflation et les mesures de soutien au pouvoir d'achat représentent une dépense supplémentaire importante.
Les modalités de sa compensation figurent dans le PLF 2023, Bercy envisagerait un remplacement de la CVAE par l'affectation d'une quote-part de TVA au bloc communal et aux départements.
Pour calculer la compensation, les élus locaux refusent de ne prendre comme référence que le produit de l'année 2022, puisque du fait de la crise sanitaire, celui-ci est en recul de plus de 4%. Ils exigent que le calcul soit effectué en prenant en compte une période de plusieurs années de référence. L'annonce de la suppression de la CVAE sur deux ans devrait rassurer les collectivités sur ce point.
Se pose aussi le problème de la territorialisation. En effet, il y a une dissociation entre l'entreprise et son territoire. Ce qui ne récompense pas les territoires qui fournissent des efforts pour attirer des entreprises. On risque de se trouver avec des communes qui refusent l'implantation des entreprises.

Création d'un Fonds vert doté d'1,5 milliard d'euros

Destiné aux collectivités, ses modalités d'attribution restent floues. Plusieurs associations d'élus plaident pour un dispositif similaire à la DETR.

Fin des contrats de Cahors

Le gouvernement renonce aux contrats de Cahors, comme nous l'avait déjà indiqué Caroline Cayeux, lors de notre entretien du mois dernier. Néanmoins un encadrement est prévu dans le PLF 2023 avec une modération de progression des dépenses de fonctionnement plafonnées au niveau de l'inflation moins de 5% sur la durée du quinquennat.

Loi de finance rectificative : CTI pour personnels sociaux et médico-sociaux

Le complément de traitement indiciaire (CTI) de 183 euros nets mensuels issu du Ségur de la santé est ouvert à de nouvelles catégories de personnels des trois fonctions publiques : des personnels assurant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif dans certaines catégories d'établissements et services sociaux et médicosociaux, ou exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées, ainsi que des personnels soignants exerçant dans des structures des collectivités territoriales qui n'avaient pas été visées par les mesures de revalorisation du Ségur.

Péréquation départementale

La Loi de Finance Rectificative a ajouté un nouveau critère pour bénéficier d'une garantie (-5% maximum) pour un département voyant son produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) baisser de plus de 5%, avec un produit de CVAE par habitant inférieur d'au moins 20% à la moyenne.

PLF 2023

La feuille de route gouvernementale prévoit une modération de la progression des dépenses de fonctionnement à -0,5% de l'inflation pour les collectivités comme pour l'Etat. Pour 2023, l'inflation est prévue à 4,3% ce qui implique une augmentation maximum des dépenses de fonctionnement de 3,8%.
Les associations d'élus plaident pour moins de contraintes et plus de confiance et de territorialisation.
Dans la pratique, il semble que l'Etat va regarder au bout d'un an ce qu'il en sera pour ces dépenses de fonctionnement et juger si la confiance peut perdurer.
L'Etat va compenser la suppression de la CVAE à partir de la moyenne des trois dernières années. Par ailleurs la dynamique de la TVA des années à venir sera intégrée.

Le comité des finances locales réclame une neutralisation des indicateurs financiers

Le comité des finances locales (CFL) propose la réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations

et des fonds de péréquation et demande la neutralisation temporaire une année supplémentaire de l'effort fiscal et du potentiel financier des départements et la poursuite du groupe de travail en 2023.

Fin des zonages territoriaux ?

On s'acheminerait vers la fin de ces zonages : zones de revitalisation rurale (ZRR), zones de revitalisation des centres-villes (ZRCV), zones de revitalisation des commerces en centre-ville (ZorCoMir)...Il semblerait que l'efficacité de ce système d'exonération fiscale n'a pas d'impact sur l'emploi et les entreprises.

Financement des SDIS

Olivier Richefou, président du département de la Mayenne et président de la Conférence nationale des Services d'incendies et de secours de France, lors du congrès national des sapeurs-pompiers de France a plaidé pour plusieurs améliorations des conditions de travail des pompiers, et une augmentation des moyens humains et matériels. Et il chiffre le coût de cet effort à un milliard d'euros (il est actuellement de 5 milliards). Et cela aux lendemains d'un été terrible où les incendies ont ravagé plus de 65 000 hectares.
Insistant sur l'effort financier important déjà réalisé par les Départements qui participent chaque année avec des augmentations plus importantes que leurs recettes, il suggère le reversement aux pompiers une partie d'une taxe sur les contrats d'assurance, en doublant son taux. Gerald Darmanin, ministre de l'Intérieur lui a répondu en renvoyant la balle aux Départements : « Seuls 40 à 60% du produit de cette taxe revient effectivement [aux Sdis]. Je pose donc la question aux élus départementaux, dont je fais partie, peut-être faudrait-il déjà en reverser une plus grande part aux Sdis ? »
Olivier Richefou demande aussi une augmentation de 3,5% des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires (qui va aujourd'hui de 8,08 euros pour un sapeur à 12,15 euros pour un officier, aux termes de l'arrêté du 9 juin 2021) pour correspondre, par équité, au dégel du point d'indice des sapeurs pompier professionnels, ajoutant que « Quand vous êtes face à un feu, peu importe que vous soyez volontaire ou professionnel, vous êtes avant tout, un soldat de la vie ». Cette augmentation représente un effort total de 20 M€ pour lequel DF demande une compensation de l'Etat.
Toujours pour les volontaires, il demande une revalorisation « significative » de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR), son doublement pour 20 et 25 ans de service, +75% dès 30 ans et +50% à compter de 35 ans. DF considère que pour cette revalorisation les départements prendraient « leur part à l'effort national en assumant la moitié du financement de cette mesure ».

50. Manche

Craintes pour l'avenir

Une lettre de cadrage a été établie cet été pour contenir les dépenses et faire des économies. « Nous n'avons plus la possibilité de lever l'impôt.
Il nous faut faire avec les dotations de l'État. J'alerte sur une explosion des dépenses sociales et en appelle à la responsabilité de l'État. »

58. Nièvre

Budget participatif

Cette année, sur les 103 projets déposés, 77 sont éligibles.
Lors des trois premières éditions, 113 associations ont pu bénéficier des financements du Budget participatif nivernais et ainsi contribuer à des projets d'intérêt général ou local pour le Département, ses 17 cantons et ses territoires.
La règle est que chacun des 17 cantons doit avoir, au moins, un projet élu. Le Département finance à 80 % du montant total TTC du projet déposé (plafonné à 15 000 €TTC). Il revient au porteur d'assurer le financement des 20 % restants.
La campagne de vote se déroulera du 1er au 31 octobre 2022. Chacun pourra voter pour 6 projets, soit en se rendant dans sa mairie ou via le site

79. Deux-Sèvres

Convention avec les entreprises du bâtiment.

La présidente Coralie Dénoues a signé le renouvellement de la convention qui lie le département avec la Fédération française du bâtiment et des travaux publics des Deux-Sèvres et la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment des Deux-Sèvres. Il s'agit d'un code de bonne conduite en matière de commande publique pour faciliter l'accès aux marchés publics pour les entreprises du bâtiment.

85. Vendée

Inquiétudes face à l'augmentation des coûts de l'énergie

Le président du conseil départemental Alain Leboeuf , face à ces augmentations de prix souhaite l'instauration d'un bouclier tarifaire pour les collectivités et les entreprises (rappelons qu'ils ne bénéficient pas, comme les particuliers de tarifs encadrés)

93. Seine-Saint-Denis

Budget participatif

Lancée en mars 2022, la première édition du budget participatif de la Seine-Saint-Denis entre dans sa seconde étape : après une phase de dépôt des projets ayant permis de retenir 180 propositions couvrant tout le territoire. Toute personne de plus de 11 ans résidant, travaillant ou étudiant en Seine-Saint-Denis peut maintenant choisir ses projets préférés en votant en ligne ou par formulaire papier. Les projets lauréats seront dévoilés fin 2022 pour de premières réalisations début 2023.

La solidarité dans les Départements

Réforme du RSA : « Pourquoi j'ai souhaité que l'Essonne soit un territoire-pilote »

François Durovray
Président du Département de l'Essonne

Je n'ai jamais rencontré une personne qui soit heureuse d'être au RSA. Outre l'absence de travail et de salaire, cette situation est vécue comme un déclassement. C'est pourquoi les départements ont fait de **l'accompagnement et du retour à l'emploi des allocataires** du Revenu de solidarité active (**RSA**) l'une de leurs **priorités**.

Dans cet esprit, **en Essonne, nous avons créé plusieurs dispositifs** comme le Pack sortie RSA, qui garantit un revenu supérieur lors de la reprise d'activité, le site JOB91 qui met en relation offre et demande d'emploi sur le terrain, ou encore les *coachs* emploi qui parviennent à remettre vers l'activité 70% des personnes qui suivent ce parcours. Et bien entendu, la lutte continue contre la fraude.

Mais chacun conviendra que nous n'avons pas tout essayé. Et que, par-delà le coût de l'allocation (11 milliards d'euros par an), nous ne pouvons collectivement nous satisfaire de voir, en France, plus de 2 millions de personnes dépendantes de cette allocation.

C'est pourquoi, l'expérimentation annoncée par la première ministre d'associer le revenu de solidarité active à quelques heures d'activité hebdomadaire est une bonne opportunité.

Ce **dispositif doit être gagnant/gagnant :**
- pour le bénéficiaire du RSA d'abord, qui reprend une activité et améliore ses revenus et donc son autonomie ;
- pour l'entreprise ensuite, qui peut recruter sur des métiers en tension (restauration, transport, services à la personne…), créer de la richesse et satisfaire un besoin individuel ou collectif
- pour le département enfin, qui peut et espérer à terme réduire le montant des allocations versées.

Depuis plusieurs années, **les départements réclamaient une réforme du RSA.** L'annonce de cette expérimentation est donc une bonne nouvelle si le gouvernement accepte d'en définir le contour et les modalités d'application avec les départements volontaires.

Depuis plusieurs années, **les départements réclamaient une réforme du RSA**. L'annonce de cette expérimentation est donc une bonne nouvelle si le gouvernement accepte d'en définir le contour et les modalités d'application avec les départements volontaires.

Comment faire en sorte que cela fonctionne en pratique ? avec un **vrai dialogue entre le travailleur social et le bénéficiaire du RSA.** Ce n'est pas au gouvernement, ni aux départements de définir in abstracto les modalités, mais bien aux travailleurs sociaux, sur le terrain, en lien avec les bénéficiaires qu'ils connaissent et accompagnent, de définir ces modalités (niveau d'activité, recours éventuel à la sanction…), au cas par cas. Car chaque situation est différente, nous le savons bien.

Et c'est le rôle de nos agents. Plus que jamais, de par leurs compétences essentielles en matière d'action sociale et d'insertion socio-professionnelle d'une part, le déploiement progressif du service public de l'insertion et de l'emploi d'autre part, **nos collectivités ont en effet un rôle crucial à jouer face au défi de l'inclusion.**

Nos institutions retrouvent ainsi le **pouvoir d'agir sur un sujet majeur.** C'est aussi un projet formidable pour une administration renouvelée, moderne et qui colle aux problématiques de notre temps.

Car j'en suis convaincu, la situation du marché de l'emploi, les tensions observées sur certains métiers et les difficultés actuelles à recruter offrent une opportunité que chacun doit saisir. C'est par cette démarche active que nous préserverons également un modèle social qui soutient ceux qui en ont besoin. Vous l'avez compris, **le Département de l'Essonne est très fier de participer à cette expérimentation territoriale.**

Prostitution des mineurs : État des lieux en Loire-Atlantique

L'Observatoire des violences faites aux femmes de Loire-Atlantique a présenté, le 16 septembre, les résultats de son état des lieux sur la prostitution des mineurs. Retour sur les chiffres clés de cette étude.

@getty images

Entre 7 000 et 10 000 mineurs se livrent à la prostitution en France. La Loire-Atlantique n'échappe pas à cette problématique. Ainsi, 163 situations de mineurs en situation ou risque de prostitution ont été décrites par les professionnels du territoire ayant répondu au questionnaire en ligne de l'Observatoire des violences faites aux femmes[1].

Qui sont-ils ? 89 % des mineurs concernés sont des filles, 10% des garçons et 1% sont des personnes transidentitaires. Ces mineurs connaissent des parcours de vie marqués par la violence, notamment sexuelle, et un dysfonctionnement familial. Un mineur sur deux vit dans un foyer. Une majorité d'entre eux souffre de carences éducatives (55%) et/ou de carences affectives (67%). Un mineur sur 2 a été victime de violences sexuelles (viol ou agression sexuelle). « *La particularité de la prostitution des mineurs réside dans le fait, souvent, qu'ils ne se reconnaissent pas comme victimes. De ce fait, il est peu fréquent que la/le jeune aborde le sujet d'elle-même/de lui-même avec un adulte* », souligne l'Observatoire.

Les mineurs sont entrés dans le système prostitutionnel, en moyenne, lorsqu'elles/ils avaient 15 ans et sont restés un an et cinq mois en situation de prostitution. « Ce laps de temps *correspond à l'âge moyen de repérage autour de 16 ans et 8 mois, ce qui démontre la nécessité d'un repérage précoce et d'une prise en charge efficace des mineurs en situation ou risque de prostitution* », note l'étude.

Les signaux d'alerte les plus fréquemment repérés par les professionnels sont la consommation de drogues ou d'alcool par la mineure, un rapport au corps peu adapté, les fugues ainsi que l'absentéisme scolaire et la diminution des résultats scolaires.

Une prostitution cachée

Dans 6 situations sur 10, la prostitution de ces mineurs se déroule uniquement dans un espace privé : le plus souvent un hôtel, l'appartement d'un tiers, une location de type Airbnb. « Dans 2 situations sur 10, les faits de prostitution ont aussi lieu sur Internet », indique l'Observatoire.

Les réseaux sociaux constituent un moyen de prise de contact avec les clients et également un outil de "recrutement" par les proxénètes. Pour 15% des mineurs, le recrutement s'est effectué par un.e ami.e, elle/lui-même en situation de prostitution.

« De nombreux professionnels relèvent le phénomène d'embarquement ou de "rabattage" qui s'opère notamment dans les foyers de protection de l'enfance. Cette forme de proxénétisme représente la majorité des situations décrites de proxénétisme féminin », précise l'étude. La fugue est un moment de particulière vulnérabilité du/de la mineur.e : 4 mineurs sur 10 ont rencontré leur proxénète lors d'une fugue.

Les attentes des professionnels

Selon l'étude, 72% des professionnels interrogés estiment ne pas être suffisamment informés sur la loi en matière de prostitution. Ils sont 91% à juger ne pas être convenablement outillés pour repérer et répondre à une situation de prostitution de mineur. De plus, 8 professionnels sur 10 expriment le besoin de formation sur cette problématique.

Les professionnels interrogés souhaitent également un travail en réseau pour la prise en charge des mineurs par le biais notamment de référents au sein de chaque institution afin de faciliter la transmission d'informations. Enfin, 6 professionnels sur 10 souhaiteraient pouvoir recevoir l'appui de professionnels spécialisés.

Enfance & Jeunesse Infos est un média numérique et indépendant, destiné à l'ensemble des acteurs œuvrant dans les secteurs Enfance-Famille-Jeunesse. Créé et animé par une équipe de journalistes spécialistes du secteur sanitaire, social et médico-social, Enfance & Jeunesse Infos traite et analyse, au quotidien, l'essentiel de l'actualité du champ de la protection de l'enfance. www.enfancejeunesseinfos.fr

[1] Le questionnaire en ligne était accessible du 15 décembre 2021 au 11 mars 2022 et a reçu 207 réponses de la part de 216 professionnels ou bénévoles travaillant dans une soixantaine de structures localisées en Loire-Atlantique.

Urgence : des politiques publiques de prévention

Tribune de **Claude ROMEO**, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS

Août 2022, suite au dépôt de plainte de trois des dix enfants d'une fratrie, contre leurs parents, les services de police découvrent une famille dont les enfants seraient victimes de maltraitance et de carences éducatives. Les médias décrivent « une maison de l'horreur », propos démentis par le Procureur de la République. La Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance parlant elle « de défaillances dans la coordination et l'échange d'informations ». Cette affaire interroge à de nombreux égards.

D'abord sur la précocité de la prévention. Cette maman bénéficiait-elle des consultations du 4ème mois de grossesse permettant de détecter les troubles psychologiques et les défaillances de la parentalité ? Quel suivi a instauré la PMI au retour à domicile ? La PMI avait-elle connaissance de la fratrie ? Quid des actions gouvernementales sur les « 1000 premiers jours de l'enfant » ?

Ensuite, comme l'a indiqué la Secrétaire d'Etat, sur le cloisonnement entre les différentes institutions. Rappelons notamment la situation catastrophique de la médecine scolaire, dispose-t-elle des moyens pour informer et réagir ? L'absence de formations communes des acteurs met en évidence l'écart entre loi et pratiques.

Aucun ne cite la pénurie de professionnels conduisant à confier 30 à 40 suivis par travailleur social, la réduction des capacités des centres de formation, les 60 000 postes vacants et « la crise des vocations » !

Il y a urgence à déployer un plan de formation ambitieux couplé d'une revalorisation salariale pour rendre ces métiers attractifs.
Philippe BAS, ancien Ministre sous le gouvernement De Villepin, me disait : « je suis d'accord avec l'idée d'avoir moins de lois et plus d'opérationnalité en mettant encore et toujours l'accent sur la prévention après la détection précoce des situations qui demandent une attention particulière ».

Voilà de quoi réfléchir à une politique de l'enfance, annoncée comme une priorité du quinquennat.

Alors **AGISSONS !**

> **[Une pénurie de] réduction des capacités des centres de formation, les 60 000 postes vacants et « la crise des vocations » !**

ASSISES NATIONALES DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

91e CONGRÈS

DÉPARTEMENTS DE FRANCE

AU CŒUR DU SUD-OUEST

12-13-14 OCT. 2022

AGEN LOT-ET-GARONNE

Création d'une délégation parlementaire des droits des enfants à l'Assemblée Nationale.

La présidente de l'Assemblée nationale Yaël BRAUN-PIVET As4est réjoui de la création de cette délégation, transpartisane, considérant qu'elle témoigne d'un intérêt partagé pour la protection de nos enfants.
Isabelle SANTIAGO, Députée du Val de Marne, de son côté, considère avoir gagné en obtenant cette création grâce à la mobilisation de nombreux acteurs du secteur.
Elle ajoute que l'effectivité des droits des enfants ne résiste pas aux statistiques : en France, 1 enfant est violé toutes les heures. Toujours en France, 1 enfant est tué dans le cercle familial tous les cinq jours et au moins 50 000 mineurs sont victimes de maltraitance par an.
La crise sanitaire et ses mesures successives d'isolement ont aggravé cette situation : ainsi les signalements pour maltraitance ont augmenté de 35% entre 2019 et 2020 et rappelle que, un sans-domicile-fixe sur 4 est un enfant anciennement à la charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et 7 mineurs sur 10 à la charge de l'ASE n'ont aucun diplôme.
Rappelons que la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant est une des priorités de l'UNICEF France qui a salué « *la mobilisation de l'ensemble des parlementaires ayant permis de concrétiser cette proposition*. »

Enfants en situation de handicap à l'école

La Défenseure des droits, Claire Hédon, dénonce la diminution du temps de présence scolaire, un accompagnement humain insuffisant en classe, l'absence d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) sur le temps de cantine…
Considérant que le système scolaire demande à l'enfant de s'adapter et non pas le contraire elle propose dix recommandations pour « une école réellement inclusive et sans discrimination » qui touchent à la formation, aux aménagements effectifs de la scolarité, adaptés aux besoins de chaque élève à la mise en place des outils statistiques, crédits consacrés…

Jeunes majeurs : le décret sur la fin des "sorties sèches" de l'ASE est paru

Celui-ci précise les responsabilités des départements et de leurs partenaires pour concrétiser ce nouveau droit pour les jeunes majeurs sortant de l'ASE.
Depuis le 7 août 2022, les départements doivent compléter « si nécessaire [un] projet pour l'autonomie devant couvrir a minima certains besoins [argent suffisant, logement ou hébergement, emploi ou formation, soins, accompagnement démarches administratives, accompagnement socio-éducatif] formalisé lors de l'entretien pour l'autonomie ». Lors de cet entretien des solutions pour répondre aux difficultés sont proposées et mises en place si le jeune majeur en est d'accord.
Par ailleurs le décret précise les aspects de coordination des différents acteurs avec la création d'une « commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs » présidée par le Président du département destinée à mettre en place un protocole de partenariat entre les acteurs et à le suivre.
L'action menée en matière de jeunes majeurs devra être présentée chaque année à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Centres de santé sexuelles

La loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 impose aux Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) gérés par les Départements de changer de dénomination.
Ces structures deviennent désormais des Centres de santé sexuelle mais conservent les mêmes missions.

Vers une réforme de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Possibilité pour les aidants d'obtenir une reconnaissance des compétences acquises dans la prise en charge de la dépendance ou de la fin de vie d'un de leurs proches. Des expérimentations se sont déroulées dans les secteurs du grand âge, du soin et de la petite enfance

26. Drôme

Signature d'une convention avec l'État pour la prévention et protection de l'enfance

Ce contrat vise à définir des priorités en matière de prévention et de protection de l'enfance, tant sur le volet de la protection maternelle et infantile (PMI) que de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants, sécuriser les parcours et prévenir les ruptures, donner aux enfants les moyens d'agir, garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte font partie des objectifs nationaux de cette convention annuelle renouvelable jusqu'en 2024. Cet engagement réciproque se concrétise par un financement de 1,95 M€ par an de l'État et la mobilisation de 3 M€ sur trois ans de crédits supplémentaires par le Département, en plus des 12 M€ déjà prévus sur ces thématiques. Ces aides vont permettre le financement de nombreux projets nouveaux.

29. Finistère

Fondation de territoire

Le Département va créer une fondation de territoire qui permettra à des entreprises de cofinancer des projets innovants dans le champ social.

Le Département et le Crédit Mutuel de Bretagne lancent un appel à projets en soutien des associations d'aidants des personnes en situation de handicap

Le projet départemental dans le domaine du handicap a pour objectif de :
- Réduire les délais moyens de traitement des demandes de la MDPH ;
- Créer 650 places d'accueil et d'accompagnement ;
- Soutenir les aidants.

Cet appel à projet s'inscrit dans le troisième axe. Les associations qui œuvrent en Finistère pour les personnes en situation de handicap et leurs familles peuvent répondre à cet appel à projets. Sont éligibles les actions qui permettent en particulier le répit des aidants mais aussi toute forme d'action collective en soutien des personnes en situation de handicap et leurs familles. Le Crédit Mutuel de Bretagne est le premier mécène à avoir accepté d'accompagner ce dispositif inédit avec une dotation de 70 000 €. Le Conseil départemental doublera le montant de ce don, de sorte que la dotation globale de cet appel à projets sera de 140 000 €.

31. Haute-Garonne

MNA

Une centaine de mineurs non accompagnés hébergés dans un ancien Ehpad de la ville, depuis février 2020 ont été expulsés de leur lieu d'hébergement par la police à Toulouse. Le Conseil départemental avait considéré qu'en dehors de trois, ils étaient majeurs, décision contestée en justice. Les mineurs non contestés ont reçu une proposition de relogement, et ont été pris en charge par les services du Département..

33. Gironde

Non à l'expérimentation RSA

Sophie Piquemal Vice-présidente du Département en charge de l'Urgence sociale et aux politiques de l'insertion dans une tribune fait part de son opposition sur la forme et sur le fond au projet de réforme du RSA. Et elle en détaille les raisons tout en précisant que le Département de la Gironde ne se portera pas candidat pour une expérimentation.
Pour elle, « cette réforme n'est en réalité qu'un moyen pour contraindre coûte que coûte les allocataires du RSA à accepter les emplois disponibles. »et elle considère cela comme « un véritable chantage à l'allocation » Elle pense qu'il faudrait plutôt une réforme du RSA prenant en compte les difficultés d'accès à l'emploi (condition d'accès au travail, l'éloignement domicile-travail, garde d'enfant, santé, formation...)

38. Isère

Centre de vaccination variole du singe

Le Département se mobilise contre le virus de la variole du singe et vaccine des personnes (même si elles n'ont pas été nécessairement en contact) de façon préventive dans son centre de vaccination de Grenoble.

17. Charente-Maritime

Des actions pour recruter dans le médico-social

Conscient des difficultés en matière de recrutement dans le secteur du médico-social qui menacent certaines missions auprès des concitoyennes et concitoyens les plus vulnérables, le Département s'est fortement mobilisé sur la question pour améliorer cette situation en activant plusieurs leviers visant à rendre plus visibles et plus attractifs les métiers de ces filières (Exemple d'actions: revalorisations financières, campagnes de communication, bourse d'étude ...).
Il a aussi organisé une "Journée de l'Emploi Médico-Social" avec un Forum de l'emploi ouvert à tous proposant des stands d'information et des offres d'emplois à pourvoir en Charente-Maritime.

41. Loir-et-Cher

Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Le conseil départemental organise en partenariat une quinzaine d'évènements jusqu'au 18 novembre 2022 sur l'illettrisme et l'illectronisme.
« Le département considère le repérage des publics en difficulté et leur accompagnement comme une priorité pour favoriser notamment le retour à l'emploi. » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.
En effet, on considère que 7% de la population âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France se trouvent être en situation d'illettrisme, soit 30 000 personnes en Loir-et-Cher.
L'objectif de ces journées nationales est de changer de regard sur l'illettrisme en mettant en avant ce qui marche, et en resserrant les liens entre les acteurs de territoires, notamment en termes de formations transversales entre professionnels de l'accueil et de la médiation sociale mais également d'échanges de pratiques et de communications adaptées.

44. Loire-Atlantique

Financement des AESH

Michel Ménard, président du conseil départemental dénonce « Un obstacle de plus pour les familles dans un quotidien déjà éprouvant » au sujet des accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps périscolaire. Depuis la rentrée 2022, le financement des AESH sur le temps périscolaire dépend des collectivités territoriales, alors que pour le temps scolaire, ils sont

financés par l'Etat. Cette double responsabilité complique les choses. Et le financement du périscolaire ne s'applique pas pour les élèves scolarisés dans le privée.

49. Maine-et-Loire

Problèmes de santé mentale des jeunes

Pour combattre les problèmes de santé mentale des jeunes, le CHU d'Angers a développé une application mobile gratuite : Way4Good pour repérer au plus tôt un éventuel état de mal-être chez les jeunes de 11-25 ans et les orienter en fonction des besoins évalués.
Le jeune peut pratiquer une auto-évaluation, à partir de laquelle on peut lui proposer conseils, recommandations et plus si nécessaire..

49. Maine-et-Loire

Trophées des métiers à domicile

Le département de Maine-et-Loire organise la première édition des Trophées des métiers du domicile. Sont concernés les auxiliaires de vie, aides à domicile, chauffeurs accompagnateurs, porteurs de repas. Il s'agit de partager les bonnes pratiques auprès des personnes âgées et / ou en situation de handicap.

33. Gironde

Revendications dans le secteur social

Des agents de l'action sociale ont interpellé la présidente du Conseil départemental se plaignant du manque de personnel et de moyens, notamment dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance et du placement

58. Nièvre

Appel à projets pour les SAAD

Le Conseil départemental a lancé un appel à candidature pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sur l'année 2023 pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.
Financée par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) à hauteur de 3 €/heure APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et PCH (Prestation de compensation du handicap) prestée, cette dotation sera versée par le Département, sous condition de la conclusion des contrats pluriannuels d'objectif et de moyen (CPOM) dans l'année qui suit le choix des lauréats. Une montée en charge progressive des structures sous CPOM est prévue jusqu'en 2030, date butoir pour la mise en œuvre pour l'ensemble des SAAD du territoire.

59. Nord

Signature d'une convention pour l'emploi des Nordistes allocataires du RSA

Christian Poiret, président du Département a signé une convention avec Ulrich Maurel, franchisé Burger King,
Burger King, numéro deux mondial du secteur de la restauration rapide, poursuit son implantation dans le Nord avec 23 restaurants ouverts et 2 futures franchises dans le Bassin minier. Le groupe est engagé dans une démarche de recrutement accessible à tous.
Le Département du Nord et Burger King souhaitent ainsi travailler ensemble au retour à l'emploi des allocataires du RSA et au développement des territoires dans le cadre de l'ouverture des restaurants de La Sentinelle et de Masny.

Convention avec Toyota pour l'embauche de 100 allocataires du RSA

Toyota Motor Manufacturing France (TMMF) s'est engagée, aux côtés du Département et de Pôle emploi, à recruter en contrat CDD de 6 mois au minimum 100 allocataires du RSA dans les 12 prochains mois. Cet engagement se concrétise dans le cadre du dispositif CIE ERBM, Contrat Initiative Emploi pour le Renouveau du Bassin Minier (Nord et Pas-de-Calais).
Les candidats suivront une formation préalable, théorique et pratique d'une semaine à l'AFPI de Valenciennes avant d'intégrer le centre de formation de TMMF.
Cette démarche fait écho à l'annonce récente de TMMF de transformer 500 contrats temporaires en CDI d'ici 2024. Les bénéficiaires du CIE ERBM seront des candidats naturels à cette campagne de recrutement selon leur motivation à s'engager sur le long terme avec TMMF.

77. Seine-et-Marne

Aider les aidants

Dans le département on estime à 180 000 personnes le nombre de proches aidants qui présentent des situations difficiles devant la lourdeur de la tâche. Le Département lance le « Mois de l'aidant » (1er au 28 octobre), pour sensibiliser, informer et échanger avec des professionnels du secteur médico-social à travers de nombreuses animations. Un numéro spécial pour les aidants permet aussi de parler, trouver des solutions, être conseiller.

84. Vaucluse

Une campagne de communication originale, le Vaucluse se donne les moyens de recruter 8 médecins

Comment lutter concrètement et efficacement contre la désertification médicale à l'heure où de très nombreux territoires sont en concurrence frontale pour attirer de nouveaux médecins ?

Pour y parvenir, le Département de Vaucluse a choisi de se démarquer à la fois sur le fond et dans la forme.

Afin d'améliorer l'accès au soin des habitants du Vaucluse, 8 médecins vont être recrutés en tant que salariés. Un statut qui permet aux praticiens d'être déchargés de toutes les tâches administratives et de se consacrer entièrement à leur patientèle, tout en conservant du temps pour vivre ou s'occuper de leur famille. Encore fallait-il le faire savoir largement, c'est-à-dire à l'échelle nationale.
A peine deux mois après la présentation d'un Plan Santé par la Présidente Dominique Santoni, le Département de Vaucluse a donc lancé en juin dernier une grande campagne de communication. Elle adopte un ton décalé alors que la plupart des territoires engagés dans des démarches de ce type mettent simplement en avant leur cadre de vie. Or, avant de convaincre, il faut d'abord attirer l'attention.

Nous vous invitons à découvrir notre communiqué de presse présentant les détails de cette opération.

Un Plan santé ambitieux

La campagne commence à porter ses fruits puisque 6 médecins devraient accueillir leurs premiers patients avant la fin de l'année, à temps complet ou à temps partiel, dans des locaux mis à leur disposition. Il ne s'agit que d'une première étape. Le recrutement se poursuivra en 2023, avec de nouvelles embauches. La mise en service d'un bus médical itinérant, pour les zones les plus en souffrance, et le développement de la télémédecine sont également prévus.

33. Gironde

Revendications dans le secteur social

Des agents de l'action sociale ont interpellent la présidente du Conseil départemental se plaignant du manque de personnel et de moyens, notamment dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance et du placement

86. Vienne

États généraux du handicap

Ils ont rassemblé jeudi 29 septembre au Palais des Congrès du Futuroscope les personnes concernées et les acteurs du handicap. Cette journée, co-construite de façon multipartenariale,a permis un temps de séminaire sur la question de l'autodétermination et 4 ateliers qui ont été l'occasion d'échanger autour des thématiques suivantes :

- Accès à l'information, aux droits, aux services et à la citoyenneté
- Participation sociale, scolarité et inclusion
- Métiers du handicap et accès aux soins
- Aidant : lutter contre l'isolement

93. Essonne

Candidat à une expérimentation de la réforme du RSA

Une dizaine de départements devraient expérimenter la réforme du RSA, avant son éventuelle généralisation en 2024.
Le Conseil départemental de l'Essonne a fait savoir qu'il se portait candidat à cette expérimentation avec quelques conditions: « Il faut que ce travail se fasse sur la base du volontariat et que les personnes qui jouent le jeu aient droit à un RSA amélioré »
Pour le Président, François Durovray, le RSA dans le département, est une priorité avec 31 500 allocataires.

97. Réunion

Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Cyrille Melchior, le Président a réuni l'observatoire départemental regroupant une soixantaine d'acteurs de la protection de l'enfance rappelant qu'il s'agit d'une « instance de partage, d'analyse et de co-construction des politiques publiques présentes et à venir ».
2.400 enfants placés à la Réunion (75% en famille d'accueil chez 850 assistants familiaux, 15 % en établissement et 10% chez un tiers digne de confiance).
Pour l'avenir, il s'agira de plus aller à la rencontre des familles en difficulté dans les quartiers isolés, créer 60 places dans les foyers de l'enfance et le recrutement de 70 assistants familiaux avant la fin de l'année 2022.

97. Mayotte

Création d'un centre éducatif fermé

Pour Eric Dupond-Moretti qui a porté ce projet d'implantation le CEF viendra «répondre aux enjeux démographiques de l'île et aux besoins exprimés par la juridiction en termes de placement judiciaire. Le traitement de la délinquance des mineurs et la protection de l'enfance se trouvent ainsi renforcés dans le département». Le Centre proposera une action éducative en alternative à l'incarcération. Le ministre ajoute que « le maintien des liens familiaux y sera favorisé et la préparation à la sortie renforcée, dans l'intérêt des jeunes pris en charge, de leurs familles et de la société ».

Démographie médicale

Dr Olivier Babinet

Dr Olivier Babinet est expert en e-santé et en transformation des organisations sanitaires. Il a dirigé et conseillé des établissements de santé. Il est co-auteur de deux ouvrages « La e-santé en question(s) » et « Les déserts médicaux en question(s) » publiés aux éditions Hygée.

Fini le temps où chaque village avait son médecin… Les « médecins de famille », disponibles à toute heure, de jour comme de nuit, pour répondre aux demandes impromptues de leur patientèle sont de plus en plus rares.
Certains territoires, aussi bien urbains que ruraux, sont aujourd'hui touchés par une offre médicale insuffisante au regard des besoins de la population, un phénomène souvent désigné par le terme de « désert médical », même s'il est plus exact de parler de territoire «sous-dense en professionnels de santé».

Le désert médical géographique s'étend
Faute de médecins, et plus largement de professionnels de santé, le « désert médical » n'en finit pas de s'étendre avec plus de 11 300 communes concernées, soit une commune sur trois. En 2018, les territoires sous dotés en médecins généralistes concernaient près de 6 % de la population, soit environ 3,8 millions de Français.

L'Île-de-France, premier désert médical en France, après les territoires ultramarins
A rebours des idées reçues, dans la région la plus riche et la plus peuplée du pays, de nombreuses communes manquent de médecins. En moins de dix ans, l'Île-de-France est devenue le « premier désert médical de France », en perdant 19 % de ses médecins généralistes. Quand on sait que 48 % des médecins libéraux franciliens ont plus de 60 ans, les choses ne vont pas s'arranger à court terme…

Toutefois, si l'on élargit la zone géographique, les territoires ultramarins affichent des chiffres encore plus préoccupants.

Une notion plus large que la ruralité
L'expression de « désert médical géographique » ne s'applique pas seulement à certaines zones rurales mais également à des quartiers urbains « sensibles », dits « quartiers prioritaires de la ville » (QPV).

Plus largement, cette expression, qui désigne un accès difficile aux soins englobe l'ensemble des professionnels de santé et pas seulement les médecins. La répartition déséquilibrée des médecins conditionne effectivement, du fait de leur pouvoir de prescription, l'installation d'autres professionnels comme, par exemple, les infirmiers libéraux. C'est en réalité le parcours de soins dans son intégralité qui est dégradé.

Un indicateur clé : l'accessibilité potentielle localisée (APL)
L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) désigne le nombre de consultations par an et par habitant et permet de rendre compte de l'accessibilité de la population aux médecins généralistes. L'APL est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville. Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Un APL < 2,5 indique une zone où l'offre de soins est insuffisante, un APL > 4 caractérise une zone bien dotée en offre de soins.

L'identification des territoires prioritaires
Cet exercice d'analyse, commune par commune, à l'aide de l'APL, s'avère pertinent pour cartographier son territoire de manière fine et efficace. Un département n'est jamais complètement dépourvu d'offre de santé, il ne peut agir partout et doit se fixer des priorités dans le cadre de sa mission.

***

Progressivement, la question de l'accès aux soins s'est imposée, tout autant que l'absence d'adéquation entre les besoins géographiques et l'offre de soins disponible ayant mené petit à petit au développement de déserts médicaux qui font régulièrement l'actualité. L'Etat et les collectivités ont une partie de la réponse entre leurs mains.

> **Faute de médecins, et plus largement de professionnels de santé, le « désert médical » n'en finit pas de s'étendre avec plus de 11 300 communes concernées, soit une commune sur trois.**

Le désert médical avance … dans l'esprit des français.

Selon un rapport sénatorial de mars 2022, 30% de la population française vit dans un désert médical, et 11% des français majeurs n'ont pas de médecin traitant.

« Je n'arrive pas à trouver de médecin traitant », « Je n'arrive pas à avoir de rendez-vous chez un dentiste ou un ophtalmo », « Le généraliste de ma vieille mère prend sa retraite sans successeur : vais-je être obligé de la mettre en Ephad pour qu'elle soit soignée … »

Quel élu local n'a jamais été interpellé par ses administrés de la sorte ?

Nous le savons tous : le « désert médical » renforce l'anxiété et le sentiment d'abandon de beaucoup de nos concitoyens, partout en France.

Il nous a semblé intéressant d'objectiver ce sentiment en interrogeant la base Mon Avis Citoyen. Cette base se compose d'environ 9 millions d'expressions d'habitants sur leur territoire, collectées depuis 2016. Les habitants de tous les territoires de France s'y expriment en texte libre sur ce qu'ils y trouvent de positif et de négatif. C'est donc de l'expression spontanée.
Cette analyse nous permet de tirer 4 enseignements clés :

1) La santé : c'est LE thème de vie quotidienne qui monte depuis 2017 : on en parle de plus en plus !
L'expression spontanée est un moyen extrêmement précieux pour déterminer les priorités des citoyens : ils abordent les thèmes qui sont importants pour eux et passent sous silence les aspects qui les concernent moins. En moyenne, chaque habitant s'exprime sur 3 thèmes de politiques publiques.

En étudiant l'expression spontanée, on voit que le thème de la santé est celui qui connaît la plus forte croissance depuis 2017 : 3,5 fois plus d'expressions entre 2017 et 2022. Si le COVID a eu un impact sur le volume dans l'expression spontanée, la tendance se poursuit en 2021 et 2022.
Par comparaison, la sécurité est quasi stable sur la même période, alors que ce thème reçoit un écho médiatique et politique beaucoup plus important.

2) La satisfaction citoyenne sur la santé s'effondre depuis 2021 : on en parle de moins en moins bien !
La courbe ci-dessous montre l'évolution de la satisfaction sur la santé, comparée à des thèmes traditionnellement importants : centre-ville, sécurité, propreté, réseau routier.

La satisfaction progresse pour atteindre un pic en 2020, s'effondre en 2021, et poursuit sa baisse en 2022.

La santé, qui suscitait une satisfaction nettement supérieure aux autres thèmes, devient un thème structurellement négatif dans la perception.

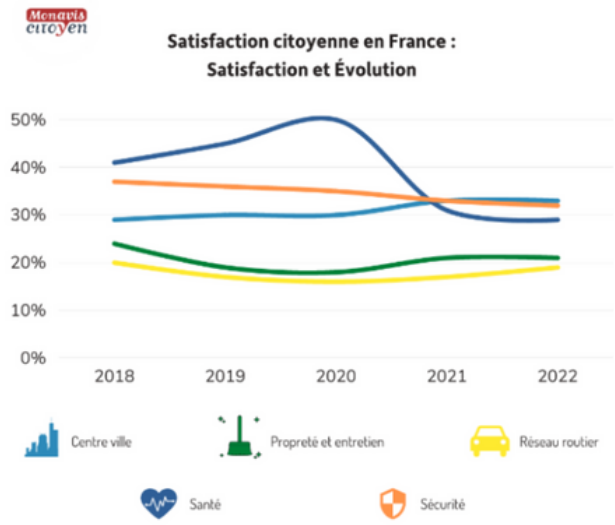

3) La satisfaction citoyenne sur la santé montre une fracture territoriale !
Les cartes ci-dessous montrent la satisfaction citoyenne sur la santé par département, en 2018 et 2022 : on y voit la baisse nationale, mais surtout des différences territoriales nettes.

Du point de vue des habitants, le Grand-Est et le Sud-Ouest sont mieux perçus, le Grand Ouest le Sud Est nettement moins bien.

Une analyse plus fine montre que la plupart des grandes métropoles n'échappent pas au sentiment de désertification, à commencer par Paris et la petite couronne.

Comparaison sur le thème « médecine de ville »,
entre 2018 et 2022

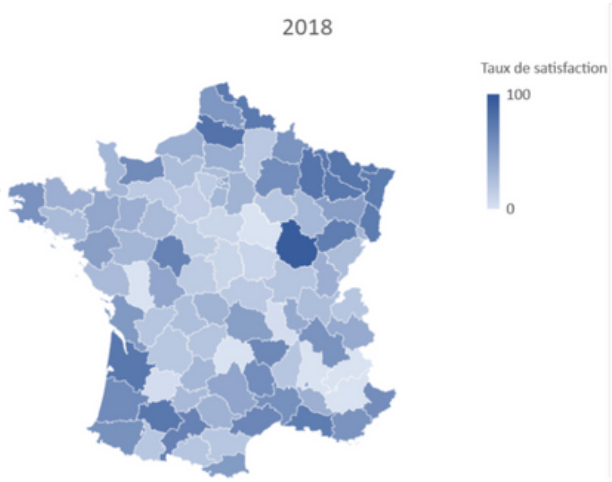

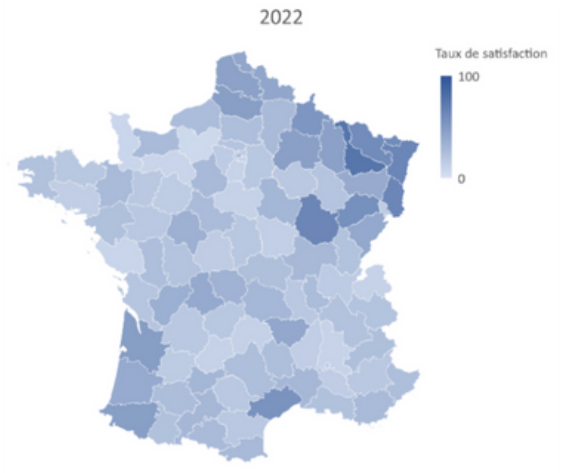

C'est ainsi que le podium se concentre à l'est de la France : la Meurthe-et-Moselle, la Collectivité européenne d'Alsace, et la Côte-d'Or sont les 3 départements pour lesquels les expressions spontanées sur la santé sont les plus positives.

4) Le sujet qui monte : la médecine de ville : « un seul médecin vous manque, et tout est dépeuplé » !
L'analyse des expressions citoyennes montre également que le thème de la « médecine de ville » augmente significativement en volume dans l'expression spontanée : + 25% entre 2018 et 2022, au détriment du thème des « équipements de santé », dont le poids recule. Si les spécialistes manquent, ce sont bien les généralistes qui font le plus défaut.

Lorsque nous analysons en détail les territoires, le départ en retraite sans remplacement de généralistes, qui impacte personnellement plusieurs centaines d'habitants, fait en général « plonger » la satisfaction … quand une ouverture (ou même un projet) de maison de santé la fait remonter.

Pour conclure, les communes sont bien souvent désemparées pour affronter ce problème, luttant chacune de leur côté et se faisant concurrence entre elles pour attirer les professionnels de santé.

Les départements, échelon central dans le secteur de la santé, disposent de cette vision plus globale : ils peuvent accompagner les communes et amener une cohésion territoriale pour, dans un premier temps au moins, limiter cette désertification.

Contact : Yves Kergall – Co fondateur – 06 31 96 20 51 – ykergall@monaviscitoyen.com

Mon avis citoyen

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

A propos de Mon Avis Citoyen
Fondée en 2016, Mon Avis Citoyen est une plateforme nationale numérique neutre et indépendante d'écoute et de dialogue entre les habitants, leurs collectivités territoriales et leurs élus.
Elle a signé un accord partenariat avec le Journal des départements pour réaliser des enquêtes exclusive pour ce média.

Partenaire de dizaines de collectivités territoriales, Mon Avis Citoyen engage tous les habitants, en particulier la « majorité silencieuse », à donner leur avis sur leur ville, département ou région, à leur faire des propositions, en toute confiance, à dialoguer avec leurs collectivités et élus.

Fort de plusieurs millions d'expressions citoyennes partout en France, Mon Avis Citoyen permet aux collectivités de renforcer leur proximité avec les habitants, de disposer de remontées continues de terrain et d'indicateurs de gestion publique, de solliciter les habitants partout sur leur territoire.

Site web : www.monaviscitoyen.fr
Contact : contact@monaviscitoyen.com

Capteurs CO^2 en milieu scolaire ; le gouvernement prolonge l'aide exceptionnelle accordée aux collectivités territoriales jusqu'au 31 décembre 2022.

Depuis le 4 février 2022, l'accompagnement financier mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a été simplifié et rehaussé : chaque collectivité territoriale dispose désormais d'une subvention de 8 € par élève scolarisé dans l'enseignement public pour l'acquisition de ces équipements. Ce montant permet de sécuriser l'acquisition d'un nombre suffisant de capteurs pour organiser la surveillance de la qualité de l'air dans les différents espaces de l'école.
L'apport d'air neuf extérieur permet ainsi de réduire les concentrations de dioxyde de carbone, gaz émis par la respiration humaine, qui sont un indicateur du taux de renouvellement de l'air dans des locaux occupés. La mesure de la concentration en CO2 à l'aide de capteurs déployés dans les écoles et les établissements scolaires permet de s'assurer que le renouvellement d'air y est suffisant.
Cette aide exceptionnelle a déjà permis de financer le déploiement de près de 120 000 capteurs dans les établissements scolaires pendant l'année scolaire 2021-2022.

Inquiétudes sur la possible augmentation des tarifs de la restauration collective.

Le sondage Ifop commandé par le Syndicat national de la restauration collective (SNRC) indique en effet que 81% des parents se disent inquiets de voir les tarifs augmenter à la rentrée. Avec de possibles conséquences inquiétantes puisque plus de 40% en cas d'augmentation importante diminueraient le nombre de repas pris.
Pour compenser l'inflation, il y a plusieurs possibilités : trouver des économies (avec un risque de perte de qualité), augmenter les tarifs, augmenter le financement de la collectivité territoriale concernée, ou un mix des deux solutions. Plusieurs collectivités ont choisi à l'image du Lot-et-Garonne où Sophie Borderie, la Présidente, nous indique dans son interview qu'elle baisse le prix à 2€.
De son côté, l'AMF souhaite que l'État intervienne et soutient l'approvisionnement de proximité avec des circuits courts pour diminuer le nombre d'intermédiaires. Elle demande aussi une modification du code des marchés publics (l'exception alimentaire) pour permettre aux collectivités d'acheter localement. Il serait alors possible d'indiquer une référence géographique dans le cahier des charges.

« Ma cantine » : une plateforme numérique pour aider la restauration collective à réussir sa transition alimentaire.

Les textes législatifs (loi EGAlim, la loi Climat et Résilience) pousse à améliorer la qualité des repas avec comme objectifs : 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique. Une plateforme numérique a été créée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : ma-cantine.agriculture.gouv.fr pour aider les et accompagner les gestionnaires (application des lois, outils de pilotage et de gestion, supports de communication et information, accès aux guides et documents prodits par le Conseil national de la restauration collective.

14. Calvados

Travail pour une future sectorisation

Le Président, Jean-Léonce DUPONT, a présenté les orientations concernant la future sectorisation des collèges du Calvados. Les services du Département ont en effet mené une étude à l'échelle du Calvados pour réinterroger le réseau des collèges, en lien avec les évolutions démographiques et les investissements à mener pour l'avenir. La future sectorisation entrera en vigueur à la rentrée 2023, elle concerne l'ensemble du Calvados.

19. Corrèze

Contre le harcèlement scolaire

En étroite collaboration avec les services de l'Éducation nationale, le Département engage et finance un Plan de lutte contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences, qui s'adresse à tous les élèves de 6ème, aux parents et aux professionnels relevant du Département et de l'Éducation nationale.

21. Côte d'Or

Réouverture du collège de Liernais

Le collège François de la Grange à Liernais a ouvert ses portes lors de la rentrée François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or. Il avait dû fermer après les orages importants fin juin et les rafales de grêle, endommageant le toit et plusieurs salles. A cette occasion le Président du conseil départemental a confirmé sa « volonté de maintenir les 47 collèges publics répartis sur le territoire. »

26. Drôme

Inauguration du collège à énergie passive Joséphine Baker

Construit sur la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, dans le nord du département, ce nouveau collège est l'aboutissement de nombreuses années de travail, débuté par une concertation avec les partenaires de l'éducation en collège, pour définir un « référentiel collège de demain ».
Pour ce chantier, la formule « consommer moins et mieux » a fait office d'adage dans toute la démarche de conception. Utilisation des matériaux biosourcés (bois, chanvre, ouate de cellulose…). Le bois a été utilisé comme matériau structurel massif, l'isolation est en laine de bois.
Les 700 m2 de panneaux photovoltaïques suffiront à fournir l'énergie nécessaire à la consommation du bâtiment, même plus.
L'investissement total s'élève à 30 M€, construction du collège, d'un gymnase et du plateau sportif attenant. Baptisé Joséphine BAKER suite à un vote des internautes, le collège a été inauguré en présence de l'un des enfants de Joséphine BAKER le vendredi 30 septembre 2022 à 18 heures.

33. Gironde

Un plan collège d'ampleur

Les prévisions du département prévoient une augmentation de de 10 000 collégiens entre 2017 et 2025. Pour y répondre, le Conseil départemental a lancé un Plan collèges. Avec 14 nouveaux collèges, et 10 réhabilitations pour un montant total de 670 millions d'euros d'investissement

45. Loiret

Lancement du budget participatif pour les collégiens

Le Département entend ainsi valoriser la participation et éveiller chez les jeunes un sens de l'initiative citoyenne :
En offrant à chaque élève la possibilité de s'impliquer dans la vie du territoire. Cette année, les collégiens pourront concevoir des projets autour de leur bien-être, à réaliser dans leur établissement : borne de gonflage, atelier de réparation de vélos ou potager partagé.
En faisant appel à tous les Loirétains pour voter sur la plateforme, et donc décider des projets qui seront financés et réalisés. Le Département consacrera à cet effet une enveloppe de 100 000 € au cours de l'année 2022 (contre 80 000€ les années précédentes).

47. Lot-et-Garonne

Baisse du prix des repas dans les cantines

Le Département de Lot-et-Garonne a décidé d'intégrer des travaux en faveur de l'amélioration thermique des bâtiments dans ses opérations de restructuration et de maintenance des collèges. Par ailleurs, il a décidé de diminuer le prix des repas dans les cantines des collèges à 2€ avec un effort pour proposer des produits locaux : programme : du 47 dans nos assiettes » avec 80 % de produits frais et plus de 15 % de bio. Ce nouveau prix permet une économie annuelle de 120 € par collégien. Dans le secteur du numérique, depuis le début de l'année 2022, 400 postes informatiques ont été déployés. 400 nouveaux le seront dans les semaines à venir.

61. Orne

Plan collège

Ce plan pluriannuel adopté en 2019 prévoit 77 millions d'euros d'investissement pour la période 2020-2025 dont 28 M€ ont déjà été engagés en 2 ans soit 40 %

63. Puy-de-Dôme

Un plan collège de 110 millions d'euros

Ce plan, nommé par le conseil départemental plan Marshall des collèges, prévoit la réhabilitation de quatre collèges d'ici à 2027 et rénovation par thématique pour une vingtaine d'établissements, avec la recherche d'économie d'énergie (panneaux photovoltaïques et isolation) en cherchant l'énergie positive de certains établissements.

76. Seine-Maritime

Remise de tablette aux collégiens

Bertrand Bellanger, Président, Chantal Cottereau, Vice-présidente du Département en charge des collèges et de la réussite éducative et Christine Gavini, rectrice de l'académie de Normandie, se sont rendus au collège Maurice-Maeterlinck de Luneray pour procéder à la première remise des tablettes numériques individuelles aux élèves de 6e. Ces distributions s'échelonneront jusqu'aux vacances de la Toussaint dans l'ensemble des 109 collèges du département.

79 Deux-Sèvres

Un ticket "Jeune citoyen"

Mis en place dès la rentrée de septembre 2022, le ticket « Jeune Citoyen » a été distribué aux 47500 élèves d'école élémentaire et de collège des Deux-Sèvres. Le concept : " Je suis utile à mon association qui m'est indispensable ". La jeunesse devient ainsi actrice de la bonne santé financière de son association et du déploiement de ses moyens par son adhésion qui déclenche la subvention du Département.

Le ticket “Jeune Citoyen” :
apporte un soutien aux structures qui concourent à l’éducation et aux loisirs des jeunes ;
incite les jeunes domiciliés en Deux-Sèvres, du CP à la troisième ou scolarisés en établissements spécialisés, à être acteurs des associations auxquelles ils adhèrent.
Ce dispositif s’adresse à l’ensemble des associations loi 1901 deux-sévriennes proposant une activité culturelle, sportive, d’éducation, de loisirs ou d’initiation à des savoir-faire.

79. Deux-Sèvres

Aide aux stages pour les collégiens de 3ème

Aider les jeunes à trouver un stage d'observation de 3e et aider les entreprises à faire connaître leurs métiers. C'est l'objectif de la plateforme internet lancée par le Département des Deux-Sèvres.
Il s’agit à la fois d’aider les collégiens à trouver une entreprise mais aussi aider les entreprises qui peuvent parfois avoir du mal à trouver des stagiaires. Le collégien peut faire des recherches par secteur ou par thématique de métiers et envoyer sa candidature via le site du Département.

95. Val d’Oise

Adaptation des collèges pour les vélos

Dans le cadre de son plan vélo, le conseil Départemental a intégré les collèges. Ainsi, il envisage de créer 10 000 places de stationnement (5300 stationnements vélos pour les élèves, 1000 pour le personnel éducatif et 3000 places de trottinettes) et des bornes de gonflage pour les élèves qui viennent à vélo ou à trottinette d’ici 2024 dans les établissements. .

80. Somme

Une bande dessinée pour les collégiens

Le Conseil départemental de la Somme et Somme Patrimoine éditent une série de bandes dessinées présentant les lieux historiques les plus importants du territoire. Les lecteurs suivent Hagard, jeune garçon passionné d’histoire à l’imagination débordante. Tous les élèves de 6ème reçoivent cette année le 3ème tome de la BD intitulé Les secrets de l’Oppidum, qui clôt cette 1ère trilogie. Hagard se retrouve cette année dans le parc de Samara pour faire découvrir le Néolithique, l’âge du Bronze et l’époque gauloise, en lien avec le programme scolaire

Plan vélo annoncé par le gouvernement

Ce plan est doté de 250 M€ pour 2023, soit une très grosse augmentation des crédits consacrés aux vélos et progresse dans plusieurs domaines :
Création d'un comité interministériel qui se réunira sous l'égide du ministre des transports deux fois par an.
Dotation de tous les territoires, y compris les moins denses, d'un vrai maillage cyclable. Pour 2023, 200 M€ sont ainsi consacrés aux infrastructures.
Développement du vélotourisme pour faire de la France la première destination mondiale du tourisme à vélo en 2030.
Renforcement des politiques pour le stationnement sécurisé des vélos (50 M€ alloués pour 2023).

14. Calvados

Aide à l'achat de vélos électriques

Afin d'accompagner les Calvadosiens vers des mobilités douces en favorisant la pratique du vélo, le Département propose une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. Ce dispositif est ouvert du mardi 20 septembre au vendredi 9 décembre 2022 (ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée) et accessible à l'ensemble des Calvadosiens de plus de 18 ans dans les magasins partenaires. L'aide est de 200 à 600 € en fonction des ressources.

17. Charente-Maritime

Succès des navettes Respi-Ré

Elles ont connu un très important succès avec en juillet : 58 332 voyages soit une augmentation de 77 % par rapport à juillet 2021. Cette offre favorise une itinérance douce favorisant la découverte des villages de l'île de Ré en facilitant l'accès aux lieux touristiques particulièrement attractifs durant l'été (marchés, plages, ports, etc.).
Aussi, l'exploitation a été prolongée en septembre.

26. Drôme

Crue de la Vernaison suite

La crue exceptionnelle de la Vernaison du 30 décembre 2021 a causé d'importants dégâts et provoqué l'érosion d'un talus au niveau de la tête aval du tunnel des Grands Goulets, sur la RD 518. Pour sécuriser l'itinéraire, le Conseil départemental a réalisé dès le premier trimestre 2022 des travaux provisoires d'urgence visant à stabiliser le bassin par des étais et à limiter l'érosion. Dans la continuité de cette première intervention, le Département va entreprendre des travaux de confortement de la zone à partir du 12 septembre 2022 et jusqu'en mars 2023.

27. Eure

Une conférence des Présidents pour débattre du transfert des routes nationales

Sébastien Lecornu a invité tous les Présidents de Communautés de communes et d'agglomération pour discuter du transfert des routes nationales.
Dans l'Eure, cette possibilité de transfert concerne 112 km mais aussi la soixantaine d'agents de la Direction Interdépartementale Nord-Ouest (DIRNO) qui gère ces routes.
Cette réunion était pourtant très importante, puisque la loi oblige le Conseil départemental à se positionner sur ces transferts possibles avant la fin du mois de septembre.

45. Loiret

Déviation de Jargeau : un projet hors norme

Après une période d'accalmie dans la Loire entre mars et juillet pour la reproduction de la faune ligérienne, les travaux de franchissement de la Loire ont repris à un rythme soutenu.
La plateforme de lancement est désormais prête à accueillir la charpente métallique pour y être assemblée. En parallèle, les fondations profondes par pieux tubés et chemisés avancent bien.
Enfin, les remblais de pré-chargement dans le lit endigué sont arasés avant de recevoir sa géogrille.
En septembre a été créé un espace dédié à la biodiversité sur près de 5 ha mêlant zones humides et passages à batraciens.

59. Nord

Projet de barreau de Cappelle-la-Grande

Le Conseil départemental du Nord a validé sa participation financière pour ce nouveau tronçon routier de près de 2 kilomètres qui a vocation à désenclaver la commune en créant une nouvelle entrée de ville, à favoriser la desserte des zones d'activité et à réduire le trafic sur la RD 916.

62. Pas-de-Calais

Premier anniversaire de Mamobilité62

La plateforme Mamobilité62, créée il y a un an, fédère cinq plateformes de mobilité territoriales pour une couverture totale du Pas-de-Calais et également douze structures de mobilité inclusive dont notamment trois garages solidaires, deux auto-écoles sociales, deux TAD solidaires et bien d'autres acteurs, pour un accompagnement « sur-mesure et sans rupture et de proximité. »
Un dispositif totalement innovant qui poursuit un objectif clair : « Accompagner les publics éloignés de l'emploi dans leurs parcours mobilité pour faciliter leur déplacement et ainsi améliorer leur employabilité. »

NEW WAY

NEWWAY A DÉVELOPPÉ UN OUTIL DE GESTION ET DE SUIVI POUR LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités territoriales et l'Etat sont soumis, depuis la promulgation en 2015 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), à des obligations précises concernant les matériaux utilisés et les déchets produits sur les chantiers routiers dont ils ont la charge. NewWay a développé un outil de gestion et de suivi, dédié aux directions des routes, permettant une mise en conformité avec la loi tout en facilitant le contrôle et le suivi de leurs chantiers de voirie.

Avec la LTECV le législateur a fixé, dans son article 79.3, trois obligations de résultat pour les propriétaires de chantiers routiers, dont des objectifs précis et ambitieux de valorisation matière. Sept ans plus tard ces obligations ne sont toujours pas appliquées. Comment expliquez-vous ce décalage ?

« L'article 79.3 de la LTECV, auquel vous faites référence, dispose de trois obligations de résultat. Il s'agit tout d'abord des taux minimum de valorisation matières à respecter, pour les matériaux utilisés et les déchets produits. La seconde obligation concerne l'intégration, dans tout appel d'offres pour des chantiers routiers, d'une « exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets » (article 79.3 alinéa 2). Enfin, les collectivités et l'Etat, à l'échelle régionale, doivent justifier à l'année de la réalisation des taux de valorisation imposés dans l'article 79.3 et ces chiffres sont exprimés en masse (art.79.3§2). Voilà pour la théorie... En pratique, nous avons pu constater, lors d'entretiens avec des responsables de directions techniques des routes, au sein des départements, d'une part ; Lors de l'utilisation de notre version Beta sur des chantiers, en conditions réelles, d'autre part, que les collectivités ne disposaient pas d'outils de gestion numériques adaptés pour mettre en pratique ces obligations.

Les rédacteurs de la loi n'ont anticipé ni la diversité des prestataires (hétérogénéité des données), ni le fait que les livraisons de matériaux ou les sorties de déchets ne s'expriment pas uniquement en masse ! Cette hétérogénéité des données, de leurs sources et de leurs caractéristiques, complexifient énormément le travail des collectivités, elles-mêmes très différentes les unes des autres dans leur organisation interne. Tous ces éléments, conjugués au manque de moyens et de ressources humaines ont contribué à une relégation de ces obligations à un statut non urgent. Et donc peu ou pas appliqué du tout ! »

C'est cette inadéquation entre les ambitions de la loi et les difficultés pour sa mise en application, qui vous ont convaincus de créer RoadsWatch, votre outil dédié à la direction des routes pour les collectivités territoriales ?

« Nous avons créé NewWay en 2019, avec l'ambition de développer un outil de gestion informatique par abonnement, en SaaS, dédié spécifiquement aux acteurs publics ayant la compétence routes. Jusqu'alors, la seule alternative se résumait à un tableur de type Excell : certes, ça fonctionne dans l'absolu... Mais c'est très chronophage et très complexe pour le recueil et l'analyse d'une multitude de données provenant de sources diverses et variées. D'autant qu'elles sont issues de différents services techniques et exprimées dans des unités de mesure différentes ! Nous avons donc imaginé RoadsWatch, autour de plusieurs éléments clés : un outil intuitif, ergonomique, utilisable sans connaissance spécifiques en informatique et en adéquation avec la réalité du terrain des équipes techniques et administratives. C'est d'ailleurs en faisant évoluer notre version Beta sur le terrain, en collaboration avec les départements du Var et des Hauts-de-Seine, que nous avons produit la première version (V1) de RoadsWatch et sa commercialisation. Elle permet une mise en conformité avec les obligations légales en vigueur, tout en facilitant la gestion de l'utilisation des matériaux et la production des déchets et matières.

Elle offre aussi la possibilité d'établir une économie circulaire entre les chantiers, grâce à certaines fonctionnalités. Cette dimension est très importante pour nous : dans le contexte actuel de changement climatique, les collectivités sont attentives à la réduction de leur empreinte carbone et à la gestion des ressources utilisées pour l'entretien des routes. J'ajoute que nous sommes, comme elles, sensibles à la notion de « bien public. »

Au-delà du respect des obligations légales, quels sont les atouts de RoadsWatch pour les collectivités territoriales ?

« Nous avons conçu RoadsWatch avec l'ambition d'offrir aux directions des routes des collectivités territoriales un gain de temps et d'efficacité, dans la planification et la conduite de leurs différents chantiers routiers. Cela se traduit en premier lieu par la visualisation précise de la globalité des données relatives à chacun d'entre eux, via notre outil de gestion, qui centralise et harmonise les informations entrées dans la base de données. Nous avons pu constater et quantifier, lors de nos essais chantiers, une plus-value en « temps/homme » pour la saisie des données. Il faut rajouter la plus-value en temps pour les saisies des données obligatoires, depuis le début de l'année, dans les plateformes règlementaires telles que Trackdéchets et le RNDTS, qui sont intégrées dans notre outil. Vous pouvez, enfin, inclure la plus-value en temps, gagnée sur la maintenance et l'évolution de l'outil informatique. »

L'outil est-il évolutif ?

« La législation relative à l'environnement est en perpétuelle mutation et cette tendance devrait encore s'accélérer dans les années à venir. Nous avons donc pensé RoadsWatch, dès sa conception, comme un outil numérique évolutif. NewWay est à titre d'exemple partenaire de Trackdéchets (la plate-forme numérique développée par le ministère de la Transition Ecologique) depuis 2019 (soit 1 an avant la promulgation de la loi anti-gaspillage et économie circulaire) et nous intégrons actuellement le Registre national des terres et sédiments (RNDTS), qui a tardé à être publié. »

Outre RoadsWatch, quels sont les projets de NewWay ?

« L'entrée en application du RGPD (Règlement général sur la protection des données), en 2018, a permis le renforcement de la protection des données personnelles des citoyens grâce au contrôle de leur utilisation par la CNIL. Mais sa mise en œuvre est souvent complexe pour les TPE, les PME ou les collectivités locales (petites communes ou intercommunalités), qui ne disposent pas des ressources ou des connaissances juridiques et informatiques, en interne, pour réaliser une mise en conformité. Nous avons créé DataWatch, un outil à faible coût, dédié à cette cible, avec l'objectif de les aider dans cette mise en conformité, sans avoir recours à des prestataires externes, souvent coûteux. »

Pour plus d'informations :
https://www.newwaysas.fr/

« Contrôler : un mot à polémiques »

Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management des Ressources Humaines

Le mois dernier nous avons évoqué l'importance de la formulation des objectifs. Un objectif prend tout son sens s'il est contrôlé. Et voilà le mot qui fâche ! Le mot « contrôle ». C'est pourtant la pierre angulaire du management. Un management sans contrôle, c'est comme une soupe sans sel.

Le contrôle est souvent associé à méfiance, mais aussi à domination — celui qui me contrôle veut avoir du pouvoir sur moi. En clair, c'est souvent mal vécu par le collaborateur ou l'agent et aussi par le manager qui n'est pas forcément à l'aise avec cette tâche qu'il lui revient de droit. Ne parlons pas des autocrates pour qui le contrôle est un moyen — à leurs yeux — de toute puissance, qui veulent tout voir, que tout passe par eux et qui ont une soif maladive de domination.

Souvent mal perçu, car synonyme de sanctions négatives : l'école et ses mauvaises notes, le permis de conduire et ses pertes de points, l'assurance et son malus, en entreprise où la critique est fréquente et les félicitations exceptionnelles, voire absentes ! Voilà pourquoi il est nécessaire de réhabiliter le contrôle de manière positive.

Pourquoi contrôler ?
Le contrôle doit être une marque d'intérêt.

En qualité de manager, c'est accompagner ses collaborateurs, ses agents dans leurs réussites comme dans leurs difficultés. Il constitue le fondement du bon feedback, en effet il apporte les éléments factuels et précis, non des sentiments. C'est crédible, car vérifié concrètement. C'est utile pour la qualité de prestation attendue en identifiant les écarts.

S'intéresser à l'autre est aussi une marque de reconnaissance.
Dans la vie professionnelle comme dans la vie privée, c'est nourrir l'autre de son regard. Il va de soi que l'autorisation de votre interlocuteur est nécessaire, sinon il s'agit d'intrusion condescendante.

Le contrôle n'appartient pas qu'aux managers. Il est utilisable par chacun d'entre nous. Nous devons demander un retour sur nos prestations réalisées, moyen de consolider le réussi pour passer à autre chose et moyen de prendre conscience des progrès à réaliser. C'est obtenir en plus du sien, un regard extérieur.

C'est aussi une marque d'un état d'esprit fort, lorsque les coéquipiers demandent un contrôle ou supervision d'un collègue. C'est une marque de confiance. D'ailleurs, « la confiance n'exclut pas le contrôle et le contrôle n'exclut pas la confiance ».

Le contrôle est véritablement accepté et bien vécu si celui qui vérifie est légitime aux yeux de celui qui est observé.

Maintenant, quand contrôler ?

- Le contrôle annoncé doit être fait en lieu et place comme prévu. Si indiqué et non réalisé, il y a risque de déstabilisation et surtout de démotivation.
- Le contrôle planifié est une source d'engagement mutuel et chacun peut se préparer en conséquence. Les rendez-vous mensuels, ou hebdomadaires en sont la preuve.
- Le contrôle « surprise » est à utiliser avec modération : certes, il permet d'observer la réalité telle qu'elle se vit au jour le jour et devient riche d'enseignements, mais il peut installer un sentiment de méfiance, de pression, d'autoritarisme.

Aujourd'hui, le management hybride (présentiel et distanciel) s'est installé dans nos organisations, ce qui suppose équilibre entre autonomie et confiance. La communication change avec l'utilisation des outils digitaux, mais il ne faut pas confondre les échanges en visioconférence ou par téléphone comme du contrôle. Le contrôle est un acte de management fort — celui d'accompagner, de faire progresser, de motiver et aussi de recadrer si nécessaire.
S'intéresser à la performance comme le bien-être au travail passe par un contrôle régulier, positif, utile à tous.

L'INVITÉ DU MOIS : Bertrand Langlet

DGS du Département de l'Essonne

Gilles Lagarde
Directeur de cabinet du Président du Sénat

Edito : Notre invité pour cette rentrée est Bertrand Langlet, Directeur général des services du Département de l'Essonne depuis décembre 2020. Il était auparavant DGS d'Orléans Métropole et avait antérieurement connu deux expériences en Département comme DGA dans les Pyrénées-Atlantiques et comme directeur des affaires sociales dans le Doubs. Aujourd'hui à la tête d'une administration de 4600 agents auprès du Président François Durovray, il nous présente son « projet managérial » avec ses deux objectifs: efficacité opérationnelle et fidélisation des collaborateurs. Son idée novatrice d'élaborer une PPF (programmation pluriannuelle de fonctionnement) en écho au travail plus classique de la PPI nous semble correspondre au besoin des collectivités de se fixer des caps clairs pour réussir leur transformation. En lisant son interview, vous entrez dans la fabrique du DGS : de quoi vous inspirer ! Bonne lecture.
Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino
Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

Quelle est l'expérience de management ou de conduite du changement qui vous a le plus marqué dans votre carrière ?

Le métier de Directeur Général des Services de collectivité locale conduit par définition à manager des équipes en environnement complexe et chacune de mes expériences professionnelles m'a marqué par ses spécificités. Cela a par exemple été le cas sur la période 2014-2020, avec le pilotage de la transformation en Métropole de la Ville et de la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

Les fonctions de DGS de Département offrent en matière de management un « terrain de jeu » particulièrement riche, dans un paysage institutionnel en pleine mutation. Lorsque la contrainte financière tend à s'accroître, le développement d'un management efficient devient une ressource extrêmement précieuse pour dégager des marges de manœuvres.

J'ai dans ce contexte engagé depuis 18 mois une démarche de conduite du changement au sein du Conseil Départemental de l'Essonne.

J'ai hérité à mon arrivée d'une collectivité très structurée, dotée d'un encadrement de haut-niveau et composée d'équipes faisant preuve d'un grand professionnalisme. La culture managériale était fondée sur un processus décisionnel très centralisé, des procédures écrites scrupuleusement respectées et un système de contrôle interne largement développé.

Cette organisation s'est avérée au fil des années très efficace, permettant d'atteindre des résultats probants dans de multiples domaines : conduite rythmée du dialogue social, sécurité juridique, bonne gestion financière, traçabilité du processus de décision, qualité du reporting, réactivité dans la réponse aux élus notamment.

Il m'a semblé nécessaire de conforter ces acquis et d'apporter la stabilité organisationnelle indispensable au bon fonctionnement de l'administration, après plusieurs années de chantiers de transformation interne conduits par mon prédécesseur, dont je tiens à saluer l'action. Je n'ai de ce fait à titre d'exemple quasiment pas touché à l'organigramme des services, que j'ai jugé cohérent, lisible et consensuel.

Pour autant, cette pratique managériale de type « top down » avait également d'inévitables effets pervers, qu'il m'a semblé nécessaire de corriger : culture de la déférence pouvant brider certaines initiatives, procédures internes complexes ralentissant l'avancée de certains projets, ou encore circulation de l'information très descendante laissant insuffisamment de place au dialogue avec les équipes.

Dès lors, j'ai estimé indispensable de conduire une transition managériale dans la durée, pour accompagner les nombreux changements déjà entrepris et construire une organisation plus collaborative, déconcentrée et responsabilisante.

Quels étaient les objectifs recherchés ?

Tout l'enjeu est de bâtir une administration plus agile et efficiente, capable d'atteindre les résultats attendus à moindre coût. Cette recherche d'efficience doit se traduire par deux objectifs majeurs.

Le premier objectif est celui de « l'efficacité opérationnelle ».

Intrinsèquement proches de ceux de l'Etat, dont ils partagent les locaux, les services du Département restent encore marqués par une culture bureaucratique, sources de nombreux coûts « cachés » : doublons entre certaines équipes, tâches parfois inutiles, procédures administratifs encore souvent trop lourdes.

La dématérialisation a certes beaucoup progressé, apportant sur certains métiers une fluidité plus importante et rendant possible le partage de données en temps réel. Mais la part des fonctions supports ou de « back office » dans la masse salariale reste globalement trop élevée, comparativement aux fonctions opérationnelles, traduisant par là-même une tendance à la «suradministration».

C'est pourquoi nous avons créé une vice-présidence spécifiquement chargée de l'efficacité des politiques publiques et mettons désormais en place un comité de pilotage dédié à la simplification de l'ensemble de nos processus métiers, dans une démarche proche du Lean Management, destinée à alléger la gestion et libérer l'innovation en misant sur le développement personnel.

Le deuxième objectif est celui de la «fidélisation» des équipes.

A l'instar de nombreuses collectivités en Ile-de-France, le Département de l'Essonne connait un fort turn-over, au point que certains cadres ou agents font déjà figures d'anciens au bout de deux années de fonction. Le taux de vacance de poste est élevé, en particulier dans les filières technique et médico-sociale, dont le marché de l'emploi est par ailleurs le plus tendu.

Dans ce contexte, il est nécessaire de se doter d'une stratégie de recrutement efficace en développant notamment la « marque employeur», mais il est tout aussi indispensable de construire un projet managérial fédérateur, afin de créer une communauté professionnelle vivante et attractive, suscitant l'envie de s'inscrire dans la durée au sein de la collectivité.

Le management nécessite ainsi un pilotage fin, adapté au contexte et enjeux du moment: alors que certaines collectivités ont besoin de faire bouger leurs équipes pour aérer et dynamiser leur organisation, d'autres conçoivent des stratégies destinées à retenir et fidéliser le capital humain pour investir avec succès dans l'avenir.

Quel est le résultat attendu ?

Le projet managérial n'étant encore qu'à ses débuts, il est évidemment trop prématuré d'en faire un bilan. Je note toutefois plusieurs éléments intéressants, relativement prometteurs pour l'avenir.

Les cadres sont prêts à « bouger » et en ont envie. Ils manifestent même une certaine impatience face à l'inertie de l'organisation. Plusieurs initiatives ont été prises, comme la création d'un laboratoire d'innovation conjoint entre l'Etat et le Département au sein de la cité administrative, ou encore la constitution d'un groupe de travail composé d'un échantillon représentatif de la diversité de l'encadrement pour élaborer des propositions en matière de management.

Les organisations syndicales ont compris

Bertrand Langlet
Directeur générale des services du Département de l'Essonne

qu'investir dans le management était indispensable dans l'intérêt même des agents. Des sujets aussi sensibles que l'organisation du télétravail, la lutte contre l'absentéisme ou encore la rémunération au mérite, dépendent largement des aptitudes des encadrants à faire preuve d'intelligence situationnelle, de discernement individuel et de courage managérial.
Les agents territoriaux sont très engagés et sensibles aux signes de reconnaissance qui peuvent leur être apportés. Dans cette période où la crise énergétique succède à la crise sanitaire, avec tout ce que cela comporte d'incertitudes et d'inquiétudes, il semble y avoir un « moment » favorable pour engager une véritable « transition managériale » au bénéfice de l'organisation collective comme des situations individuelles.

Quel est votre rôle et vos responsabilités ?
Ma vocation est d'abord de montrer le cap et de donner du sens pour emmener les équipes.
La communication managériale est de ce point de vue indispensable. Elle peut prendre de multiples formes, depuis la newsletter des managers jusqu'au séminaires de cadres, que j'organise tous les six mois, avec à chaque fois que possible, un intervenant extérieur. Les cadres comme les agents doivent pouvoir se situer dans un récit collectif qu'il est nécessaire de raconter. Mon objectif est de montrer comment la déclinaison d'un projet de mandature peut être porteuse de sens pour le travail de chacun au quotidien. Cette démarche est, j'en suis convaincu, un puissant levier de motivation.
Mon rôle est aussi de donner l'impulsion nécessaire au pilotage du projet managérial. J'ai à ce titre souhaité créer une direction de l'innovation et de la transition managériale, directement rattachée au DGS, dont la vocation est notamment de proposer une « boîte à outils » utile pour l'ensemble des managers afin de les aider à progresser dans l'exercice de leurs fonctions. A titre d'exemple, la construction d'une école interne du management, la mise en place d'ateliers de co-développement ou encore l'usage des outils collaboratifs sont des éléments indispensables pour accompagner le changement.
Ma responsabilité est enfin de bâtir un « management de projets » permettant d'orienter et de mettre en œuvre de manière efficiente les politiques publiques décidées par nos élus.
J'ai à ce titre proposé à l'exécutif de construire une programmation pluriannuelle de fonctionnement (PPF), qui sera adoptée d'ici la fin de l'année. Adossée à la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), en cours d'actualisation, la PPF est une trajectoire budgétaire de moyen et long terme, qui doit servir de fil rouge pour l'action départementale. Dans ce cadre, la formation des cadres au management de projet sera une de mes priorités pour renforcer notre capacité à maîtriser la qualité, les coûts et les délais.

Quels enseignements en tirez-vous ?
Dans un monde en mutation, par définition volatil, incertain, ambigu et changeant, le management devient l'art de conduire les transitions. J'en retiens deux principaux enseignements.
Le management nécessite du temps pour produire ses effets en profondeur, parce qu'il touche à la culture d'une organisation plus encore qu'à sa structure.
En période de transition, les cadres et les agents sont plus exposés et amenés à sortir de leur zone de confort, ce qui peut conduire à modifier certains équilibres et à déstabiliser l'organisation. Investir dans le management est donc coûteux à court terme mais peut rapporter beaucoup à moyen et long terme. Cela implique une certaine stabilité dans les équipes dirigeantes, afin de conduire le changement dans la durée avec cohérence. On ne peut pas transformer de l'intérieur une administration en évoluant au rythme du corps préfectoral.
Conduire un projet managérial nécessite également de savoir bien s'entourer.
Recruter des profils diversifiés et complémentaires est indispensable à la bonne santé d'un comité de direction. Mais il faut aussi s'assurer d'un alignement managérial des cadres sur un socle de valeurs partagés. Lorsque l'on cherche à supprimer des procédures pour gagner en agilité, la solidité de l'organisation repose sur le respect des valeurs qu'elle a choisies de se donner. J'ai à ce titre été touché de voir lors de notre dernier séminaire des cadres que ces derniers avaient plébiscité des adjectifs très « qualitatifs » (motivant, communiquant, sécurisant, reconnaissant, innovant, bienveillant) pour désigner le manager qu'ils souhaiteraient être.

Jean-Marie Martino
Directeur général des services du Département du Rhône

Conseil de lecture de l'invité : Quel livre fait référence pour vous dans le domaine du management ?
Je recommande à ceux qui ne le connaîtraient pas la lecture des Quatre Accords Toltèques, de Don Miguel RUIZ.
Cet ouvrage invite à suivre cinq règles de vie, que le lecteur peut méditer pour appréhender le monde plus sereinement: « que ta parole soit impeccable ; quoiqu'il arrive, n'en fait pas une affaire personnelle ; ne fait pas de supposition ; fais toujours de ton mieux ; sois sceptique mais apprends à écouter ».
C'est en réalité un manuel d'une grande richesse pour les apprentis comme pour les managers confirmés.
Manager nécessite en effet de communiquer avec justesse, de maîtriser ses émotions, de faire preuve de discernement, d'agir efficacement et de cultiver le doute pour apprendre et progresser. En lisant les accords toltèques, on comprend l'importance de toutes ces qualités et comment les développer. Car manager est aussi un chemin d'authenticité.

Difficultés de recrutement dans les collectivités

Tous les postes semblent concernés mais tout particulièrement dans le secteur social. Cela nécessite de réfléchir aux efforts nécessaires sur la rémunération, à l'adaptation de l'équilibre temps de vie (professionnelle/ personnelle), aux aménagements des conditions d'exercice du travail (nomadisme, télétravail). Il faut certainement aussi revoir les sources et canaux de recrutement. S'ouvrir pour mieux présenter les postes, valoriser la collectivité, présenter les responsables hiérarchiques…
Le « Baromètre RH des collectivités locales », réalisé par le pôle public du groupe Randstad, confirme ces problèmes.

Pas de nouvelle augmentation générale des salaires dans la fonction publique en 2022.

Après le dégel de 3,5 % de la valeur du point d'indice Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvelle augmentation en 2022 repoussant la question à des réunions prévues à la suite des déclarations du Président de la République, et donc des négociations en 2023.
Les syndicats qui espéraient une revalorisation liée à l'inflation ont fait part de leur déception.

76. Seine-Maritime

Lutte contre les incivilités à l'encontre d'agents du Département

Le 12 septembre 2022, dans le cadre de la justice de proximité, Bertrand Bellanger, Président du Département, Frédéric Teillet, Procureur de la République de Rouen, Bruno Dieudonné, Procureur de la République du Havre et Étienne Thieffry, Procureur de la République de Dieppe, ont signé une convention afin d'activer la procédure de « traitement accéléré par un délégué du procureur de la République ». L'objectif est de traiter rapidement les incivilités dont sont victimes les agents du Département et de renforcer l'information du Parquet pour les faits graves en vue d'accélérer les premières diligences, dont le nombre s'élève à 58 depuis janvier 2022.

91. Essonne

Sport au travail

Alors qu'à la suite du confinement, on assiste à un développement de la sédentarité, le Conseil Départemental de l'Essonne a proposé un projet pour lutter contre ce risque. Ce projet, travaillé en lien avec le projet d'amélioration de la qualité de vie au travail, permet que l'activité physique soit intégrée dans le quotidien professionnel des agents sans empiéter sur leur temps de travail. Ont été notamment mis à disposition des gymballs, des vélos bureau et un certain nombre de défis à relever.
Cette démarche connaît un grand succès et le Département souhaite la partager avec d'autres institutions, des collectivités, des sportifs.

NOMINATIONS

Encore des changements dans les Départements!
Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre magazine.

NOMINATIONS

10. Aube

Dorian TEXEIRA nommé juriste territorial

Dorian Texeira est titulaire d'un master en droit privé, puis un master en droit public, et un master 2 Droit des entreprises et du développement local à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Il a été :
Archiviste à la CCI Marne en Champagne (2018-2019)
Il était chef du service de l'Assemblée au Conseil départemental de l'Aube depuis 2020

Alexandra BRIGUET-TRUBAT nommée collaboratrice de cabinet. Adjointe au directeur de la communication

Alexandra Briguet-Trubat est titulaire d'un master 2 Histoire militaire, défense et politique de sécurité à l'Université Paul Valéry de Montpellier 3 et d'un master 2 de journalisme à l'Institut Supérieur de Formation au Journalisme (ISFJ). Elle a suivi le Cycle de sensibilisation à l'intelligence économique et stratégique de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN. Elle a été :
Journaliste radio à Latitude radio (2010-2013)
Chef de projet au musée de la Résistance de Mussy-sur-Seine (2011-2014)
Journaliste indépendant à l'Est Eclair (2010-2015)
Journaliste radio à Champagne FM (2013-2016)
Elle était chargée de communication au conseil départemental de l'Aube depuis 2016

Thomas PASQUIER nommé chargé de communication

Thomas Pasquier est titulaire d'une licence information-communication à l'Université catholique de l'ouest et d'un certificat Pro Montpellier, journaliste, radio journalisme. Il a été :
Journaliste, rédacteur-reporter-présentateur (2014-2019), coordinateur de la rédaction (2019-2020) puis responsable d'antenne (2020) à RCF Haute-Marne
Il était Chargé de communication à la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube depuis 2020.

14. Calvados

Anne LOCU nommée responsable du service relations usagers

Anne Locu est titulaire d'une Licence et Maitrise d'Histoire mention documentation de d'un DEA d'histoire à l'Université de Rouen Normandie. Elle a été :
Bibliothécaire à la bibliothèque du Calvados (2001-2009)
Responsable du pôle ressources au Conseil départemental du Calvados (2010-2012)
Chargée de mission médiation numérique au Conseil départemental du Calvados (2012-2014)
Elle était chargée de mission management de l'information au Conseil départemental du Calvados depuis 2014

19. Corrèze

Jean-Marc LAMBERT nommé ingénieur principal

Jean-Marc Lambert est titulaire d'un doctorat chimie organique minérale et industrielle à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier. Il a été :
Responsable adjoint chez Qualise 19
Ingénieur territorial au Conseil général de Corrèze
Il était responsable commercial chez Qualize depuis 2018

19. Corrèze

Jean-Marc LAMBERT nommé ingénieur principal

Jean-Marc Lambert est titulaire d'un doctorat chimie organique minérale et industrielle à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier. Il a été :
Responsable adjoint chez Qualise 19
Ingénieur territorial au Conseil général de Corrèze
Il était responsable commercial chez Qualize depuis 2018

27. Eure

Fanny LONFIER nommée collaboratrice du groupe majoritaire « Ensemble pour l'Eure»

Fanny Lonfier était assistante parlementaire à l'Assemblée nationale depuis 2021

28. Eure-et-Loir

Jean-François GRIMAUD nommé Directeur Général des Services

Jean-François Grimaud est ancien élève de l'Ecole supérieure de journalisme de Paris (ESJ). Il a été :
Journaliste à Centre Presse puis La Tribune (1989-1991)
Chargé de communication au Département de la Vienne (1992-1995)
Directeur de cabinet au Conseil général des Deux-Sèvres (1995-2001)
Directeur de cabinet au Conseil général de Loire-Atlantique (2001-2004)
Secrétaire général au Conseil économique et social de Picardie (2004-2005)
Directeur de l'information et des affaires générales à la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (2006-2009)
Secrétaire général de la Banque Palatine (2009-2014)
Directeur général des services au Conseil départemental de la Mayenne (2015-2020)
Il était directeur général commun de la CNCC et CSOEC depuis 2020

30. Gard

Christelle MARCK nommée Directrice d'appui de la DGA des solidarités

Christelle Marck est titulaire d'un BTS Assistante de direction au Lycée Marguerite de Valois et d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Appliquées Administration et gestion du personnel au Conservatoire des Arts et Métiers. Elle a été Responsable du personnel des restaurants scolaires de la ville de Béziers (2006-2007)
Directrice des ressources humaines et des finances à la ville de Villeneuve-lès-Béziers (2007-2014)
Chef du service finances et RH mutualisé à la ville de Nîmes et Nîmes Métropole. (2014-2016)
Directrice adjointe RH à la ville de Nîmes (2016-2010)
Elle était directrice des Ressources Humaines au Conseil départemental du Gard depuis 2020

32. Haute-Garonne

Mathilde CALVAYRAC est nommé au poste de chef de service Autonomie DTS Sud

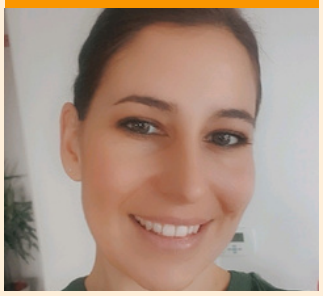

Elle est titulaire d'un BTS et CESF à l'ISFPT. Elle a été :
Travailleur social aux hôpitaux de Luchon (2010)
CESF au conseil départemental de la Haute-Garonne. (2010-2021)
Elle était agent territorial d'insertion au conseil départemental de la Haute-Garonne depuis 2021

33. Gironde

Philippe NOUAILHAC nommé Chef du centre routier départemental du bassin d'Arcachon

Philippe Nouailhac est breveté en télécommunication civile et militaire. Ingénierie des télécommunications à l'ESAT (Ecole supérieure d'application des télécommunications) au campus Rennes-Laval. Il était :
Directeur Général Adjoint. Directeur des services techniques et de l'urbanisme de la ville du Bouscat depuis 2018

34. Hérault

Luc TAPIE nommé chargé de développement

Luc Tapie est titulaire d'une maîtrise d'administration économique et social et d'un DEA de Sociologie à l'Université de Montpellier. Il a été :
Chargé de mission à la direction économique du Conseil général de l'Hérault (1993-1998)
Directeur général des services à la communauté de communes Le pays Créçois (1998-2003)
Directeur de cabinet / Directeur Général adjoint à Angers Loir Métropole (2003-2008)
Directeur/ Secrétaire général à Angers Expo Congrès (2009-2015)
Directeur territorial à Angers Loire Métropole et ville d'Angers (2015-2018)
Il était Directeur général de Scène de Bayssan au Conseil départemental de l'Hérault depuis 2019

36. Indre

Myriam MOUYASS nommée juriste en droit des collectivités territoriales

Myriam Mouyass est titulaire d'une licence de droit public puis d'un master 1 Droit public, parcours droit et gestion publique locale et d'un master 2 droit et gestion publique locale, droit public à l'Université de Tours. Elle était apprentie au conseil départemental de l'Indre depuis 2021.

41. Loir-et-Cher

Sandrine CALLE nommée chargée de mission budget et prospective

Sandrine Calle a été :
Responsable service fourrières à la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys (2005-2007)
Assistante administrative et comptable à la mairie de Fossé (2007-2015)
Agent comptable à la mairie de Villebarou (2015-2016)
Agent comptable cycle de l'eau (2016-2021) à la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys
Elle était assistante de direction développement économique et touristique à la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys depuis 2021

43. Haute-Loire

Yannick MONLOUIS a été nommé directeur délégué Développement durable et sports

Yannick Monlouis est titulaire d'un Master 2 aménagement et gestion à l'Universit2 de Bordeaux et d'un mastère spécialisé, aménagement et gestion/ développement du territoire à AgroParisTech et a réussit le concours d'ingénieur en chef à l'Institut national des études territoriales (INET). Il a été :
Elève ingénieur à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences au département de la Corrèze, dans la Région grand Est (2021-2022)

45. Loiret

Romaric GUYON nommé Directeur des ressources et de l'offre médico-social

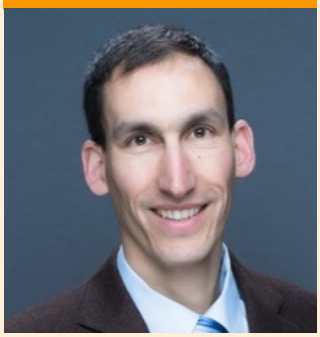

Romaric Guyon est ancien élève de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Il a été :
Responsable des opérations à Saint Christol (2006-2012) puis directeur d'une unité opérationnelle (2012-2014) au sein de l'armée de terre.
Directeur adjoint de la sécurité du facility management (2014-2015) puis Conseiller expert (2015-2018) au sein du ministère des armées.
Il était directeur de la petite enfance et de l'enfance famille depuis 2018 au Conseil départemental du Loiret.

Ingrid NICOLEAU nommée Chargée de mission transversal au sein de la Mipres

Ingrid Nicoleau est titulaire d'un DUT Techniques de commercialisation à l'Université d'Issoudun. Elle a été :
Assistante de gestion (2006-2009), contrôleur de l'aide sociale (2009-2016), chargée du contentieux de l'aide sociales (2016-2017), Responsable du service Prestation au sein de la Maison de l'Autonomie au département du Loiret (2017-2020)
Elle était chargée du pilotage de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie depuis 2020 au Conseil départemental du Loiret

46. Lot

Caroline CALMES nommée directrice adjointe des Solidarités en charge des territoires, de l'insertion et du logement

Caroline Calmes est titulaire du CAFDES à l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) et d'un DESS, développement organisationnel à HEC Montréal. Elle a été :
Consultante en évaluation de programmes publics à Sogémap à Montréal Canada (2016-2017)
Directrice du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse (2017-2020)
Manager de transition à Du côté des Femmes de la Haute-Garonne (2021)
Elle était directrice adjointe enfance, famille et santé au Conseil départemental du lot depuis 2021

47. Lozère

Jérôme LEGRAND nommé Directeur Général des Services

Jérôme Legrand est titulaire d'un Master 2 Système d'information géographique à l'Université de Caen Normandie et d'un certificat d'aptitude - Ingénieur en chef territorial, administration et gestion des affaires à l'Institut national des études territoriales (INET). Il a été successivement au Département de Lozère comme :
Chef de service information géographique et foncier (2001-2009)
Chef du service aménagement du territoire, information géographique et Europe (2010-2016)
Directeur de l'Ingénierie, de l'attractivité et du développement (2016-2019)
Il était directeur général adjoint des solidarités territoriales depuis 2020

49. Maine-et-Loire

Amandine BLANCHARD-SCHNEIDER nommée directrice de la communication

Amandine Blanchard-Schneider est titulaire d'une maîtrise Lettres et langues mention médiation culturelle et communication à l'Université catholique d'Angers et d'un master II communication des organisations publiques et politiques à l'ISIC Université Bordeaux III en partenariat avec l'IEP de Bordeaux. Elle a été :
Chef de la section études et campagnes au ministère des armées (2006-2008)
Chargée d'études sondages et opinion au ministère de l'économie, des finances et de la ralance (2008-2010)
Responsable de la communication et des relations extérieures à l'Institut Euro-Méditerranéen en Science du Risque IEMSR (2010-2012)
Responsable de la communication et des partenariats au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (2014-2019)
Elle était directrice de la communication, de la valorisation et des partenariats à l'Université Sorbonne Nouvelle depuis 2019.

Jean CHEVALIER nommé chef du service relations usagers

Jean Chevalier est titulaire d'un DESS Histoire et métiers des archives, d'un DEA Histoire et régulations sociales et a soutenu une thèse d'histoire contemporaine. Il a été :
En charge des actions culturelles au sein des Archives départementales du Morbihan (1997-2000)
En charge des archives privées (2000-2004), en charge des archives contemporaines (2004-2007), chef d'unité des relations avec les producteurs d'archives publiques (2007-2013) aux Archives départementales de Maine-et-Loire.
Il était chef du service des publics au Archives départementales de Maine-et-Loire depuis 2013

Fabienne FILY nommée directrice pôle départemental Socidarités Centre Anjou

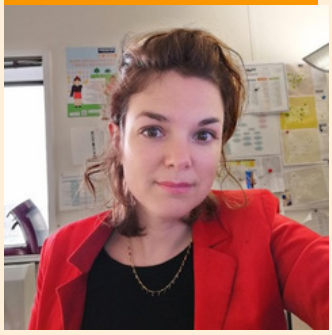

Fabienne Fily est titulaire d'un master 2 Administration publique à Nantes Université et d'un master 2 à l'Université de Rennes 2. Elle a été :
Chargée du budget RH à la ville de Rennes et à la métropole (2008-2009)
Chargée de suivi ESSMS ASE au Département de Maine-et-Loire (2009-2011)
Chargée de suivi ESSMS (2013-2017), chargée de budget et partenariat service départemental des aides financières (2017-2018) au conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.
Elle était cheffe de service ajointe servie solidarité logement au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis 2018

50. Manche

Emmanuelle LAUBEL nommée chargée de communication interne au sien de la direction de la communication

Emmanuelle Laubel est titulaire d'un DESS Communication politique à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et CAPE à l'ISFEC Normandie. Elle a été :
Chargée de communication à la maire de Saint-Fargeau-Ponthierry (2000-2003)
Assistante commerciale à Question d'Objet (2003)
Professeure des écoles à l'Ecole Notre Dame (2006-2019)
Elle était Chargée de mission mécénat, partenariats privés, démarches label Unesco à Villedieu Intercom depuis 2019

52. Haute-Marne

Pierre SCHAEGIS nommé directeur de cabinet

Pierre Schaegis est titulaire d'une licence de droit et master 1 de droit public à l'Université de Haute-Alsace et d'un Master 2 Administration des collectivités locales à Sciences Po Strasbourg. Il était conseiller au cabinet du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2018.

54. Meurthe-et-Moselle

Yaël TRANIER nommé Directeur Général Adjoint des Solidarités

Yaël Tranier est titulaire d'un Master II, relations et affaires internationales à l'Institut de hautes études internationales et du développement et ancien élève de l'Institut national des études territoriales (INET). Il a travaillé :
Pendant 5 ans, en Afghanistan, en Ethiopie, en Ukraine, au Congo et au Népal pour le contrôle des livraisons d'aide alimentaire de la Commission européenne puis pour plusieurs missions d'assistance électorale avec les Nations unies
Directeur de cabinet à la ville de Blanquefort (2007-2009)
Chargé de mission, secrétariat général du DGS (2010-2014) puis chef de projets aménagement et développement économique (2014-2016) à Bordeaux métropole.
Directeur des ressources humaines à Val de Garonne Agglomération (2017-2018)
Directeur du pôle territorial des solidarités de Bordeaux (2018-2020), puis directeur des finances (2020-2021) au Département de la Gironde.
Il était directeur général des services du Département de la Lozère depuis 2021.

60. Oise

Vincent RATELADE est nommé directeur adjoint de la communication

Vincent Ratelade est titulaire d'une licence d'entraînement sportif et d'un master 1 entreprenariat. Stratégies, innovations et ingénierie du projet sportif à l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, d'un master Management des organisations sportives à Amos.
Il a été :
Chef de projet sponsoring chez Areva (2010-2011)
Responsable communication et évènementiel à la Fédération française de sports adapté (2012-2016)
Chargé de communication et promotion à la Fédération française de basket-ball (2017)
Il était directeur de la communication de la communauté de communes Haute-Corrèze depuis 2019

60. Oise

Emily LACAZE nommée directrice affaires juridiques, assemblée, audit, évaluation

Emily Lacaze est docteur en droit de l'Université de Cergy Paris.
Elle a été :
Chef du service juridique, secrétaire générale du pole administration générale (2006-2010), directrice des affaires juridiques (2010-2018) au Conseil départemental de l'Oise.
Elle était directeur des affaires juridiques et de l'assemblée, référente déontologue depuis 2018 au Conseil départemental de l'Oise

65. Hautes-Pyrénées

Pascal SAUREL nommé Directeur Général des services

Pascal Saurel est titulaire d'un Master 2 de droit public à l'Université de Toulouse 1 Capitole et d'un Master 2 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a été :
Adjoint au directeur des finances, chargé de mission dette trésorerie au Département des Hautes-Pyrénées (2004-2006)
Directeur de la MDPH (2006-2008)
Il était Directeur Général Adjoint au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées depuis 2009

66. Pyrénées-Orientales

Cécile VALAUDE nommée directrice adjointe des maisons sociales de proximité

Cécile Valaude était chargée de communication interne au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis 2013.

Collectivité européenne d'Alsace

Ariane BROCART nommée directrice de projets à la DGA Solidarités

Ariane Brocart est titulaire d'une licence d'histoire à l'Université Paris-Sorbonne, d'un master de management à HEC Paris et ancienne élève de l'Institut national des études territoriales (INET). Elle a été :
Auditeur junior chez Ernst and Young (2018-2019)
Stagiaire à la préfecture du Val-de-Marne, à la DGA de Haute-Vienne, à la DGA ressources du département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de l'INET

69. Rhône

Emma HAMMERER-RACHET nommée chargée de mission Patrimoine Nature ENS

Emma Hammerer-Rachet est titulaire d'une Licence 3 Géographie parcours environnement à l'Ecole normale supérieure de Lyon, d'un master 1 Sciences sociales, parcours Espaces et d'un master 2 Biodiversité Territoire, Environnement à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a été :
Ambassadrice culture-Métiers d'art à la Région Grand Est (2020-2021)
Elle était stagiaire foncière pour le schéma départemental des espaces naturels sensibles au conseil départemental de l'Ardèche depuis mars 2022.

Damien RAYMOND nommé Directeur Général adjoint Attraction et attractivité

Damien Raymond est titulaire d'un Master en Histoire contemporaine à l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne et d'un Master 2 en Métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation à l'INSPE de l'académie de Lyon. Il a été :
Principal du collège Le Bonrieu (2010-2013)
Secrétaire général de la fédération des Yvelines (2013-2016)
Principal du collège Geneviève Anthonioz de Gaulle (2016-2020)
Il était proviseur de la cité scolaire de Tarare depuis 2020

Christophe ROCHER nommé Directeur éducation jeunesse. Adjoint au dGA

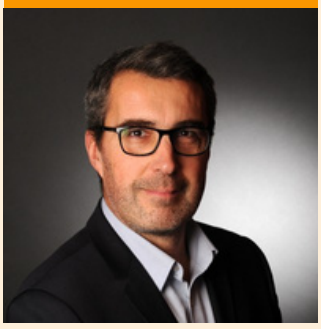

Christophe Rocher est ancien élève de l'ENPE et titulaire d'un Master 2 TURP à l'Université Lumière Lyon 2. Il a été :
Directeur adjoint d'exploitation à Sytral (2015-2017)
Il était Directeur de la logistique au Conseil départemental du Rhône depuis 2017.

71. Saône-et-Loire

Marlène GERMAIN, nommée directrice générale des services déléguée

Madeleine Germain est diplômée de l'Institut d'études politiques de Toulouse, titulaire du master "affaires publiques" de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'Institut national d'études territoriales. Elle a été :
Responsable du budget des transports franciliens à la Région Ile de France
Sous-Préfète d'arrondissement à Condom (2014-2016)
Sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Saône-et-Loire (2016-2018)
Directrice de la stratégie et des territoires au Conseil régional d'Ile-de-France (2018-2019)
Elle était inspectrice générale du Conseil régional d'Ile-de-France depuis 2019

74. Haute-Savoie

Alexandra RUSSEL-FELLI nommée responsable de la communication

Alexandra Russel-Felli est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine à l'université Pierre Mendès-France à Grenoble II et d'un DEA Histoire du Cinéma à l'Université Paris Sorbonne. Elle a été :
Project manager chez KPMG (2001-2002)
Attachée de coopération Jeunesse, sport et francophonie à l'ambassade de France en Chine (2003-2006)
Chargée de mission Beijing 2008 auprès du Comité National Olympique et Sportif (2006-2008)
Directrice de clientèle et responsable de communication internationale à Havas Sports & Entertainment (2009-2011)
Directrice associée à ARCD Consulting (2012-2014)
Responsable du département communication et relations publiques à Alp Expo, Parc événementiel de Grenoble (2014-2016)
Conseiller presse. Responsable du service de presse à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2016-2017)
Responsable des relations institutionnelles à Auvergne-Rhône-Alpes entreprises. (2017-2022)
Elle était responsable du pôle communication et gouvernance à Auvergne-Rhône-Alpes entreprises depuis 2020

76. Seine-Maritime

Valentin DARY nommé chargé d'opérations aménagements cyclables

Valentin Dary est diplômé du conservatoire national des Arts et Métiers, efficacité énergétique, titulaire d'une licence de Géoarchitecture. Il était conducteur de travaux opérations diverses au Conseil départemental de Seine-Maritime depuis 2021. :

76. Seine-Maritime

Yacine NEKROUF nommé consultant en organisation

Yacine Nekrouf est titulaire d'un master imagerie cellulaire biologie à l'Université de Rouen Normandie. Il a été :
En charge de la gestion de projet à l'Université de Rouen (2009-2013)
Correspondant programme européen à la Région Normandie (2013-2016)
Créateur de l'application Ouitest (2016-2018)
Chargé de mission fonds européens (2019-2021) au Conseil départemental de la Seine-Maritime
Il était contrôleur de gestion/ auditeur au Conseil départemental de la Seine-Maritime depuis 2021

77. Seine-et-Marne

Mathilde WIELGOCKI nommée cheffe de service de l'action et du management de proximité

Mathilde est titulaire d'une licence Sciences politique à l'international à l'Université de Paris-Est Créteil (UPEC) et d'un master en relations internationales et à finalité sécurité, paix et conflits à l'Université libre de Bruxelles. Elle a été :
Membre de cabinet à la mairie de Vincennes (2014-2015)

Conseiller en stratégie et communication chez MW consulting (2015-2018)
Elle était chargée de mission territoire depuis 2021 au Conseil départemental de Seine-et-Marne.
Elle a aussi été Conseillère municipale déléguée aux nouveaux médias et à la communication (2014-2020) et est depuis 2020 conseillère municipale déléguée à l'innovation et aux événements jeunesse à la ville du Plessis-Trévise et conseillère territoriale à Grand Paris sud Est Avenir depuis 2020

77. Seine-et-Marne

Vaea CASTAING nommée directrice des moyens généraux et de la sécurité

Vaea Castaing est titulaire d'un master 2 en droit public/ collectivités territoriales. Il a été :
Responsable des affaires scolaires à la ville de Marseille (2004-2006)
Chef du service achats au Conseil général des achats au Conseil général de Seine-et-Marne (2006-2009)
Elle était chef du service relations à l'usager au Conseil départemental à l'usager depuis 2009.

78. Yvelines

Edouard LEBIAN nommé responsable du pôle gestion et contrôle des aides (direction de l'autonomie)

Edouard Lebian est titulaire d'un Master 2 à l'Université de Tours.
Il a été :
Chef du service des établissements médico-sociaux (2001-2004) puis chef du service budget et comptabilité (2004-2009) au Conseil général d'Eure-et-Loir
Responsable des financements à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (2009-2011)
Chef du service insertion, puis directeur des interventions sociales au Conseil général d'Eure-et-Loir.
Il était directeur de l'insertion par l'activité et des interventions sociales au conseil départemental d'Eure-et-Loir depuis 2018.

Virginie CAPRON est nommée responsable du pôle d'appui aux politiques de Solidarités

Virginie Capron est titulaire d'un master 1 Traitement de l'information pour l'aménagement et le développement, géographie et cartographie et d'un master 2 Territoires et développement local. Sociologie à l'Université Rouen Normandie. Elle a été :
Chargée d'études (2012-2016) puis responsable de l'Observatoire départemental (2016-2018) au Département de la Seine-Maritime
Elle était Chef du service études au Département des Yvelines depuis 2018

79. Deux-Sèvres

Stéphanie BRONDEAU nommée assistante de la Présidente au cabinet

Stéphanie Brondeau est titulaire d'un deug de psychologie à l'UFR Poitiers et d'un Cafme social à l'IRTS Poitou-Charentes. Elle a été :
Animatrice à l'Association des Paralysés de France APF (1998-1999)
Educateur spécialisé (2002-2008), puis Conseillère en évolution professionnelle (2022) au Département des Deux-Sèvres
Elle était coordinatrice de commission au cabinet au Département des Deux-Sèvres depuis 2022.

79. Deux-Sèvres

Jocelin MONNEAU nommé chef de cabinet adjoint

Stéphanie Brondeau est titulaire d'un deug de psychologie à l'UFR Poitiers et d'un Cafme social à l'IRTS Poitou-Charentes. Elle a été :
Animatrice à l'Association des Paralysés de France APF (1998-1999)
Educateur spécialisé (2002-2008), puis Conseillère en évolution professionnelle (2022) au Département des Deux-Sèvres
Elle était coordinatrice de commission au cabinet au Département des Deux-Sèvres depuis 2022.

87.Haute-Vienne

Frédérique BERGERON nommée Directrice des collèges

Frédérique Bergeron est titulaire d'une licence professionnelle documentaliste d'entreprise au Conservatoire national des arts et métiers. Elle a été :
Elle était élève conservatrice territoriale des bibliothèques à l'INET

91. Essonne

Aleksandra ROZYCKA NICOLLES nommée directeur de cabinet

Aleksandra Rozycka Nicolles est titulaire d'un master à EFAP (Ecole des nouveaux métiers de la communication) et d'une formation Lobbying et management public à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Elle a été :
Directeur adjointe de cabinet à la mairie de Puteaux (2013-2014)
Directeur de cabinet à la ville de Bourges et communauté d'agglomération de Bourges (2014-2015)
Directeur de cabinet au département de la Drôme (2015-2016)
Directeur Général adjoint Rayonnement Services à la population, Lycées (2016-2018) à la région Hauts de France
Elle était Directeur Général Adjoint Performance et Proximité à la Région Hauts de France depuis 2018

Gaëlle PERLY nommée responsable secteur qualité comptable et contrôle interne

Gaëlle Perly est titulaire d'une licence en droit à l'Université de Paris-Sud, d'un master 1 en droit public des affaires à l'Université de Paris-Sud et d'un master administration et gestion publique. Administration publique à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a été :
Coordinatrice budgétaire (2008-2018) au Conseil départemental de l'Essonne.
Elle était responsable secteur comptabilité au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2018.

93. Seine-Saint-Denis

Myriam BOUALI nommée Directrice enfance et familles

Myriam Bouali est titulaire d'un magistère Relations internationales à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et

d'un Master 1 et 2 Géographie dans la même université. Elle a suivi un cycle de perfectionnement, droit parlementaire, collectivités, budget à l'ENA. Elle a été :
Collaboratrice parlementaire (2007-2014)
Chef de cabinet au ministère des Solidarités et de la santé (2014-2017)
Conseillère au cabinet de la maire de Paris (2017-2019)
Elle était directrice de la MDPH de Paris depuis 2019

94. Val-de-Marne

Mélanie CERAN nommée adjointe au chef de service des modes d'accueil à la PMI

Mélanie Ceran est titulaire d'une double licence histoire géographie à l'Université Paris Est Créteil et d'un Master action humanitaire internationale et ONG. Elle a été :
Project assistant au Secours populaire français
International Project coordinator à Emmaüs international
Elle était chargée de projets à la direction des affaires européennes et internationales au Conseil départemental du Val-de-Marne depuis 2014.

95. Val d'Oise

Laetitia KERBOUZ nommée directrice des territoires et de l'habitat

Laetitia Kerbouz est titulaire d'une maîtrise des sciences et techniques de biophysiologie appliquée aux productions végétales à l'Université d'Angers, diplômée d'ingénieur paysagiste à l'Institut Agro Rennes-Angers et ancienne élève de l'Institut national des études territoriales (INET). Elle a été :
Chef de l'Unité Patrimoine Naturel au Département des Hauts-de-Seine (2017-2021)
Il était responsable de la mission expertise et synthèse au Conseil départemental des Hauts-de-Seine depuis avril dernier.

Patrick BOUCHARDON nommé Directeur Général des Services

Patrick Bouchardon est ancien élève de Sciences Po et de l'INET (Institut national d'études territoriales). Il a été :
Directeur de cabinet du Sénateur-Maire du Pecq, Alain GOURNAC (1996-1997)
Chargé de mission auprès du Directeur de l'action social (1996-1997), puis sous-directeur insertion et développement social (1997-2000) au conseil général des Yvelines
Directeur de l'évaluation des politiques et de l'audit (2002-2007) au Conseil Général des Hauts de Seine
Senior manager, directeur du secteur public chez charles Riley, consultant international
Sous-préfet, directeur de cabinet à la préfecture de Maine-et-Loire (2009-2010)
Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne (2010-2012)
Directeur général adjoint au Conseil général des Yvelines (2012-2014)
Directeur général des services de la ville de Limoges (2014-2017)
Directeur général adjoint de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2018-2019)
Il était conseiller en charge des collectivités territoriales de l'aménagement du territoire des transports et du logement à la Présidence du sénat depuis 2019
Il succède à Franck-Olivier LACHAUD, qui est nommé directeur général des services régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

Val d'Oise. Louis BEDESSEM PORTE nommé directeur adjoint enfance, famille

Louis Bedessem Porte est ancien élève de l'EHESS (Ecole des hautes études en science sociale) et titulaire d'un master Affaires publiques. Filière collectivités territoriales. Il a été
Il était Directeur Autonomie et MDPH au Conseil départemental de l'Yonne depuis 2018

95. Val d'Oise

Cécile ANDURAND nommée Chef du service Achats et Aménagements

Cécile Andurand est ancienne élève de l'Idrac Business School. Elle a été :
Conseiller commercial à l'UGAP (1994-1999)
Ingénieur commercial à Roneo BRM (1999-2004)
Ingénieur commercial chez Materic Lundia (2004-2005)
Responsable de la commande publique à la Mairie de Montmorency (2005-2013)
Chargée de projet au Conseil départemental du val d'Oise (2013-2014)
Elle était chef du service gestion des moyens au Conseil départemental du Val d'Oise depuis 2014

Départements de France

François-Gilles EGRETIER nommé conseiller spécial de François Sauvadet

Gaëlle Perly est titulaire d'une licence en droit à l'Université de Paris-Sud, d'un master 1 en droit public des affaires à l'Université de Paris-Sud et d'un master administration et gestion publique. Administration publique à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a été :
Coordinatrice budgétaire (2008-2018) au Conseil départemental de l'Essonne.
Elle était responsable secteur comptabilité au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2018.

SNDGCT

Hélène GUILLET élue Présidente pour le mandat 2022/2025

Le samedi 17 septembre 2022, les membres de la Conférence Nationale du SNDGCT ont élu à l'unanimité Hélène Guillet, nouvelle Présidente du SNDGCT. La Directrice Générale du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44) succèdera à la fin de cette année à Stéphane Pintre qui a effectué quatre mandats et qui poursuit la présidence de l'Union des Dirigeants Territoriaux Européens (UDiTE).

INET CNFPT

Belkacem MEHADDI nommé directeur de l'INET et DGA du CNFPT en charge de l'évolution des compétences et des métiers

Belkacem Mehaddi est titulaire d'un DEA de droit public à l'Université de Limoges et ancien élève administrateur territorial (INET, promotion Galilée, 2008-2009) ; Il a été :
Belkacem Mehaddi est titulaire d'un DEA de droit public à l'Université de Limoges et ancien élève administrateur territorial (INET, promotion Galilée, 2008-2009) ; Il a été :
Chargé de mission auprès du Président (2002-2004) puis Directeur adjoint de cabinet (2004-2008) au Département de la Haute-Vienne
Directeur des finances à la ville de Grenoble (2009-2011)
Directeur général délégué (2011-2013) puis DGS (2013-2015) du département du Territoire de Belfort.
Il était DGA « Solidarités humaines » du département de la Haute-Vienne depuis 2015.
Belkacem Mehaddi succède à Franck Perinet, devenu DGS du département d'Ille-et-Vilaine.

Communication politique, entretien avec : Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .

Comment analysez-vous les polémiques de la rentrée ?

Cécile Delozier : Comme mon champ d 'expertise est la communication, je vais m'intéresser plus à la forme qu'au fond . Ce qui est frappant , c'est la primauté des images sur les idées et l'effet considérable de leur impact sur la conscience des gens . Dans la polémique sur le moyen de transport utilisé lors des déplacements des grandes équipes de football , le public a retenu deux images : celle du char à voile et celle de cette crise de fou-rire de l'entraîneur du PSG Christophe Galtier avec le footballeur Kylian Mbapé. Au-delà du sujet de l'impact écologique de ces déplacements, ce qui a fait le « buz » , c'est-à-dire , ce qui a créé une vague de réactions démesurée, c'est plus l'image langagière (« pourquoi ne pas aller à Nantes en char à voile ? ») et l'image d'un jeune homme goguenard de 23 ans que le sujet lui-même !

Vous trouvez qu'on n'a pas assez parlé de responsabilité écologique ?

Si, on en a parlé en publiant des tableaux comparatifs d'impact en émission de CO2 selon que l'équipe de foot du PSG se déplacerait en avion, en train ou …en char à voile ! Comme vous le voyez, on a pu observer une certaine surenchère dans l'humour ! D'un point de vue médiatique, on entendait les deux tons : l'humour et la dérision d'un côté, de l'autre la leçon de morale et l'appel à la responsabilité . Je m'étonne qu'il ait manqué un argument pragmatique .

Lequel ?

Faire venir l'équipe du PSG à la gare Montparnasse ne manquerait pas d'occasionner une émeute , non ? Fermer la gare pour cause de déplacement de foot , on en entendrait parler ! Le fait que l'humour et l'idéologie aient recouvert tout le débat montre à quel point la communication est avant tout affective et émotionnelle . Ce que retiennent les gens, c'est avant tout des images ! La rationalité est très très loin derrière.

C'est ce qu'on a pu voir également lors des funérailles de la Reine d'Angleterre ?

Oui, mais cette fois dans le domaine du sacré et non pas de la trivialité ! Les images en effet diffusent l'essentiel du message . Certes il y a eu quelques discours notamment religieux mais le sens est massivement apporté par la mise en scène de l'événement , le protocole … Chaque détail , chaque déplacement, le dress code etc tout est savamment organisé pour donner du sens. La magnificence de l'événement est un message en soi . Nul besoin de mots . La devise de la Reine :« Never explain, never complain » jusqu'au bout ! Dans la série «The crown » qui relate assez fidèlement d'après les experts les épisodes de la famille royale depuis la mort de George VI, on peut voir à quel point le message émis par la Reine se confond avec le protocole lui-même. Respecter les règles et donner à voir des scènes savamment orchestrées fondent grandement la légitimité de la royauté . La sacralité repose dans tous ces codes aussi.

Quels sont les autres enseignements transmis par la scénographie de ces funérailles ?

La mise en scène de cet événement donne un état des lieux politique du monde . A l'église, tous les rois et reines étaient placés devant tous les présidents et présidentes du monde … à tel point que Donald Trump a accusé Joe Biden de s'être laissé mal traité par le protocole en acceptant une place au 14ème rang seulement . Déclassement insupportable pour la première puissance mondiale…

Un dernier mot ?

Puisqu'en communication , ce qui est dit est aussi important que ce qui est tu , je m'étonne que les écologistes ne soient pas intervenus pour juger le mode de déplacement des grands de ce monde pour se rendre aux obsèques de la Reine . Peut-être auraient-ils dû s'y rendre en … char à voile ? (sic)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Accélérez l'adaptation au changement climatique de vos territoires !

Collectivités, en rejoignant la communauté Cerema, accédez à notre expertise et bénéficiez d'avantages inédits.

Pour vous aider à atténuer et anticiper les effets du changement climatique, améliorer et sécuriser le cadre de vie de vos habitants, le Cerema vous apporte des solutions concrètes, innovantes et adaptées.

EN ADHÉRANT AU CEREMA

- Vous participez à sa gouvernance et à sa stratégie.
- Vous accédez à des offres de services spécifiques.
- Vous bénéficiez d'un accès facilité à toutes ses expertises.

Vous êtes prêts à adhérer ?

→ **Contactez-nous :**
collectivites@cerema.fr

→ **Précommandez votre dossier d'adhésion***

*Lancement de l'adhésion le 7 octobre 2022

cerema.fr

@Cerema @Ceremacom

Cerema : interview croisée de Pascal Berteaud et de Bruno Faure

Bruno Faure, Président du conseil départemental du Cantal

Comment le Cerema, en tant qu'expert sur les problématiques d'environnement, d'infrastructures, de climat et d'énergie, agit-il concrètement à destination des départements ?
Le Cerema est bien connu des Départements en raison de ses compétences historiques dans le domaine des routes et infrastructures. Mais ces derniers le mobilisent dans bien d'autres champs. Je citerais les exemples du Département de la Nièvre qui a eu recours au Cerema en vue de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, le Département de Vendée pour une étude des vulnérabilités du réseau routier dans les zones de marais ou encore le Département des Alpes-Maritimes pour l'évaluation et la prise en compte des risques sismiques.

Dans le Cantal nous avons fait appel au Cerema pour des prestations sur des infrastructures routières et ouvrages d'art. Plusieurs collèges du Cantal participent par ailleurs au programme Cube, opéré par le Cerema, visant à réduire, avec des résultats probants, la consommation d'énergie.

Comment le Cerema s'inscrit-il dans le paysage de l'ingénierie locale et nationale ?
Le Cerema est complémentaire des agences techniques départementales : elles peuvent mobiliser le Cerema pour une expertise dont elles ne disposent pas en interne ou pour développer une solution innovante. Le Cerema peut quant à lui s'appuyer sur les agences pour déployer localement un programme national ou une expérimentation.

Comment le Cerema va-t-il évoluer dans les mois à venir ?
Avec un poids renforcé au sein des futures instances du Cerema, les représentants des collectivités vont faire valoir les besoins de ces dernières. Elles seront le lieu d'un échange privilégié entre l'État et les collectivités, qui pourront partager leurs contraintes, leurs besoins respectifs et construire ensemble des réponses toujours plus adaptées.

Pascal Berteaud, Directeur général du CEREMA

Comment le Cerema, en tant qu'expert sur les problématiques d'environnement, d'infrastructures, de climat et d'énergie, agit-il concrètement à destination des départements ?
Les présidents et élus des Départements, leurs équipes, doivent penser leurs aménagements et leurs politiques publiques à l'aune du changement climatique afin d'atténuer ou prévenir ses conséquences environnementales, économiques ou sociales.

Le Cerema intervient régulièrement pour le compte des collectivités : en 2021, 420 d'entre elles, dont la quasi-totalité des Départements, ont mobilisé son expertise de pointe, ses capacités de recherche et développement et son potentiel d'innovation.

Comment le Cerema s'inscrit-il dans le paysage de l'ingénierie locale et nationale ?
Le Cerema est complémentaire de l'offre d'ingénierie publique et privée locale et de celle de l'ANCT. Nous avons d'ailleurs signé des conventions avec des représentants de l'ingénierie privée tels que Syntec ou encore le Cinov

Comment le Cerema va-t-il évoluer dans les mois à venir ?
Pour rendre notre expertise plus facilement accessible aux collectivités, le Cerema évolue pour devenir le premier établissement public national et local. Désormais, elles peuvent en devenir adhérentes et bénéficier d'avantages réservés. Ensemble nous allons contribuer au développement d'une culture commune, inventer une nouvelle façon de penser et de produire de l'expertise au service de l'adaptation des territoires aux enjeux climatiques.

Le marketing territorial, c'est d'abord du marketing !

Parfois, il convient de revenir aux évidences : dans « marketing territorial », il y a bien « marketing ». Ainsi, un retour à cette source semble indispensable pour y puiser les principes pertinents pour promouvoir nos territoires.

Marc Thébault
Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Ne s'attarder que sur les aspects les plus visibles du marketing territorial, la « *communication* » pour être clair, peut être à l'origine de confusions fâcheuses entre vessies et lanternes. Dans Les clefs du marketing, le « *père du marketing moderne* », Philip Kotler, propose une définition, simple mais précise, du marketing. Je me permets de la reprendre en l'adaptant au secteur public.

Ainsi, le marketing territorial est, dans le public, la fonction qui :

1 - identifie les besoins et les désirs non satisfaits des cibles que l'on vise.
Ici, on se souviendra que le marketing n'est pas « *voilà ce que je fabrique, qui en veut ?* », mais bien : « *je sais ce dont vous avez besoin, je vais vous le proposer* ».

2 - définit et mesure la rentabilité potentielle pour le territoire.
Là, on définira les raisons profondes qui nous pousse à entamer cette démarche, et, surtout, ce que l'on en attend.

3 - détermine les marchés cibles que le territoire est le mieux placé pour servir.
Bien sûr, les « *marchés cibles* » ne seront peut-être pas exactement ceux qui étaient imaginés au départ. Mais, la réalité doit effacer le fantasme de vouloir attirer tout le monde. À noter également l'importance de l'identification de la concurrence, pour savoir comment s'en différencier ; et qui peut aussi être celle où l'on découvrira des alliés potentiels. Enfin, on devra aussi analyser la perception du territoire par les cibles visées, afin de renforcer la crédibilité, aux yeux de ces cibles, du territoire dans sa capacité d'attractivité.

4 - décide des offres territoriales, services et programmes d'actions les plus appropriés.
Phase dite du « *marketing mix* », sous-tendue par la réalisation préalable d'une plateforme d'arguments, et de valeurs, propres au territoire et par la mobilisation de moyens humains et budgétaires. Ainsi, une approche relevant du marketing ne peut se résumer à une simple **campagne de communication**. Et on aura aussi pris conscience que le **marketing des services** est un incontournable. Certainement complexe à mettre en œuvre, il est pourtant un des éléments essentiels pour, d'une part, amener une réelle plus-value à des offres territoriales, notamment vis-à-vis de celles de la concurrence, et pour, d'autre part, prouver la capacité du territoire à répondre, et pas seulement dans le discours, aux attentes et aux besoins des cibles visées.

5 - demande à tout le monde, au sein de l'institution et de ses partenaires, de se mettre à l'écoute et au service du client.
Le mot « *partenaire* » peut recouvrir : des directions de l'institution pilote, la population, et des partenaires choisis ou volontaires (publics, parapublics, privés), etc. C'est forcément l'instant de la mobilisation générale et de l'abandon de l'égocentrisme institutionnel au profit de l'intérêt global d'un territoire.

6 - met en place des outils d'analyse des résultats obtenus et va, en permanence, adapter discours et programmes d'actions pour optimiser ces résultats. Phase ultime qui demandera la détermination de moyens d'évaluation au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Évidemment, cela suppose, très en amont, d'avoir fixé des objectifs mesurables : tout ce dont nous aurons besoin pour savoir si, oui ou non, nous avons réussi.

Actualités Attractivité

19. Cantal

Le Conseil départemental accueille de nouveaux cantaliens

Le Conseil départemental organise comme chaque année une réception pour accueillir les nouveaux habitants du Cantal. Cette 12ème édition a lieu dans chacun des arrondissements du département. Les nouveaux arrivants seront accueillis sur un espace d'information qui leur permet d'identifier et de rencontrer les services du Conseil départemental qui peuvent leur être utiles au quotidien : action sociale, éducation, jeunesse, sports, randonnée, culture, tourisme, accueil de nouveaux actifs... Plusieurs associations départementales sont également présentes, de même que les offices de tourisme et le Service départemental d'incendie et de secours.

Convention avec l'antenne économique de la Région

Une nouvelle convention de partenariat avec l'antenne départementale de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est soumise a été adopté par l'assemblée départementale. Elle amplifie l'aide accordée par le Conseil départemental à l'agence qui est l'interface avec le monde de l'entreprise.
Rappelons que le Président Bruno Faure est aussi Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, en charge de l'Auvergne, et président d'Auvergne Numérique. Autant d'atouts qui viennent conforter le lien Région-Département, créant une synergie forte au service du développement.
Rappelons aussi la récente création de l'Agence d'attractivité départementale complémentaire de l'agence Auvergne Rhone Alpes pour l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants. Dans cette logique, le Conseil départemental crée une porte d'entrée unique pour l'accueil et l'accompagnement et l'accueil personnalisé des nouveaux arrivants.

21. Côte d'Or

La marque territoriale « Savoir-Faire 100% Côte d'Or » récompensée d'une Marianne d'Or »

François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, a reçu une Marianne d'Or pour la marque territoriale « Savoir-Faire 100% Côte-d'Or », en présence de Marie-Claire Bonnet-Vallet, Présidente de Côte-d'Or Attractivité. Cette marque est au service de l'attractivité, du développement économique et de la valorisation des territoires.

Avec 250 agréés aujourd'hui, 7 chefs restaurateurs ambassadeurs, 4 restaurants étoilés, la marque n'en finit pas de grandir et de séduire toujours plus les artisans, producteurs, restaurateurs, commerçants, éleveurs, boulangers... comme les consommateurs !

47. Lot-et-Garonne

20 ans de l'IGP pruneaux d'Agen

A l'occasion de cet anniversaire, Sophie Borderie, présidente du Conseil départemental et Nicolas Mortemousque, président du BIP (Bureau national Interprofessionnel du Pruneau) et du Syndicat, ont convié tous les acteurs de la filière pour fêter dignement ce fleuron, symbole du Lot-et-Garonne, et plus largement du Sud-Ouest.
Des actions nombreuses ont été développées à cette occasion : initiation au goût pour les collégiens pour faire découvrir ou redécouvrir aux plus jeunes générations, ce produit phare du département. Le pruneau a aussi été mis à l'honneur à la table des restaurants et dans les boulangeries.
L'anniversaire de l'IGP Pruneau d'Agen fut l'occasion de lancer le Plan filière, mis au point par l'interprofession et par le syndicat. Véritable feuille de route du pruneau d'Agen pour les 10 ans à venir, le plan est décliné par thématique de travail. En 2022, la filière compte près de 900 exploitations de prunes et pruneaux situées dans 8 départements du Sud-Ouest de la France : le Lot-et-Garonne, qui concentre 78 % des exploitations françaises, le Tarn-et-Garonne, la Dordogne, la Gironde, le Gers, le Lot, le Gard et l'Hérault.

48. Lozère

Timbre sur Mende

Le 24 octobre 2022, La Poste émet un timbre sur la ville de Mende, ville riche d'un patrimoine culturel et naturel.

Mende est une cité-préfecture rurale, caractérisée par la beauté de son centre historique, la splendeur de sa cathédrale flamboyante mais aussi la douceur de vivre de cette petite ville à la campagne. Au-dessus de la ville, le Causse de Mende est le terrain de jeu des Mendois pour les multiples activités nature que l'on peut y pratiquer.

Présentation : 12 timbres à la feuille Tirage : 495 000 exemplaires
Valeur faciale : 1,65 € International
Conception graphique timbre à date : Mathilde LAURENT
Création et gravure Christophe Laborde-Balen

63. Puy de Dôme

Nouveau logo pour le Département

Ce nouveau logo, plus dynamique, plus graphique et aux lignes épurées, répond à un double-objectif : moderniser un logo créé en 1991 et refondu en 2008 et 2015 lors du changement de nom (« Conseil général » en « Le Département ») et renforcement de l'appartenance territoriale.
Aussi simple que symbolique, cette nouvelle identité graphique a été composée autour des emblématiques reliefs dont le puy de Dôme (et la Chaîne des Puys – faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco) et ancre les compétences du Conseil départemental dans le quotidien de tous les Puydômois.

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

48. Lozère

Lauréate du Grand Prix Smart Village 2022 à Ruralitic

Ce grand prix récompense l'action du Département et de Lozère Développement en faveur de l'attractivité et du numérique. En parallèle, l'entreprise Laou, qui cible la recherche de candidats à l'installation en milieu rural a également été lauréate de ce prix.

Le Département de la Lozère propose une série d'outils opérationnels accessibles en ligne grâce au réseau Lozère Nouvelle Vie : un site internet lozerenouvellevie.com avec des offres concrètes pour s'installer en Lozère : offres d'emploi, de reprises d'entreprises, de locaux disponibles, de zones d'activités... mais aussi mettant en avant de nombreux témoignages et constituant une porte d'entrée pour tous ceux qui souhaitent venir s'installer en Lozère.

Actualités Aménagement du Territoire

Relations de confiance Etat/ Collectivités territoriales

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires souhaite développer des relations avec les collectivités territoriales fondée sur la confiance.
Ceci doit se manifester dans la création du fonds vert, de l'agenda territorial ou de l'écriture des textes. On ne sait encore si cette démarche ira jusqu'aux aspects budgétaires. Il semblerait, en effet, que Christophe Béchu et Caroline Cayeux ont plaidé auprès de Attal pour faire confiance aux collectivités au moins pour un an, et donc, pour ne pas encadrer les dépenses. Il s'agira d'un marqueur important de cette volonté de travail en confiance et de contractualisation.
Comme le dit le ministre pour être efficace, notamment sur les aspects écologiques (baisse des gaz à effet de serre) « il faut une union des énergies et une convergence des actions entre le national et le local ». Pour illustrer cette méthode de la confiance, Christophe Béchu a parlé de la mise en place du fonds vert doté de 1,5 milliards d'euros pour aider les collectivités à financer leurs investissements en matière de lutte contre le changement climatique. Le dispositif se veut simple d'accès, sans études compliquées ou appels à projet décourageants, même si le processus d'attribution des crédits n'est pas tranché.
Cette méthode, Christophe Béchu souhaite écrire avec les associations d'élus, une feuille de route partagée servant de ligne et d'agenda pour l'action gouvernementale, mais aussi en acceptant que des solutions efficaces imaginées au niveau local puiss se déployer au niveau national. Pour cela il faut accepter de répondre de façon différenciée suivant les territoires par le biais de contractualisations adaptées.

Recherche sur les ruralités françaises : un million d'euros et 200 chercheurs pour analyser les enjeux des territoires ruraux.

Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la ruralité a annoncé cette démarche qui abordera la gestion de l'eau, le foncier, la transition écologique… Ces travaux ont vocation à venir en appui des réflexions de l'Etat, pour la définition de nouvelles politiques. Le secrétaire d'Etat a aussi annoncé une action documentaire pour la ruralité avec l'édition d'ouvrages, la constitution d'un fonds photographique et vidéo.

09. Ariège

Nouvelle foncière départementale

La présidente du Conseil départemental de l'Ariège Christine Téqui soutient les acteurs du pastoralisme après la décision du juge administratif de refuser de « prendre en compte les éléments que nous avons transmis en considérant que nous sommes défavorables à la cohabitation. » [avec l'ours]
Elle a saisi les Ministres de l'Agriculture et de l'Ecologie en demandant une rencontre rapide sur ce sujet. « L'Etat doit nous dire si, […] la réintroduction des ours doit être imposée de gré ou de force aux populations locales et à celles et ceux qui vivent et travaillent dans les zones à ours ».

11. Aude

Définition des priorités pour cette rentrée

La présidente du conseil départemental de l'Aude a indiqué que les enjeux étaient : le plan alimentaire territoriale, la santé et la politique éco-responsable du département , mais surtout la politique de l'eau avec trois directions d'action : partage, solidarité et sécurisation de la ressource.

17. Charente-Maritime

Extension et nouvelle criée au port de pêche de La Cotinière

Ce port de pêche artisanal est le 1 er du Département et le 7 e au niveau national. Le Département en assure l'exploitation depuis le 1 er janvier 2019. À lui seul il concentre près des 2/3 des poissons pêchés dans le département (6000 tonnes de poissons en transit/an). Il dispose d'une flottille polyvalente, d'une diversité des espèces (près de 95) et d'une fraîcheur reconnue. On y débarque des soles, bars de ligne, langoustines, homards, crevettes et une spécialité locale, un petit poisson plat très apprécié des connaisseurs.
Un port qui souffrait d'un sous-dimensionnement et d'une inadéquation des équipements
Une halle à marée (Pôle de Mareyage et Criée) sous-dimensionnée et vétuste, des espaces de stockage trop faibles.
Avec son 3ème bassin, le port peut dorénavant accueillir 60 à 70 bateaux de pêche et devient accessible 24h/24h par tous les temps, et plus seulement à marée haute !

26. Drôme

Télémédecine

Le Département expérimente des bornes de télémédecine. Une borne et une mallette de téléconsultation itinérante, développées en partenariat installées à la pharmacie de Romans-sur-Isère et mise disposition de l'équipe de la Maison de santé pluriprofessionnelle des Récollets. Les systèmes connectés intégrés (tensiomètre, oxymètre, stéthoscope, otoscope, dermatoscope, thermomètre) permettent de mesurer les éléments les plus importatns. Suit alors une consultation à distance avec un médecin.
La mallette itinérante est destinée, elle, à des infirmiers à domicile de la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) pour suivre des personnes peu autonomes.
A la suite de cette expérimentation, l'opération pourra être élargie aux Ehpad, aux personnes en situation de handicap,

27. Eure

Une agence spécifique pour épauler les maires au quotidien

L'Agence de la Ruralité présentée par Sébastien Lecornu à 400 élus locaux. Celle-ci doit aider les maires à finaliser des dossiers de plus en plus techniques et les épauler face aux problèmes du quotidien.
Cette agence véritable « couteau-suisse » aidera les élus au quotidien mais aussi dans la conception des projets d'aménagement et de construction. L'agence proposera aussi du prêt de matériel : barnums, estrade, sono, chaises, barrières ...) pour les évènements communaux.

27. Eure

Une agence spécifique pour épauler les maires au quotidien

L'Agence de la Ruralité présentée par Sébastien Lecornu à 400 élus locaux. Celle-ci doit aider les maires à finaliser des dossiers de plus en plus techniques et les épauler face aux problèmes du quotidien.
Cette agence véritable « couteau-suisse » aidera les élus au quotidien mais aussi dans la conception des projets d'aménagement et de construction. L'agence proposera aussi du prêt de matériel : barnums, estrade, sono, chaises, barrières ...) pour les évènements communaux.

29. Finistère

Restauration des Monts d'Arrée

Après les terribles incendies de cet été qui ont dévastés 2 208 hectares dans les Monts d'Arrée, les différentes institutions et acteurs du territoire parties prenantes (Etat, SDIS, Département, gendarmerie, PNRA , collectivités territoriales concernées...) se sont accordées sur l'objectif d'améliorer les conditions préventives de lutte contre les incendies et de restituer le site aux Finistériens le plus rapidement, et cela dans trois directions :
Restaurer les impacts environnementaux et économiques, favoriser la régénération de la végétation, et indemniser les agriculteurs pour leur contribution à la lutte contre les incendies. Prévenir pour entretenir les landes et protéger en préparant le territoire au risque d'incendie et en renforçant la réglementation et la surveillance.

Valoriser pour favoriser des usages agricoles adaptés, promouvoir la découverte du patrimoine (naturel, paysager, historique...) et valoriser les activités de pleine nature respectueuses comme la randonnée.

30. Gard

Soutien à l'abattoir

La présidente du conseil départemental, Françoise Laurent-Perrigot s'est engagé auprès du maire d'Alès, du soutien de la collectivité pour l'abattoir. L'investissement est d'environ 4 M€ et le plan de financement n'est pas entièrement bouclé.

31. Haute-Garonne

Un plan pour sécuriser l'eau dans le département.

Le plan consiste à développer le stockage de l'eau avec les réserves naturelles (notamment les zones humides dont 1668 zones ont été recensées et en créer de nouvelles. Mais aussi permettre la recharge des nappes phréatiques par infiltration des eaux pluviales. Enfin, le Département veut accentuer le contrôle de la qualité des eaux avec l'installation de 4 stations d'alertes aux pollutions accidentelles.

38. Isère

Prix départemental de la construction bois.

Le plan consiste à développer le stockage de l'eau avec les réserves naturelles (notamment les zones humides dont 1668 zones ont été recensées et en créer de nouvelles. Mais aussi permettre la recharge des nappes phréatiques par infiltration des eaux pluviales. Enfin, le Département veut accentuer le contrôle de la qualité des eaux avec l'installation de 4 stations d'alertes aux pollutions accidentelles.

58. Nièvre

Avances de subventions pour l'habitat

Créé en 2016 dans la Nièvre, le fonds d'avance de subventions pour l'amélioration de l'habitat facilite la réalisation de travaux pour les ménages aux moyens modestes, en pré-finançant les subventions qui leur sont accordées.
Traitement de la précarité énergétique, lutte contre l'insalubrité, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement deviennent plus accessibles grâce à ce dispositif dans lequel la Nièvre a été un département pionnier.

Le fonds est constitué par un apport en trésorerie d'organismes acteurs de la politique de l'habitat, sur la base du volontariat. De 2016 à fin 2021, 287 dossiers ont bénéficié de cette avance, pour un montant total de 3,5 M€ de travaux.

60. Oise

100% du territoire couvert grâce au lancement du 5ème bus départemental pour l'emploi.

Six ans après le lancement du premier Bus départemental pour l'emploi, dispositif unique mis en place par le Conseil départemental, le 5ème bus arrive dès le 13 septembre 2022 sur les routes oisiennes et permet désormais de couvrir 100% du territoire.
Il s'agit d'aller vers les populations éloignées des bassins d'emploi et des services publics, notamment en milieu rural, afin d'offrir une solution d'orientation et d'accompagnement. Le véhicule aménagé offrant un espace « accueil » et un espace bureau permettant d'assurer la confidentialité des échanges avec une équipe dédiée de professionnels : un chauffeur / agent d'accueil et 2 conseillers en insertion professionnelle.

63. Puy de Dôme

Signature d'une convention avec la Fédération départementale des chasseurs

Convention signée pour une période de 5 ans, de 2022 à 2026, avec l'objectif de pérenniser des actions déjà engagées dans la première convention bipartite 2018-2020.
Cela concerne la replantation de haies avec une politique active pour inciter au maintien et à la restauration du bocage puydômois avec un soutien financier aux sociétés de chasse pour la réalisation de plantations à hauteur de 60 % (ou 80 % si un plan de gestion est rédigé). Pour limiter les zones dangereuses sur les routes, le Département aide la Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme à installer des panneaux réflecteurs qui limitent le franchissement de la route par la faune lorsqu'un véhicule approche. Il participe à 50 % du financement. Animations pédagogiques Espaces naturels sensibles. Avec son programme Naturez-vous (animations nature proposées dans les ENS), le Département finance des animations assurées par la Fédération départementale des chasseurs sur le thème des mammifères et de leur cycle biologique.

Le Loir-et-Cher toujours plus connecté !

**Engagée depuis plusieurs années, la stratégie volontariste de transformation digitale du Conseil départemental de Loir-et-Cher est plus que jamais un axe fort de développement.
Pour preuve, 13 des 29 actions de la mandature actuelle concernent le numérique.
Tour d'horizon des projets en cours avec Éric Cerutti et Thomas Tran Van, directeur et directeur adjoint de la Transformation numérique.**

Territoire rural à proximité de l'Île-de-France, le Loir-et-Cher avait tout à gagner à développer le numérique sur son territoire. Dès 2014, le Département anticipe l'arrivée du haut débit sur son territoire. Via le SMO Loir-et-Cher Numérique, devenu Val de Loire Numérique avec l'intégration de l'Indre-et-Loire voisine, le Département s'engage « *à couvrir 100% de [son] territoire en fibre optique, y compris l'habitat isolé* [1] » . Démarré mi-2018, le chantier devrait aboutir d'ici fin 2023. En parallèle, la réflexion est lancée pour développer les usages rendus possibles par le très haut-débit.

Pour compléter ce dispositif, le Département impulse, avec l'appui du SMO, le déploiement d'un réseau Wi-Fi touristique territorial : une centaine de sites connectés à ce jour (hébergeurs, cœurs de villes, châteaux…). Une fois identifiés, les visiteurs bénéficient d'une connexion unique et sécurisée partout sur le territoire. Ces bornes sont non seulement un précieux outil pour les voyageurs, mais aussi l'opportunité, pour les sites équipés, de développer des services connectés. L'analyse des données, anonymisées, est une véritable plus-value pour mieux comprendre les comportements des touristes et faire évoluer la stratégie.

Bientôt une Cité du numérique

Mais si le numérique est une source d'attractivité pour les territoires ruraux, il peut aussi être un facteur d'exclusion. Pour combler ce fossé, le Département de Loir-et-Cher a engagé plusieurs actions : l'embauche de cinq conseillers numériques sur tout le territoire pour répondre aux besoins des habitants et un ambitieux projet de Cité numérique qui devrait voir le jour d'ici 2024. Installée à Blois, la future cité sera, sur près de 900 m², un lieu de référence grand public en matière de culture digitale. Tout à la fois lieu ressource pour découvrir et tester des outils, guichet d'acculturation pour les publics (collégiens, séniors…) et espace événementiel (rencontres, conférences, Start-Up Week-end…), la cité s'inscrira dans la dynamique régionale de la French Tech Loire Valley. Surtout, elle accueillera dès novembre 2023 une école de codage destinée aux jeunes sortis du système scolaire peu ou pas diplômés. Fondée pour faciliter l'inclusion par le numérique, cette école accueillera 15 jeunes dont les frais de scolarité seront pris en charge par la collectivité, pour un cursus de formation de deux ans.

Job 41 : l'appli innovante pour les demandeurs d'emploi

En 2017, en partenariat avec une start-up blésoise, le Conseil départemental lance l'appli mobile Job 41 pour mettre en relation bénéficiaires du RSA et employeurs du département. Depuis 2021, tous les demandeurs d'emploi y ont accès.
Le succès est tel que l'application a été adoptée par près de 40 départements.

Une stratégie interne « tout cloud »

Dès 2018, la direction des services informatiques déploie le Google Cloud dans tous les services internes. Les agents découvrent le travail collaboratif, le chat, les réunions à distance, le télétravail… Une anticipation bienvenue au printemps 2020 lorsqu'il a fallu adopter le télétravail pour cause de Covid-19.

[1] *Source : Site Val de Loire Numérique*

Actualités numériques

03. Allier

Aide à l'équipement numérique en direction des étudiants boursiers en partenariat avec le CROUS Auvergne-Rhône-Alpes

Cette expérimentation va permettre aux étudiants en début d'études supérieures dans un établissement bourbonnais (1er cycle universitaire, BTS, école d'infirmière, IUT, etc.), de profiter d'un don d'ordinateur portable reconditionné et de sa housse de protection, équipé d'une webcam et de logiciels.

Un salon numérique

Le Département a organisé trois jours d'ateliers, de stands d'information, ouverts à tous pour aborder le numérique sous toutes ses formes, de la réparation du matériel, aux réseaux sociaux en passant par les dangers d'internet. Cela concerne aussi l'enjeu de formation des seniors aux nouvelles technologies, mais le salon a ciblé également les jeunes, premiers concernés par les usages.

19. Corrèze

Forum des opérateurs

Le 22 septembre a eu lieu le Forum des opérateurs à Lubersac. Un rendez-vous d'information important pour les usagers, pour leur permettre d'en comprendre les avantages et découvrir les offres de services des différents opérateurs.
Mais comment cela fonctionne-t-il ? Qui peut bénéficier du très haut débit ? Comment se fait le raccordement ? Quels sont les services disponibles ? À quels tarifs ? ...
Les Forums des opérateurs : des rendez-vous d'information pour répondre à toutes les questions
Pour répondre à toutes les questions des usagers, le Département organise, avec les opérateurs, des rendez-vous avec les administrés dans plusieurs villes.

26. Drôme

Le Département et l'association Recyclage Ecocitoyen mettent en place une filière de reconditionnement d'ordinateurs.

Le Département a lancé une expérimentation pour la création d'une filière de recyclage et de reconditionnement d'ordinateurs assurés par des personnes en insertion. Les ordinateurs recyclés ont été remis à des bénéficiaires du RSA pour leur permettre d'effectuer les démarches de la vie quotidienne, prolonger leurs apprentissages et les démarches d'insertion à domicile.
Les bénéficiaires signent une convention s'engageant à restituer le matériel après deux ans, suivre un parcours d'accompagnement du Pass numérique et s'acquitter d'une cotisation.

37. Indre-et-Loire

Cyberattaque, suite

A la suite de la cyberattaque que le Conseil départemental a subie début juillet, ses services informatiques se sont mobilisés durant tout l'été, en lien avec les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, et l'aide de prestataires spécialisés.
Avec l'appui apprécié des services de l'Etat, en particulier la Direction Départementale des Finances Publiques, le Département a pu procéder au paiement de toutes les prestations sociales et des salaires des agents départementaux en temps et en heure, ainsi qu'au règlement en priorité des factures les plus urgentes des entreprises, artisans et fournisseurs du Département. Il a repris progressivement le paiement des autres factures, les messageries Internet des agents de la collectivité sont réouvertes à l'extérieur depuis début octobre. Avec le risque d'utilisation frauduleux sur le dark web, le Département accompagne les agents du Conseil départemental pour les conseiller et les aider.

61. Orne

Protection des données et RGPD

Le Département a organisé un webinar présentant conseils et astuces pour mettre en place des actions et un processus de facilitation pour la centralisation RGPD d'une collectivité. Cela a permis d'aborder les sujets suivants :

- Le RGPD dans les collectivités : spécificités, rappel des obligations et actualités
- Comment le département de l'Orne a mis en place sa stratégie RGPD ? 1 projet en 3 phases
- Communication interne, reporting, sensibilisation, formation, veille juridique : comment impliquer les collaborateurs !
- Présentation du logiciel RGPD conçu pour les collectivités

45. Loiret

Réduis ta conso sur écran !

Le Département a développé en septembre une campagne de sensibilisation des jeunes sur l'usage des écrans, pour les inciter à vivre des moments « vrais ». Une page dédiée pour s'informer et un quiz pour estimer sa consommation et sa dépendance aux écranCette campagne de sensibilisation est aussi destinée aux parents « La meilleure application pour votre enfant, c'est vous » et rappelle quelques principes importants

Avant trois ans : zéro écran. L'enfant a besoin de jouer.

De 3 à 6 ans : zéro console et zéro jeu vidéo. L'enfant développe sa créativité. 15 minutes de télévision/jour.

De 6 à 9 ans : zéro internet seul et temps d'écran limité.

86. Vienne

Première édition des Heures Numériques

Le Département de la Vienne et Vienne Numérique organisent, en partenariat avec FuturoLan, les 15 et 16 octobre, la première édition des Heures Numériques à Dangé-Saint-Romain.

L'occasion de découvrir et explorer les différentes facettes du jeu vidéo et d'apprivoiser, en famille, les bonnes pratiques du numérique. Découverte, ateliers, expositions, tournoi de jeux vidéo en réseau local… sont au programme de ces deux journées.

ASSISES NATIONALES DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

91e CONGRÈS

DÉPARTEMENTS DE FRANCE

AU CŒUR DU SUD-OUEST

12-13-14 OCT. 2022

AGEN LOT-ET-GARONNE

CHRONIQUE 01. Ain

Enseignant à Sciences Po Paris, auteur et conférencier, **Maxime Blondeau** s'est donné pour mission de renforcer l'attention que nous portons à nos territoires grâce à l'anthropologie et à la géographie. Récent fondateur de la **société Alma Mater**, Maxime accompagne dirigeants et élus à relever les défis de l'anthropocène. Ses publications de cartes et d'images sur le réseau social Linkedin ont dépassé les **12 millions de vues** en 2022.

Pendant le dernier âge glaciaire, les roches et les digues de sables se sont mêlées pour donner naissance à des étangs poissonneux, des collines et des fromages, des lacs bleu ciel et des océans de sapins.

Par le nord, on entre dans la Bresse, immense plaine à ciel ouvert. On suit le Val de Saône, ses prairies humides et ses forêts alluviales. Au centre, c'est la Dombes, un plateau exceptionnel de sable et d'argile, parsemé de milliers d'étangs creusés par des moines. On y élève des carpes depuis des siècles, avec des grenouilles et des brochets qui finissent encore dans les bouchons lyonnais.

La Côtière descend jusqu'au balcon de la CroixRousse qui surplombe la plaine de Lyon. Au nord, commence le Revermont, premiers contreforts du Jura, ponctués de villages et de coteaux.

En quittant Bourg en Bresse (prononcez Bourquenbresse), ses marchés, ses poules et son bleu, on prend de l'altitude.

Dans le Bugey, du Bas vers le Haut, de Belley à Nantua, on sillonne des montagnes, des collines, des fleuves, des ruisseaux limpides, des cascades, des abîmes, « un vrai jardin anglais de cent lieues carrées » écrivait Brillat-Savarin.

Puis on entre dans la montagne altière. Ancienne baronnie souveraine entre la Suisse et la France, voici le Pays de Gex qui présente un patrimoine naturel fabuleux. Chevreuils, sangliers, écureuils, lapins, biches, chouettes… .

Rivière de l'Ain dans le Haut-Bugey

Sans compter le lynx boréal, le faucon pèlerin et les chamois, qui bondissent juste sous les crêtes qui toisent Genève et le Léman.

Discrète et pourtant riche

Pendant 1000 ans, les tribus gauloises se sont battues pour ces terres. Au Moyen Age, intégrée au royaume de Bourgogne, de Savoie, du Dauphiné, elles furent enfin rattachée à la France en 1601.

L'Ain présente de très grands atouts écologiques : autour du Grand Colombier, les vallées sont riches en eaux et en biodiversité. Les couverts forestiers sont denses et les milieux aquatiques variés.

Et pourtant, avec le changement climatique, il est urgent de préparer ce territoire, comme les autres. La préservation des ressources telles que l'eau et la forêt parait encore plus critique dans les territoires qui en sont naturellement pourvus.

Lacs, rivières, étangs, mares, marais, tourbières, prairies… les zones humides représentent 8 % de la superficie du département, c'est énorme.
Ces milieux naturels d'exception jouent un rôle essentiel dans la régulation des cycles de l'eau et en matière de stockage du carbone. Sans compter que ce sont des espaces d'une grande richesse biologique.

N'oublions pas une chose : la métropole lyonnaise et toute la vallée du Rhône doivent beaucoup à ce petit territoire en pente, simple mais superbe qu'on appelle le zéro-un. ◆

CHRONIQUE 02. Aisne

Maxime Blondeau, fondateur de Alma Mater, auteur et conférencier

ET L'AISNE, VOUS CONNAISSEZ ?

Terre fertile mais meurtrie, qui brille par son orgueil et ses légendes, entre la frontière belge et l'Ile de France. Prononcé comme la lettre « n », le nom de baptême de ce département est hérité comme l'Essonne de la déesse gauloise des rivières Acionna, qui a donné Aisne.

Quatre grands cours d'eau y creusent les vallées qui sculptent le paysage: l'Aisne à Soissons (280 km), la Somme à Saint Quentin (245 km), l'Oise à Hirson (330 km), la Marne à Château-Thierry (525 km).

Cette contrée fraîche et contrastée porte un passé intimement lié à l'histoire de France. Théâtre de la légende de Clovis, terre natale supposée de Charlemagne, patrie de La Fontaine, d'Alexandre Dumas ou encore de Racine, et champ de mars des deux guerres mondiales.

En 2022, l'Aisne comprend une ville moyenne (Saint-Quentin) et trois cités historiques (Soissons, Laon et Château-Thierry). La forêt occupe 19% du territoire, bel amalgame d'essences résineuses et feuillues, comme dans la grande forêt de Retz.

Ailleurs, on contemple de vastes champs de blé, betteraves et pommes de terre, aux couleurs bigarrées. Sans oublier les vignobles de champagne, au sud, en amont de la cité poétique de Château-Thierry (ici à Trélou).

Meurtrie par la Première Guerre au Chemin des Dames, le département n'a retrouvé que tardivement sa population de 1900.

Mais la ville de Laon, perchée à l'italienne dans le nord, demeure prodigieuse. Victor Hugo écrivait : « Tout est beau à Laon, les églises, les maisons, les environs, tout...».

Autour de la cité de Soissons, les fermes, moulins, vendangeoirs et forêts rivalisent avec celles d'Ile de France.

Vers l'Est et le Nord, la Thiérache marque les contreforts du massif ardennais, paysage de bocages et de collines boisées où souffle la bise.

Car le climat de l'Aisne se mérite. L'ensoleillement et les températures moyennes sont parmi les plus faibles de France.

Heureusement, la cuisine y est gourmande.

Dans les « logis », les voyageurs partagent des tourtes aux poireaux, du filet mignon au fromage, du sauté de lapin ou un soissoulet arrosé de cidre de Thiérache.

La nature s'est toujours épanouie sur ces terres où se côtoient la flore de forêt, cerfs, renards, raton laveurs, insectes et papillons.

Mais l'Aisne pourrait être mieux équilibrée sur le plan écologique. On ne compte que 3000 ha de zones humides soit 0,5% du territoire et l'agriculture chimique a fortement réduit la biodiversité locale. L'INSEE estime que 19% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Peut-on y déclencher une immense transition écologique ?

Oui, ce territoire peut fleurir encore.
Mais il faudra pour cela réconcilier le passé et l'avenir.

Dans le berceau des Francs, protéger le terroir ne devrait pas se faire contre la diversité du vivant.

Rendons hommage à ce que nous devons à cette terre du nord, le 02. ◆

Hameau de Courcelles et son barrage

Actualités Culture, Sport et Tourisme

Tourisme : un très bon bilan estival 2022

Comme nous l'indiquions déjà dans notre numéro de septembre le bilan national estival du tourisme est excellent partout et plus spécialement en Ile-de-France (retour des américains à Paris) et en Paca.
En ce qui concerne les français, ils sont 35 millions à être partis en vacances en dépit des difficultés liées à la canicule, incendies, problèmes de pouvoir d'achat difficultés de recrutement ou sécheresse. Avec des progressions importatnes pour les parcs de loisirs.
La recette moyenne par chambre (RevPar) augmente de 22,2% par rapport à 2019.
Pour les campings l'augmentation du nombre de nuitées se situe entre 5 et 7%
En ce qui concerne les Gîtes de France, les taux d'occupation n'ont cessé de grimper pour atteindre 86 % en août (+6 points par rapport à 2019). « Entre le 23 juillet et le 20 août, les taux étaient même de 100 % ».
Fréquentation record des trains aussi (23 millions de billets vendus en juillet et août, en augmentation de 10% par rapport à avant la pandémie). Avec l'international (Thalys, Eurostar, liaisons vers l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne), le chiffre monde à 28 millions. 10 % de voyageurs en plus par rapport à l'été 2019

Appel à projets pour créer ou restaurer 1.000 km de sentiers de randonnée

Cet appel à projets ouvert par le gouvernement jusqu'au 31 octobre 20243 "Sentiers de nature" est doté de 10M€. Il s'adresse aussi bien aux collectivités publiques (collectivités et leurs groupements, syndicats, établissements publics...) qu'aux associations agréées de protection de l'environnement, ou gérant des itinéraires de randonnée pédestre, situés en France métropolitaine et en outre-mer. L. Il s'agit de préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords de ces sentiers.
Financement d'études, d'aménagements de sentiers, d'accueil pour le public, de travaux pour préserver la biodiversité...
Le financement peut aller jusqu'à 80 %

Voies navigables de France (VNF) lance un appel à projet

VNF appelle les opérateurs économiques à proposer leurs projets pour le développement d'offres sur plusieurs sites, essentiellement tournées sur l'hébergement, en appui à l'itinérance à vélo le long du linéaire entre Dole et Mulhouse. Qui accueille déjà 430 passages de vélos par jour en haute saison.
Cet itinéraire le long des canaux du Rhône au Rhin, est situé au cœur de l'EuroVelo 6 qui parcourt 10 pays entre l'Atlantique et la Mer Noire sur un total de 4450 km, faisant de celle-ci l'une des plus longues véloroutes au monde.
Maisons éclusières, terrains & plan d'eau... les opportunités sont multiples pour mettre en place un produit novateur au bord de l'eau et le long des 200km de cet itinéraire cyclable, au cœur d'un territoire naturel et riche en patrimoine, entre les collines du massif du Jura et les cités historiques.
Plus globalement VNF veut favoriser la pratique du vélo au bord des cours d'eau avec comme objectif que 91% de son réseau fluvial se trouve à moins de 5 km d'une véloroute

18. Cher

Abbaye de Noirlac : appel à candidature pour la gesion

Le Conseil départemental lance son appel à candidature pour la gestion du pôle hébergements et restauration de l'Abbaye de Noirlac.
En totale association avec la programmation et les projets de développement de l'établissement de coopération culturelle, la future équipe choisie aura en charge le développement des équipements rénovés par le Conseil départemental avec un restaurant traditionnel de 48 couverts, une offre de repas à emporter pour les artistes et les clients des hébergements à proximité, une vente à emporter au salon de thé de l'abbaye, des prestations de type traiteur pour les événements de l'abbaye.mais aussi la gestion et commercialisation de trois grandes maisons/ gites.

23. Creuse

Un nouveau jeu pour mieux connaître la Creuse

Connaissez-vous bien les communes de la Creuse ? Circino ne le pense pas...
Une manière ludique... pour découvrir les communes du département.
Dans cette ère "Tout numérique", rien de mieux qu'un anti-"jeu de questions" pour découvrir ou redécouvrir ensemble, en s'amusant, 36 communes de son département.
Voyager dans le 23 tout en restant dans son salon !... voilà ce que propose notre petit aventurier Circino.

26. Drôme

Inauguration de l'espace sport orientation de valence

Le Conseil départemental a installé un parcours permanent de course d'orientation au parc Jean Perdrix à Valence, en partenariat avec la Ville et le Comité départemental de la course d'orientation.
Également appelés Espace sport orientation (ESO), ces parcours permanents sont utilisés par les scolaires dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive (46 collèges sur les 49 établissements drômois pratiquent la course d'orientation). Ouverts au public, ils permettent également le développement de la pratique et la découverte du territoire. L'aménagement, qui comprend la mise en place de 25 bornes et d'un panneau d'informations

37. Indre-et-Loire

Avec les archives ukrainiennes

La directrice des archives nationales ukrainiennes, en voyage privé en France, est venue à Tours en août pour remercier les archives départementales de Touraine. Lorsque la guerre éclate entre l'Ukraine et la Russie, il fallait préserver rapidement les documents les plus précieux. Le conseil départemental a envoyé neuf scanners et ordinateurs en Ukraine avec du matériel de microfilmage. Grace à cela les documents les plus urgents ont été numérisés ; Pour Olesya Stefanik, l'enjeu est crucial : « La nation qui n'a pas de passé n'a pas d'avenir. Poutine veut détruire les archives car la Russie veut se coller à l'histoire de l'Ukraine. »

Exposition. La Martinerie à l'Hôtel Gouïn

3 femmes, 1 passion : la tapisserie (depuis 1956)
En 1956, Michèle, Pat et Jacqueline fondent l'Atelier de la Martinerie.
Là-bas, les couleurs sont partout, il y a des écheveaux, des bobines de fils et des métiers à tisser dans chaque pièce. Dans une grange, un métier Jacquart, un autre, Haute lisse presque aussi grand que celui de la manufacture des Gobelins dans le salon. Dans les étages les tapis sont roulés et les planchers recouverts de tapisseries soigneusement rangées. Nous sommes dans un château enchanté qui abrite le travail de trois vies, de trois artistes, de trois licières.
La production de ces trois artistes est impressionnante, contenant des milliers d'ouvrages. Elles ont donné naissance à des œuvres sensibles, spirituelles et intemporelles.
L'ensemble de ces œuvres est présenté à l'Hôtel Gouïn, à Tours jusqu'au 08 janvier 2023.

41. Loir-et-Cher

Une journée aux châteaux

Comme chaque année le Conseil départemental offre du 24 septembre au 23 octobre aux habitants du département, une visite gratuite de trois monuments. Cette année il s'agit des châteaux de Beauregard, Meslay et Valençay.

47. Lot-et-Garonne

Center Parcs des Landes

Inauguré le 23 mai 2022, le Center Parcs des Landes de Gascogne implanté à Beauziac (Lot-et-Garonne) est le dernier-né de cette marque de villages vacances portée par Pierre & Vacances, et surtout… le premier ouvert en France depuis sept ans. Les oppositions et différents recours ont bloqué la réalisation de plusieurs projets.
Communauté de communes, conseil départemental et conseil régional Nouvelle Aquitaine ont œuvré ensemble pour concrétiser ce projet vieux de dix ans. Pour faire aboutir ce projet porté pendant près de dix ans. Elles participent à une SEM avec Pierre& Vacances

50. Manche

Une saison touristique historique

+ 19% de touristes en plus cet été dans le département.
La Manche compte 330 kilomètres de côte. Les touristes y viennent avant tout pour la mer. La Normandie, l'Île-de-France et la Bretagne sont les trois régions les plus représentées. Près de 35% des vacanciers viennent de l'étranger. La plupart passent par le Mont-Saint-Michel, qui devrait réaliser une année record. Mais l'attractivité de la Manche profite aussi aux communes dans l'intérieur des terres.

60. Oise

Exposition aux archives pour les amoureux du papier peint et de l'histoire

L'exposition « Décorer le monde » présente l'histoire de cette société, ses victoires comme ses difficultés, au travers de trois axes Elle revient ainsi sur le parcours exceptionnel de l'entreprise, fondée en 1866, installée en 1881 à Balagny-sur-Thérain et souvent récompensée aux expositions universelles.
Ce fonds d'archives est riche de milliers de catalogues et de dessins de modèles aux inspirations variées, allant de motifs courants à des imitations de soieries lyonnaises du XVIIIe siècle ou de cuirs dorés de Cordoue, en passant par des coloris vifs typiques des années 1960-1970 sous le pinceau d'artistes internationaux de renom.
Cette présentation est agrémentée de nombreux documents afin de visualiser concrètement l'immense patrimoine laissé par l'entreprise.

62. Pas-de-Calais

convention de partenariat artistique durable

L'association Dream New World-Compagnie Irina Brook et le Conseil départemental ont signé officiellement une convention de partenariat artistique durable couvrant les années 2023 à 2025. Un engagement réciproque autour d'une ambition partagée : celle d'un dialogue renforcé entre les cultures françaises et britanniques, d'une ouverture à un public le plus large possible dans sa diversité sociologique et générationnelle, celle aussi de rencontres entre les acteurs culturels locaux et anglais.

A l'origine du projet : l'existence dans le Pas-de-Calais d'un site unique dans son genre : le château d'Hardelot Centre culturel de l'Entente Cordiale. Un équipement culturel départemental pluridisciplinaire (musique, arts lyrique et dramatique, expositions, cinéma, installations...) doté notamment d'un théâtre élisabéthain de 388 places assises qui participe depuis sa création en 2016 au renouvellement de la forme théâtrale shakespearienne.

63. Puy-de-Dôme

Visionnez des films centenaires aux Archives départementales !

Les Archives départementales du Puy-de-Dôme proposent du 17 septembre au 15 décembre 2022 une exposition consacrée à la production des tout premiers films amateurs des années 1920. Une histoire inédite contée par des centaines d'heures d'archives cinématographiques qui intéressent l'histoire du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne. L'occasion pour le Conseil départemental de mettre en valeur la richesse de collections centenaires.

71. Saône-et-Loire

Soutien particulier aux associations

Avec plus de 11 000 associations, 110 000 bénévoles et 15 000 salariés, le maillage associatif est un véritable atout pour la Saône-et-Loire Pour les soutenir le Département créé un service dédié avec cinq agents qualifiées qui vont s'attacher à conseiller, orienter, accompagner et animer le réseau associatif du département. Le service s'adresse à toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles, de loisirs, à vocation sociale ou caritative. Asso71 conseillera toutes celles qui éprouvent des difficultés de gestion ou des difficultés de tous ordres pour éviter qu'elles ne disparaissent. Pour
André Accary, le Président du département : « On ne se substitue à personne, on complète, on oriente, on fait connaître les différents partenaires parfois méconnus. »
Pour le Département, c'est un investissement de 300 000 €, « en plus de tout ce que nous faisons traditionnellement en termes de subvention et d'aide à l'équipement. [...] C'est une pierre supplémentaire pour l'accomplissement de la mission d'entraide et de solidarité que remplissent les associations. »

Bilan de la saison touristique

Après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire, 2022 s'inscrit pour l'heure comme une année « normale ». Les conditions climatiques exceptionnelles de 2022 (canicule et sécheresse) n'ont eu qu'un impact « ponctuel » sur la fréquentation. Pour juillet et août, la fréquentation touristique est en hausse par rapport à 2021 pour près d'un professionnel sur deux. Ce ressenti se confirme avec les données provisoires issues du dispositif Flux Vision Tourisme qui estime que la fréquentation globale en Saône-et-Loire entre le 1er juillet et le 21 août a progressé de 17 % par rapport à la même période de 2021.

Après deux années de séjours « locaux », les Saône-et-Loiriens ont privilégié d'autres départements pour leurs vacances (-9 % par rapport à 2021). Cependant, la clientèle française hors habitants de Saône-et-Loire est en progression.
Autre indicateur en hausse, la clientèle étrangère qui augmente de 44% sur un an, conséquence des levées de restrictions sanitaires cette année (suspension du pass vaccinal le 14 mars 2022, puis disparition de celui-ci le 1er août). Cette progression concerne plus particulièrement la clientèle européenne, Britanniques en tête, mais aussi les Allemands, les Néerlandais et les Suisses (nuitées étrangères supérieures 6,4 % à celles enregistrées en 2019). Au final, 70 % des professionnels touristiques de Saône-et-Loire sont satisfaits ou très satisfaits de leur activité cet été. Enfin, compte-tenu de l'inflation cet été, on observe que la durée des séjours est stable mais les dépenses des touristes sont en baisse, comparé à 2021.

76. Seine-Maritime

Visites fantastiques

Au cours de ces visites, il s'agit de résoudre les énigmes des sites et musées départementaux
A l'approche d'Halloween, le Département propose des expériences inédites au sein de ses sites et musées. Cette année, quatre déambulations immersives dans une ambiance frissonnante, sont proposées en octobre
Ce jeu d'enquête et d'énigme immersif est l'occasion de visiter de façon ludique quatre sites et musées départementaux. Ainsi, 4 énigmes, avec des mécaniques de jeux différentes, seront proposées dans chacun des lieux : le Parc de Clères, l'Abbaye de Jumièges, les jardins de l'Abbaye de Saint-Georges de Boscherville et le Château de Martainville.

Exposition « L'Année Terrible »

Elle est présentée, du 17 septembre 2022 au 5 mars 2023, au Musée Victor-Hugo de Villequier à Rives-en-Seine. Organisée pour commémorer les 150 ans de la parution de ce recueil de poèmes, cette exposition offre l'occasion de (re)découvrir certains épisodes marquants de la fin du Second Empire, du Siège de Paris et de la Commune, tels que Victor Hugo les a vécus.
Centrée autour de la chronique des évènements parisiens et de leur ressenti par le poète, l'exposition « L'Année Terrible » présente le déroulement de cette année 1870, particulière. Elle met en scène Victor Hugo dans son rôle de témoin du désastre, d'élu de l'Assemblée de Bordeaux, mais aussi de père touché une nouvelle fois par le deuil, avec le décès brutal de son fils Charles.

78. Yvelines

Pass + : doublement du nombre d'inscrits et extension du dispositif aux jeunes de l'ASE et en FJT

Mis en place en 2020 par le Département, le Pass + permet aux jeunes Yvelinois de 11 à 18 ans de bénéficier d'une aide financière directe (de 80€ à 100€) pour accéder à une pratique culturelle et sportive. En 2021/2022, avec près de 60 000 inscrits, le Pass + a doublé son nombre de bénéficiaires. Dès la rentrée 2022, face à ce succès croissant, le Département a choisi d'étendre le dispositif aux jeunes majeurs (jusqu'à 21 ans) issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT).
En 2021-2022, près de 4 jeunes sur 10 ont prétendu au dispositif Pass +. Parmi eux, 50% de collégiens et 24% de 15-18 ans. Avec 1 462 structures culturelles et sportives affiliées dans les Yvelines, l'offre de partenaires Pass + s'est aussi élargie avec +36% de structures membres en 2021/2022.
En moyenne, grâce au dispositif, les bénéficiaires ont été soutenus financièrement à hauteur de 60,55€ pour l'année 2021/2022 (contre 54,25€ en 2020/2021).
Parmi les activités sportives les plus plébiscitées : le football, le tennis et le basket-ball ; le top 3 des activités culturelles, quant à elles, sont : la musique, le théâtre et la danse.

Contrat de Développement Yvelines + Le Département participe à la reconstruction du centre aquatique de Maurepas-Elancourt à hauteur de 2,72 M€

Construit dans les années 70, le centre aquatique communal bénéficiait aux 50 000 habitants des communes de Maurepas, Elancourt et Coignières. Du fait de sa vétusté, la municipalité avait dû fermer l'équipement en 2015 puis procéder à sa destruction en 2019. Aujourd'hui, après 2 ans et demi de travaux, les habitants profitent désormais d'un tout nouvel équipement dédié aux sports et loisirs aquatiques. Montant de la subvention départementale : 2,72 M€ (sur les 11,6 M€ pris en charge par les collectivités). Coût total de l'opération : 24,4 M€
Le centre aquatique est à présent composé:
- d'un bassin de 25 mètres de long avec 8 lignes d'eau, accompagné de gradins pouvant accueillir 150 personnes,
- d'un bassin consacré à la baignade, la détente et l'apprentissage, doté d'une rivière avec des jets d'eau,
- d'un bassin « d'activité » destiné aux aquasports, activités zen, bébés nageurs et à l'accueil des groupes spécialisés,
- d'un bassin proposant un concept innovant, chaud et calme pour la détente et la relaxation accompagné d'espaces bien-être (trois saunas, un hammam, deux jacuzzis...)
- d'un bassin extérieur de 25 mètres avec des toboggans et d'un pentaglisse.

89. Yonne

Exposition : « D'une rive à l'autre : Joigny et ses hôpitaux du Moyen Âge au début du XXe siècle »

Comment l'implantation et le développement d'établissements charitables dans la ville médiévale de Joigny influencent l'histoire de la ville et de ses habitants ?
Comment l'avancée des connaissances et des technologies du soin se répercute-t-elle sur la structure, l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux qui se sont succédé dans la ville pour faire de l'hôpital de Joigny un établissement à la pointe du progrès à la veille de la Première Guerre mondiale ?
À l'aide des archives de l'hôpital de Joigny, dont les plus anciens documents remontent au XIIe siècle, ce sont les deux principales questions auxquelles se propose de répondre l'exposition : « D'une rive à l'autre : Joigny et ses hôpitaux du Moyen Âge au début du XXe siècle », réalisée par les Archives départementales de l'Yonne.
Jusqu'au 22 octobre 2022

93. Seine-Saint-Denis

1 million d'euros pour financer les licences sportives des jeunes

Le nouveau « Pass Sport 5e » qui cherche à lutter contre la sédentarité des collégiens, permet à 18.500 élèves de cinquième (du secteur public) de bénéficier d'une aide de 100 euros pour l'achat d'une licence sportive.

Culture & Départements

culturedepartements.org

Depuis 1991, l'association Culture & Départements rassemble professionnels et institutions, tous liés aux politiques culturelles départementales et territoriales

Nos missions

- **Mener une réflexion collective sur les politiques culturelles territoriales** afin d'apporter une aide technique opérationnelle et générer des démarches innovantes.
- **Fédérer des adhérents qui désirent transmettre leurs expériences, leurs connaissances et savoir-faire, et mettre à disposition de tous** de manière désintéressée, une part de leur temps et de leur engagement.
- **Entretenir des relations et créer des collaborations avec les associations nationales de professionnels** (ABD, FAVD, les Archives de France, FNADAC, l'Observatoire des Politiques Culturelles ...) et d'élus (ADF, FNCC, ANDASS).
- Être membre du bureau de la FNADAC. C&D a été membre fondateur de la Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles, dont elle a assuré la première Présidence.

PUBLIC RELATION

Des enjeux partagés

- Développer avec toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale, des partenariats pouvant servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental. **En particulier, un travail étroit avec l'Assemblée des Départements de France,** en liaison permanente avec les autres structures représentatives des Collectivités territoriales.

Des objectifs

- Dans le cadre de la mutation sociétale et de la mise en oeuvre de la Loi NOTRe, qui a renforcé la position de proximité des départements dans leur rôle essentiel d'aménageur des territoires, de passeur, et de soutien aux arts et à la culture, **C&D** se pose en réseau au service des politiques culturelles départementales et inter-départementales, des élus et des techniciens portant ces politiques.

Une convention avec ADF

[2019-2024]

ADF PARTENAIRE

- **Par cet acte important et significatif, l'association se positionne comme acteur-ressources, producteur de propositions à l'Assemblée des Départements de France et à la commission culture du Sénat.** Le duo élus-techniciens pourra ainsi bénéficier du partage de problématiques intrinsèquement communes, tant des politiques culturelles, que des politiques transversales (éducation, social, tourisme ...).

Des perspectives

- L'association n'a de sens que dans l'engagement de ses membres et de chacune et chacun d'entre-vous, force vive dans son département, au service des populations et des élus issus du suffrage universel.
C&D enrichit le service public, par les partages d'expériences et l'innovation de sa Plateforme, à disposition de l'ensemble des élus et des techniciens départementaux.

> *Colloque national en 2023 sur l'innovation culturelle territoriale*

> *Olympiades culturelles avec les JO Paris 2024*

SuperSonik.com / Ne pas jeter sur la voie publique

Contacts

PRÉSIDENT

Philippe **VEYRINAS**

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Pierre **BUCH**

VICE-PRÉSIDENTS

Christophe **POPOVICS**
Grand Sud-Est

Mireille **PINAUD**
Grand Ouest

Sophie **LATAPIE**
Grand Sud-Ouest

TRÉSORIER/SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Philippe **SANCHEZ**

SECRÉTAIRE
Xavier **COUTAU**

culturedepartements@orange.fr

Livres

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT

Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.

13 jours, 13 nuits - Dans l'enfer de Kaboul, par Mohamed BIDA

Quand tout a échoué, il faut tenter l'impensable… Le dimanche 15 août 2021, les talibans entrent dans Kaboul, s'emparent du palais présidentiel et du pouvoir. C'est la fin de l'espoir pour des millions d'Afghans épuisés par quarante années de guerre. Ils sont des milliers à fuir vers l'aéroport, tandis que d'autres tentent leur chance auprès de la dernière mission occidentale restée ouverte, l'ambassade de France.

Seuls le commandant Mohamed Bida et dix policiers d'élite assurent encore la sécurité du site. Pris au piège avec 500 personnes à évacuer, alors que les scènes d'apocalypse et de chaos se multiplient dans la capitale, ils redoutent la menace terroriste au sein même des murs de l'ambassade. Mais le temps manque, les plans d'évacuation échouent les uns après les autres et le commandant Bida doit se résoudre à négocier seul avec les talibans et leur branche terroriste.

Commencent alors 13 jours et 13 nuits sans sommeil pour ces policiers chevronnés, livrés à eux-mêmes, qui ne peuvent plus compter que sur leur courage et leur intelligence pour sauver ces hommes, ces femmes et ces enfants - les conduire vers la liberté, au péril de leur vie, jusqu'à l'aéroport où les attend une nouvelle mission plus éprouvante encore. Au cours de ces 13 jours et 13 nuits, le lecteur suivra les policiers, diplomates et militaires de la mission française en Afghanistan qui ont sauvé 2 834 personnes.

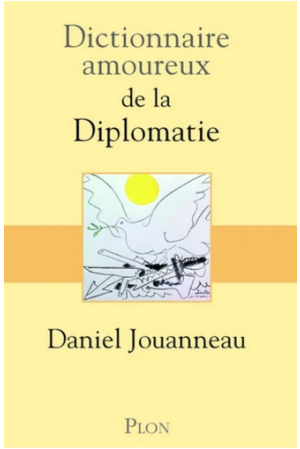

Dictionnaire amoureux de la Diplomatie, par Daniel JOUANNEAU

Les questions internationales intéressent beaucoup, les médias consacrent à la politique étrangère la place qu'elle mérite, mais l'opinion connait souvent mal le rôle de ceux qui la mettent en oeuvre : les diplomates.

Les préjugés ont la vie dure, les interrogations sont récurrentes et parfois teintées d'ironie. Les images se superposent : le cynisme de Talleyrand, l'art de l'esquive et du non-dit, la tasse de thé de l'ambassadeur, les réceptions dans de belles résidences, bref un monde à part, vivant dans l'entre soi, superficiel, et surtout de moins en moins utile puisque chefs d'Etat et ministres se téléphonent en permanence, et que l'international n'est plus depuis longtemps l'apanage des spécialistes.

Rien n'est plus faux. Diplomate, c'est un vrai métier, un métier de professionnels, un métier d'action, exercé par des hommes et des femmes fiers de servir l'Etat, passionnés et engagés. Leurs missions sont multiples. A travers les grands personnages qui ont marqué l'histoire de la politique étrangère - pas seulement la nôtre - et par une présentation des lieux et des moyens de la diplomatie d'aujourd'hui, ce livre présente les différentes facettes de ce très beau métier sous la plume de Daniel Jouanneau, diplomate ayant été plusieurs fois Ambassadeur mais aussi Chef du protocole de la République française.

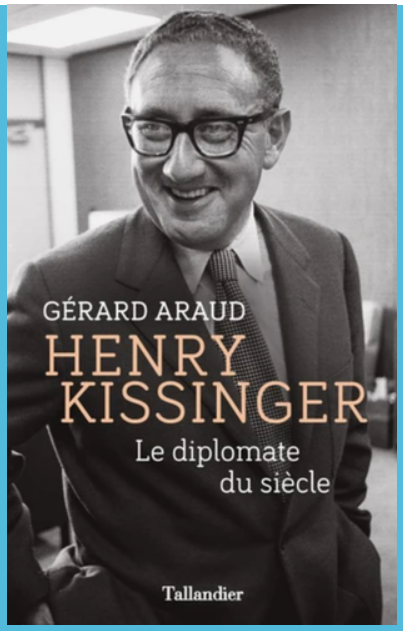

Henry Kissinger - Le diplomate du siècle, par Gérard ARAUD

C'est l'histoire d'un jeune Juif né en 1923 en Allemagne, dont la famille fuit in extremis le nazisme pour New-York. D'une intelligence lumineuse, travailleur et cabotin à l'excès, il sut naviguer en toutes circonstances du Bronx à Harvard jusqu'à la Maison-Blanche. Conseiller national de Sécurité puis secrétaire d'Etat auprès du président Nixon, Henry Kissinger joua un rôle central dans l'histoire du monde : fin de la guerre du Vietnam, ouverture vers la Chine en 1972, détente avec l'URSS et guerre du Kippour...
Ses prouesses furent nombreuses, au Moyen-Orient ou en Russie, ses revers aussi, au Chili ou au Cambodge. Négociateur hors-pair, l'homme suscite autant d'admiration que de détestation. Pourtant, il exerce toujburs son influence alors qu'il a quitté le pouvoir depuis plus de quarante ans. Tous les grands se bousculent encore pour le consulter : Poutine, Xi Jinping, Modi ou, Macron. C'est en diplomate que Gérard Araud retrace, avec de savoureuses anecdotes, la trajectoire de ce mal-aimé des Américains, homme d'esprit et génie de la Realpolitik qui régla le jeu des puissances pour garantir la paix du monde.

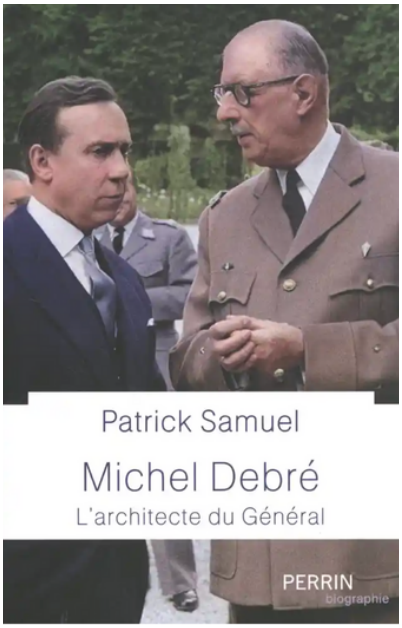

L'extinction de l'homme - Le projet fou des antispécistes, par Paul SUGY

La cause animale nous préoccupe, et défendre les animaux maltraités est légitime. Mais les mouvements végans sont traversés par une dérive inquiétante : l'antispécisme. Ces militants jugent que la consommation de viande est une pratique barbare, une discrimination envers les animaux qu'ils comparent à du racisme. Ce mouvement a conquis les universités anglo-saxonnes et commence à peser dans l'intelligentsia occidentale. En mettant en perspective les thèses des antispécistes, Paul Sugy éclaire, tout en évitant les amalgames et les réductions hâtives, le projet d'une déconstruction de la notion d'humanité. Avec rigueur et finesse, il dévoile un risque d'une ampleur inédite : il ne s'agit de rien d'autre que de remettre en cause la' dignité supérieure de la vie humaine. L'antispécisme est moins selon lui une défense de l'animal qu'un réquisitoire contre l'homme.

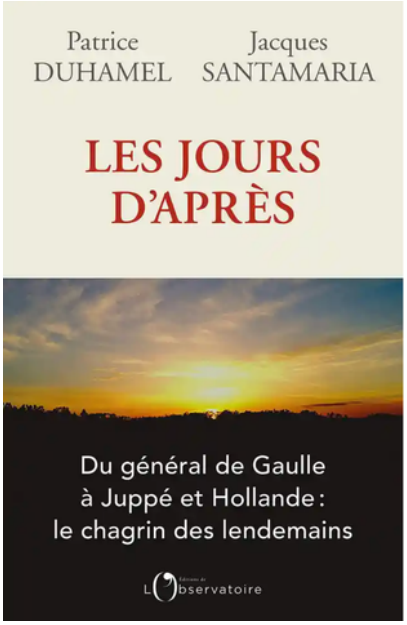

Les jours d'après, par Patrice DUHAMEL et Jacques SANTAMARIA

Toute vie consacrée à l'action publique se trouve bouleversée par un moment douloureux : celui où tout s'arrête. Patrice Duhamel et Jacques Santamaria ont choisi de raconter les jours d'après de vingt-trois personnalités françaises, de De Gaulle à Manuel Valls, de Giscard à Jacques Delors, de Simone Veil à Jospin, présentant chacune un cas singulier dans son rapport au pouvoir. On découvrira ainsi ceux qui le quittent définitivement, par choix ou nécessité, ceux qui sont contraints de s'en éloigner après quelque revers mais qui s'emploient à le reconquérir, ceux qui ne comprennent pas que le pouvoir les délaisse pour un temps ou pour toujours.
Le défaut des hommes et des femmes politiques, y compris chez les grands fauves, est peut-être de ne pas savoir, et souvent de ne pas vouloir se préparer à ce jour où le pouvoir les quittera. Mais, au fond, n'en est-il pas ainsi de toute histoire d'amour ?

Nos départements en photos

Chaque mois, le Journal des départements consacre plusieurs pages à des œuvres photographiques racontant nos départements.
Ce mois-ci le Cantal

©cd15 Thierry Marsilhac

©cd15

©cd15 Thierry Marsilhac

©cd15

©cd15-M.studio

©cd15 Thierry Marsilhac

salon des maires
et des collectivités locales

NOUS CULTIVONS DES SOLUTIONS

22-24 NOVEMBRE 2022
PARIS - PORTE DE VERSAILLES

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

salondesmaires.com

infoprodigital

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

© Hugues-Marie Duclos/ANCT

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LES DÉPARTEMENTS, C'EST DU CONCRET !

Renforcement de l'action sociale, interventions socio-éducatives dans les collèges, lutte contre l'illectronisme…

Plus de 200 Cités éducatives maillent le territoire et bénéficient d'un soutien de l'ANCT.

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

En savoir plus sur notre action